



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 205 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 13 juin 2002

—

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 juin 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-60, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire du Commonwealth, section canadienne, au sujet du 51^e colloque sur la pratique et la procédure parlementaires, qui s'est tenu à Westminster, au Royaume-Uni, du 14 au 24 mai 2002.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NDP): Monsieur le Président, je propose: Que le septième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, présenté à la Chambre le jeudi 21 mars, soit adopté.

—Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

Je prends aujourd'hui la parole pour attirer l'attention du gouvernement sur un rapport très important que le Sous-comité de la condition des personnes handicapées a consacré à l'affaire du crédit d'impôt pour personnes handicapées et de la décision prise récemment par le gouvernement de revoir l'admissibilité de plus de 100 000 Canadiens handicapés au crédit d'impôt.

J'interviens à ce sujet aujourd'hui parce que la Chambre est sur le point d'ajourner pour l'été et que nous, les parlementaires, jouirons au moins d'une interruption du régime de vie de la Chambre. Cependant, comme nous le savons tous et comme nos électeurs nous le disent tous les jours, pour les Canadiens handicapés, il n'y a pas de répit ni d'interruption dans leur lutte incessante pour vivre, conserver l'estime de soi et garder l'espoir malgré d'énormes obstacles.

Tandis que l'attention des députés et du gouvernement ne sera pas fixée aussi intensément sur le processus législatif et les rapports des comités au cours des mois d'été, les personnes handicapées continueront d'éprouver dans leur vie réelle les difficultés causées par la décision récente du gouvernement de se lancer dans une révision arbitraire de l'admissibilité au crédit d'impôt de plus de 100 000 Canadiens.

Ces derniers mois, 106 000 Canadiens, qui bénéficient actuellement du crédit d'impôt pour personnes handicapées, ont reçu de l'Agence des douanes et du revenu du Canada une lettre qui dit ceci:

Après avoir examiné votre dossier, nous estimons que nous n'avons pas suffisamment de renseignements pour vous permettre de continuer à réclamer le crédit d'impôt pour 2001 et les années fiscales suivantes.

Dans cette lettre, on dit en outre aux bénéficiaires qu'ils doivent faire une nouvelle demande afin de continuer de profiter des mêmes avantages.

Le Sous-comité de la condition des personnes handicapées, qui relève du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, a tenu des audiences pendant de nombreux mois sur une question intéressant les personnes handicapées, se penchant surtout sur le changement du système et le point de vue des organismes s'occupant des personnes handicapées et des milieux médicaux.

Nous avons entendu des choses qui nous ont brisé le coeur, qui nous ont mis en colère et qui nous ont plus que jamais incités à améliorer le sort des personnes handicapées. Une mère dont la fille adulte souffre d'un handicap intellectuel nous a dit que tous les membres de sa famille devaient faire un gros effort pour se concentrer sur les forces et les capacités de sa fille. Ils vont maintenant devoir se concentrer sur son handicap en allant supplier le médecin de remplir un formulaire pour avoir droit à un petit crédit d'impôt qui les aideront à payer les nombreuses dépenses liées au handicap.

Affaires courantes

Nous avons entendu des gens souffrant depuis leur naissance de troubles génétiques handicapants, de troubles de la vue et de l'audition, dire qu'ils doivent dépenser entre 30 et 150 \$ pour faire remplir un formulaire par un médecin, formulaire qui ne fait que confirmer que la personne est toujours aveugle, sourde ou qu'elle a toujours le syndrome de Down. Ce processus est terriblement punitif, injuste et pénible pour les intéressés.

Les députés néo-démocrates ont reçu des centaines d'appels de Canadiens qui sont harcelés à cause de cette politique. Selon les dispositions régissant le crédit d'impôt pour personnes handicapées, un contribuable peut demander un crédit non remboursable de 960 \$. Ce crédit vise à compenser le coût de la vie plus élevé pour ceux qui vivent avec un handicap. Quelque 200 000 Canadiens demandent le crédit tous les ans mais, si le gouvernement parvient à ses fins, ce nombre diminuera certainement de façon appréciable. Voici certains des contribuables qui n'auront plus droit au CIPH.

Je vais relater quelques-unes des histoires d'horreur qui ont été signalées aux députés néo-démocrates. Une ancienne fonctionnaire du Canada atlantique a dû subir l'amputation d'une jambe et souffre d'un grave trouble neurologique. En novembre, elle a reçu l'avis d'inadmissibilité au crédit et maintenant son médecin hésite à redonner son approbation, soutenant que, techniquement, sa jambe artificielle lui permet de marcher 50 mètres. Or, cette femme ne porte pas constamment sa jambe artificielle et, même quand elle la porte, elle ne peut marcher sur un plan incliné ou une rampe. Elle n'en appellera pas de la décision. Elle craint beaucoup de perdre son droit à la prestation d'invalidité prolongée et à sa pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada, si les libéraux arrivent à l'identifier. Cet exemple scandaleux montre que des gens sont vraiment dans la mire du gouvernement dans ce dossier.

● (1010)

Une femme de Winnipeg recevait le crédit depuis 1991. Au cours d'un récent examen médical qui avait été exigé par la lettre de l'ADRC, son médecin l'a informée qu'elle n'est plus admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. La raison: grâce à ses attelles jambières, elle peut marcher en quelque sorte. Elle dit bien être incapable d'attacher ses boutons ou de sortir du lit par ses propres moyens, mais, techniquement, elle est maintenant capable de marcher seule. Si elle tombait, elle serait incapable de se relever. Elle est incapable de vivre seule. Voici qu'elle n'a plus droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Il ne faut pas être très intelligent ni très compatissant pour conclure que, dans le cadre de ce programme de crédit d'impôt, le gouvernement semble cibler et harceler des personnes handicapées. Ces dernières ne peuvent compter sur aucun appui, aucune aide.

Nous avons vu de nombreux autres exemples de cela au cours des dernières années. Nous avons vu le programme d'invalidité du Régime de pensions du Canada diminuer grandement. Les prestations ont été réduites et les critères d'admissibilité rendus beaucoup plus stricts. Nous avons assisté à l'élimination du Régime d'assistance publique du Canada, ou RAPC, qui offrait un soutien essentiel aux personnes handicapées de tout le pays. Nous avons vu un ensemble disparate de services offerts aux gens souffrant des mêmes handicaps dans tout le pays. Pour ma part, j'ai été témoin dans ma collectivité d'une crise en matière d'éducation pour les jeunes handicapés qui ne reçoivent plus l'appui dont ils ont besoin pour être des citoyens égaux au Canada. Pourquoi cela se produit-il? Pour quelles raisons faisons-nous face à cette situation?

En 1982, on a adopté la Charte canadienne des droits et libertés déclarant que tous les Canadiens ont droit à la même protection et au

même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. La charte, à laquelle s'ajoutent les dispositions sur l'invalidité qu'on retrouve dans les codes provinciaux des droits de la personne, protège les personnes handicapées contre certaines des formes les plus flagrantes de discrimination.

Les personnes handicapées au Canada sont loin de pouvoir compter sur une pleine participation et à l'égalité d'accès. Une bonne partie des près de cinq millions de Canadiens handicapés font face à la pauvreté, à un manque de logements et à un très grave manque d'appui pour répondre à leurs besoins.

Je voudrais donner du temps à notre collègue pour qu'il puisse parler également de cette question, mais je tiens à préciser à la Chambre les points qui ont été soulevés dans notre rapport du Sous-comité de la condition des personnes handicapées. Je voudrais que ces initiatives soient examinées très attentivement et immédiatement par le gouvernement et qu'il y donne suite. Je donnerai ensuite la parole à mon collègue pour qu'il puisse en parler.

Les questions d'invalidité continuent de se poser durant l'été. À la conclusion de nos audiences, le sous-comité a déposé, le 21 avril 2002, un rapport critiquant le gouvernement. Les membres du sous-comité ont recommandé ce qui suit.

Premièrement, que l'Agence des douanes et du revenu du Canada présente des excuses aux 106 Canadiens auxquels elle a envoyé une lettre très peu claire leur expliquant qu'ils n'avaient plus droit au CIPH même s'ils profitaient de ce crédit depuis 6 à 17 ans.

Deuxièmement, nous croyons que l'agence doit rembourser les dépenses de ceux dont l'admissibilité a été rétablie.

Troisièmement, nous croyons qu'il ne devrait pas y avoir de nouvelles cotisations pour les demandeurs tant que le processus d'établissement de l'admissibilité n'aura pas été révisé et qu'il n'y aura pas alors de nouvelles procédures et de nouveaux formulaires.

Quatrièmement, nous croyons également qu'on doit immédiatement modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour incorporer les récentes décisions judiciaires.

Cinquièmement, nous sommes d'avis que l'on devrait consulter les représentants des personnes handicapées et les professionnels de la santé au sujet des modifications à apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'y énoncer avec précision les critères d'admissibilité au crédit d'impôt, et que ces critères devraient tenir dûment compte de ce qu'est réellement la vie d'une personne handicapée.

Sixièmement, nous croyons essentiel de remanier complètement le formulaire T2201, qui sert à établir le droit au crédit d'impôt, et de simplifier le processus d'approbation des demandes.

● (1015)

Septièmement, nous croyons qu'il faut lancer une campagne pour informer la population, les médecins praticiens et les spécialistes en déclarations d'impôt sur le revenu, faire une évaluation du crédit d'impôt pour personnes handicapées et réexaminer l'ensemble des mesures fiscales applicables à ces personnes.

Nous intervenons aujourd'hui pour nous assurer que le gouvernement et tous les députés se rendent compte que le crédit d'impôt pour personnes handicapées est une question qui préoccupe des centaines de milliers de personnes handicapées qui sont durement touchées par cette mesure cynique et très punitive.

Affaires courantes

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la députée de Dartmouth pour avoir présenté cette motion à la Chambre aujourd'hui.

C'est une motion très importante au sujet de laquelle le gouvernement a dernièrement décidé d'envoyer des formulaires à toutes les personnes qui souffraient d'un handicap. Ces personnes sont obligées d'aller voir un médecin et se voient couper le crédit d'impôt quand vient le temps de produire leur déclaration de revenus.

Ce n'est pas suffisant que le gouvernement s'en soit pris aux chômeurs, il s'en est pris aux plus démunis de la société, et maintenant, il s'en prend à des personnes souffrant d'un handicap qui ont bénéficié des baisses d'impôt au cours des dix dernières années.

Par exemple, dans ma circonscription, une dame qui porte une jambe artificielle est venue me voir à mon bureau de comté en disant: «Regardez, j'use un pantalon par mois parce que ma jambe artificielle coupe mes pantalons. C'est coûteux. J'ai toujours été reconnue comme handicapée pour les réductions d'impôt.»

Maintenant le gouvernement change d'idée et impose un formulaire. Il y a même des médecins qui refusent de le remplir parce qu'ils disent qu'ils essaient d'aider les personnes qui sont malades. Le gouvernement a envoyé ce formulaire à toutes les personnes qui souffrent d'un handicap au Canada et cela donne plus de travail aux médecins, ce dont ils n'avaient pas besoin.

Est-ce que la députée de Dartmouth a le même problème dans son comté? A-t-elle également entendu des commentaires d'autres députés à la Chambre disant que les personnes qui souffrent d'un handicap dans leurs comtés ont le même problème?

Ce qui se passe ici dans ce Parlement, c'est une honte!

• (1020)

[Traduction]

Mme Wendy Lill: Monsieur le Président, mon collègue d'Acadie—Bathurst s'est montré très passionné. En tant que parlementaires, nous avons tous déjà reçu dans nos bureaux de circonscription des gens qui viennent nous dire combien ils ont besoin de mesures d'aide et de soutien pour pouvoir acheter une chaise roulante ou un appareil auditif ou obtenir des services de relève dans le cas de familles qui s'occupent de personnes souffrant de nombreuses infirmités.

Nous ne pouvons nier le fait que ce sont là des gens sérieusement désavantagés. Bon nombre d'entre eux ne peuvent pas compter sur les programmes de réadaptation et de soutien du revenu dont ils ont besoin. Un Canadien gravement handicapé sur trois vit sous le seuil de la pauvreté. Au moins 40 p. 100 des Canadiens handicapés n'ont pas d'emploi. Bon nombre de milieux de travail ne peuvent accueillir les personnes handicapées. Ces gens ne sont tout simplement pas en mesure de travailler. Les travailleurs handicapés ne sont souvent pas couverts par les normes fondamentales d'emploi, les lois sur le salaire minimum, les dispositions portant sur la santé et la sécurité au travail et celles sur l'indemnisation en cas d'accident du travail. La plupart des systèmes de transport sont toujours inaccessibles aux personnes handicapées. Les étudiants handicapés ne peuvent souvent pas compter sur l'aide dont ils ont besoin pour exercer leur droit à l'éducation. Il n'y a pas suffisamment de logements accessibles à prix abordables pour les personnes handicapées.

Le nombre des handicapés est deux fois plus élevé dans la communauté autochtone que dans la population en général. Les femmes, les autochtones et les minorités visibles sont doublement et triplement victimes de discrimination. À cela, il faut ajouter la

discrimination systémique et le harcèlement exercés par le gouvernement au moyen de cette mesure lourdement punitive visant à récupérer un très léger crédit d'impôt qui soulageait quelque peu certains des plus vulnérables dans la société canadienne. Quelle honte!

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue de Dartmouth pour la présentation de cette motion. Je désire davantage émettre un commentaire par rapport à la motion sur une tendance du côté de ce gouvernement.

Je me rappelle du combat du Bloc québécois et de plusieurs députés à la Chambre en regard du Supplément de revenu garanti. Une tendance de plus en plus omniprésente de ce gouvernement et de ce Parlement fait en sorte que des groupes de citoyens, souvent démunis sont exclus. Dans le cas du Supplément de revenu garanti, il s'agissait de personnes âgées et dans le cas qui concerne ma collègue, ce sont des personnes handicapées qui ne reçoivent pas ce à quoi ils ont droit.

Il y a donc une espèce prémisse et un courant de fond chez ce gouvernement, faisant en sorte d'exclure les personnes les plus démunies, les plus vulnérables de notre société. Le fait que ces personnes handicapées ne puissent bénéficier du crédit d'impôt est une autre démonstration qu'on n'a pas une politique d'intégration pour lutter contre la pauvreté.

[Traduction]

Mme Wendy Lill: Monsieur le Président, de toute évidence, nous avons affaire à un gouvernement qui continue de rogner sur les services assurés aux plus défavorisés dans la communauté canadienne. Nous l'avons vu dans le cas du crédit d'impôt pour personnes handicapées et du programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, notamment lorsque le gouvernement a réduit le nombre des personnes pouvant y être admissibles et diminué le montant de l'aide. Il a pris cette décision alors que l'on assiste à l'augmentation du nombre des personnes âgées dont la perte progressive d'autonomie accroîtra en conséquence les besoins en matière d'aide. Le gouvernement doit revoir de fond en comble sa politique à cet égard. J'y veillerai personnellement.

Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

• (1025)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je félicite et remercie ma collègue de Dartmouth, qui a probablement fait plus que n'importe quel parlementaire pour faire avancer la cause des personnes handicapées au Parlement.

Je félicite aussi M. Jerry Pye, député néo-démocrate représentant Dartmouth-Nord à l'Assemblée législative. Lui-même handicapé, il a défendu toute sa vie la cause des personnes handicapées.

Affaires courantes

Je ne saurais exprimer mieux que la députée de Dartmouth ne l'a fait par ses paroles, ses commentaires et son éloquence certaines des préoccupations que suscite le crédit d'impôt pour personnes handicapées. En revanche, je peux exprimer ma colère envers le gouvernement pour ce qu'il fait aux personnes les plus vulnérables dans la société. En tant que parlementaires, si nous sommes incapables d'aider les plus vulnérables et de leur donner de l'espoir, nous ne méritons pas d'être élus. La Chambre devrait fermer tant que nous n'aurons pas l'heure juste. Le traitement odieux que l'on réserve aux plus vulnérables dans notre société est une honte nationale, pour ne pas dire internationale.

J'ai une connaissance à Enfield, en Nouvelle-Écosse, qui est quadriplégique. C'est un artiste peintre, et il peint avec sa bouche. On lui a refusé le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pour l'amour du ciel, le gouvernement peut-il expliquer pourquoi cette personne ne peut pas obtenir le crédit d'impôt pour personnes handicapées?

Quelqu'un d'autre, Philip Gubger, amputé d'une jambe à l'âge de 13 ans, se déplace avec difficulté. Il n'a plus droit aux 800 \$ qu'il réclamait chaque année au titre de ce crédit d'impôt. Peut-on expliquer cela?

Les députés ministériels devraient rougir de honte. Je ne peux pas croire que 106 000 Canadiens, et il y en a probablement beaucoup plus, puissent être traités de façon aussi cavalière. Ces lèche-bottes ministériels d'en face ne méritent pas de former le gouvernement.

Je défie les députés ministériels. S'ils sont incapables de se brancher au sujet du prochain chef de leur parti, qu'ils convoquent des élections maintenant et nous les battons jusqu'au dernier le jour du scrutin. C'est aberrant de voir ce qu'ils sont capables de faire aux plus vulnérables dans notre société.

J'éprouve une telle colère à l'endroit du gouvernement que je vais limiter la discussion aux anciens combattants. J'ai beau essayer de faire preuve de la plus grande gentillesse possible à l'égard des députés d'en face, je n'en reviens pas de la façon dont ils s'en prennent aux amputés de deux membres. Ces personnes ont défendu notre pays et ont perdu leurs jambes à la guerre. Toutefois, parce qu'elles sont en fauteuil roulant et qu'elles peuvent se déplacer sur 50 mètres, on les prive de leur crédit d'impôt pour personnes handicapées. C'est incroyable.

Ma famille a été secourue et libérée grâce aux sacrifices de ces Canadiens. Nous avons déménagé au Canada en 1956. Ma mère est profondément embarrassée que ces anciens combattants, ayant lutté avec tant d'ardeur et consenti un aussi grand sacrifice, soient traités de façon aussi insensible dans les dernières années de leur vie.

Les députés ministériels devraient rougir de honte. Ils devraient avoir honte de se qualifier de parlementaires alors qu'ils réservent un tel traitement aux personnes les plus vulnérables de notre société. Ils vont distribuer leurs bulletins parlementaires dans tous les foyers et se vantent d'avoir accompli de l'excellent travail pour le pays, mais ils ont honte ne serait-ce que de reconnaître le sort qu'ils ont réservé à ces personnes handicapées au pays. C'est incroyable.

Je ne saurai jamais remercier assez mon collègue de Dartmouth d'avoir soulevé cette question d'une façon plus passionnée et calme que j'aurais pu le faire. Il est inconcevable que nous, comme parlementaires, et les députés libéraux d'en face nous attaquions d'une façon aussi insensible aux personnes les plus vulnérables de notre société. Il est ici question de pères et de mères dont les enfants sont des amputés, des personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou de la sclérose en plaques.

Des milliers et des milliers de personnes appartenant à des organismes de tout le pays nous ont écrit pour nous demander d'essayer d'encourager le gouvernement à modifier ce formulaire et à rendre à ces personnes leur crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Plus triste encore, le gouvernement oblige aussi ces personnes à déboursier de l'argent. Il en coûte 35 \$ pour faire remplir ce formulaire chez le médecin. Soit dit en passant, l'Association médicale canadienne n'avait pas été mise au courant de la sortie de ce formulaire. Personne n'a dit aux médecins que 106 000 personnes vulnérables de notre sociétés se présenteront dans leurs cabinets. Il va de soi que les médecins ne mentiront pas. Ils ont un code d'éthique. Ils préciseront par écrit que, oui, cette personne peut se déplacer sur 50 mètres sur une surface plane à l'aide d'un appareil. Nous leur conseillons d'interjeter appel. Le cas échéant, il leur en coûtera 125 \$, sans parler du temps qu'il leur faudra pour ce faire.

• (1030)

C'est incroyable. Non seulement le gouvernement leur supprime leur crédit d'impôt pour personne handicapée, mais il leur demande encore plus d'argent. Il s'agit ici de personnes ayant peu ou pas de revenu, et non de membres riches ou bien nantis de notre société. Il s'agit des plus vulnérables d'entre nous.

Comment les libéraux osent-ils prétendre être le gouvernement? C'est absolument incroyable. Ils équilibrent le budget et privent les plus vulnérables pour enrichir des sociétés parasites. Que font-ils encore avec l'argent? Contre l'avis des forces armées et de la Chambre des communes, ils s'achètent deux beaux petits Challenger pour parcourir le pays.

Je me demande ce que les libéraux diraient aux amputés de deux membres, aux parents d'enfants handicapés, aux anciens combattants qui ont perdu des membres en défendant notre pays et aux personnes qui ne peuvent même pas sortir de chez elles. Il s'agit d'une misérable somme de 400 \$ à 1 000 \$. C'est tout ce qu'on peut réclamer comme crédit d'impôt pour personne handicapée.

Quelque bureaucrate dément a convaincu quelque ministre inutile que c'était la meilleure chose à faire. On l'a vu avec l'assurance-emploi. Le gouvernement a impitoyablement supprimé toute aide aux travailleurs canadiens qui avaient perdu leur emploi. Il continue tout simplement sur sa lancée. Il s'en est pris aux travailleurs et aux entreprises du Canada. Il croit pouvoir continuer impunément à se montrer sans merci avec les plus vulnérables de la société. À qui s'en prendra-t-il maintenant? Qui devra maintenant se priver pour qu'il aide ses petits amis du secteur privé?

Je trouve absolument fou que, en tant que parlementaire, je doive prendre la parole là-dessus à la Chambre. Nous ne devrions pas avoir à discuter de cette affaire. C'est une question de bon sens. Les plus vulnérables de notre société devraient avoir leur mot à dire. Ils devraient être traités de la même façon que les autres. On ne devrait jamais s'en prendre à eux. C'est pourtant ce que fait le gouvernement.

Je remarque que la plupart des députés ministériels sont absents, car ils ne veulent pas en entendre parler. Ils ferment leur porte. Ils ne retournent pas leurs appels. Ils ne répondent pas à leur courrier. Nous, de l'opposition, faisons tout cela. Nous, du Nouveau Parti démocratique, sommes fiers de défendre, ici et dans les Assemblées législatives du Canada, les droits des personnes handicapées.

Affaires courantes

De la façon la plus parlementaire qui soit, j'invite le gouvernement à faire marche arrière, car il s'est aventuré sur une voie dangereuse. Je le prie de bien vouloir cesser de s'en prendre aux personnes les plus vulnérables de notre société et de rétablir pour elles le crédit d'impôt qu'elles méritent à bon droit, afin qu'elles puissent vivre convenablement dans ce pays surtaxé qui est le nôtre.

[Français]

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, j'ai pris bonne note des discours des députés du NPD ce matin. Je tiens à dire qu'on a le même problème chez nous, dans la grande circonscription de Abitibi—Baie-James—Nunavik.

J'appuie fortement ces discours parce que nous devons réviser, dans les plus brefs délais, cette décision du gouvernement. Je sais de quoi je parle parce que j'ai un frère handicapé.

Quand on s'attaque aux personnes handicapées, voici le commentaire que j'ai à faire.

À mon bureau, les membres de mon personnel m'ont relaté des cas à cet égard dernièrement. Mon adjointe, Françoise Lamarche, travaille très fort concernant les dossiers sociaux. Actuellement, le Québec a dit oui aux crédits d'impôt et il maintient sa position. Pendant ce temps, à l'heure actuelle, le gouvernement du Canada recule et pénalise à cet égard.

Présentement, je demande ceci au député d'en face: est-ce qu'il y a actuellement plusieurs cas dans toutes les provinces et au Québec?

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, j'aimerais retirer une chose que j'ai dite. Il y a le député libéral d'Abitibi qui a du coeur et qui s'intéresse au sort de ces gens. Je l'en félicite. Je rappelle cependant à la Chambre qu'un comité comptant des représentants de tous les partis a déposé un rapport unanime sur la question. Neuf députés libéraux, dont le président du comité, ont avalisé le rapport. Si le parti au pouvoir ne veut pas écouter l'opposition, il aurait avantage à écouter ses propres députés d'arrière-ban. Je ne peux que remercier le député d'Abitibi pour son appui. Je sais que ses électeurs seront heureux de ses efforts.

• (1035)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'en face d'avoir dit les choses telles qu'elles sont.

J'ai une question à poser à mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore concernant une remarque qu'il a faite au sujet de certains de ses amis qui souffrent de handicaps physiques, mais qui se sont quand même fait dire qu'ils n'ont pas besoin d'un crédit d'impôt parce qu'ils ont une certaine capacité de mouvement. Un homme m'a dit qu'on lui avait demandé s'il pouvait marcher sur une distance de 150 pieds. Il a répondu qu'il pourrait marcher sur une distance de 150 milles si quelqu'un voulait bien lui mettre ses chaussures.

Voilà le genre de problème auquel nous nous heurtons. Cette décision du gouvernement de retirer ce crédit d'impôt à ceux qui en ont le plus besoin est la plus ridicule que nous ayons vue dans notre vie. C'est absurde, incroyable, et on ne devrait pas laisser le gouvernement agir de la sorte.

En plus des quelques exemples qu'il a mentionnés, le député a-t-il d'autres exemples montrant l'appui qui existe à l'égard du rétablissement de ce crédit d'impôt?

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, je remercie le député de St. John's-Ouest d'avoir soulevé cette question. Il a absolument raison. Je peux citer des centaines d'exemples. Cependant, comme l'a dit ma collègue de Dartmouth, très peu de gens acceptent que leur nom soit mentionné parce qu'ils craignent que le gouvernement ne leur enlève d'autres avantages.

Je veux remercier les députés du Québec parce que cette province fait tout ce qu'elle peut pour aider les personnes handicapées. Elle est un chef de file dans ce domaine. Si cette province peut le faire, le gouvernement fédéral peut certainement le faire aussi.

Je remarque mon collègue de Halifax-Ouest en face, pour qui j'ai beaucoup de respect. Je lui demande d'écouter son coeur et de demander au gouvernement ce qu'il est prêt à faire pour changer cette mesure cruelle imposée aux plus vulnérables de notre société.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je tiens à dire à mon collègue que nous avons vu dans le passé le gouvernement adopter des lois très rapidement lorsqu'il le voulait. Il peut le faire, même avec une certaine opposition de la part de ce côté-ci de la Chambre. Y a-t-il une volonté de la part de la Chambre de veiller à ce que ce type de discrimination à l'égard des personnes handicapées cesse? J'ai bien du mal à voir pourquoi on ne pourrait avoir le consentement unanime pour se débarrasser de cette mesure législative dès maintenant et ce, avant de passer à un vote. Va-t-on rendre justice aux intéressés?

Le président suppléant (M. Bélair): Je ne suis pas certain que la députée demande le consentement unanime pour proposer cette motion.

Mme Bev Desjarlais: Monsieur le Président, je demande certes le consentement unanime de la Chambre.

Le président suppléant (M. Bélair): Il s'agit d'un débat et ainsi, la députée ne peut demander le consentement unanime pour proposer la motion. Un vote aura lieu à la fin du débat.

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je veux remercier la députée de Dartmouth de soulever cette question aujourd'hui. J'apprécie les observations de notre collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

J'ai reçu des appels à ce sujet. Mes collaborateurs et moi-même avons saisi de la question la ministre responsable de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Les gens nous ont exprimé leurs préoccupations, car ils ont reçu dans le passé le crédit d'impôt pour personnes handicapées et on le leur a retiré ensuite.

Le cabinet de la ministre m'a répondu qu'il y a quelques années, on avait effectué une vérification du programme et qu'on s'était aperçu que de nombreuses personnes touchant le crédit d'impôt pour personnes handicapées n'y étaient pas admissibles. Le ministère leur a dit fondamentalement qu'il fallait suivre les règles relatives à ce crédit d'impôt.

Je comprends les faits soulevés par les députés de matin. Il est évident que les gens qui m'ont appelé n'aimaient pas la réponse et je comprends leurs préoccupations. J'ai de la sympathie pour ce qu'ils disent et pour les points de vue que mes collègues défendent. Il est utile que cette question ait été soulevée ce matin. Je suis persuadé que la ministre va prendre note de cette question et tenir compte de ces arguments dans son étude de la loi, et j'apprécie donc cela énormément.

Initiatives ministérielles

À ce stade-ci, je voudrais proposer la motion suivante. Je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

● (1040)

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous allez dire que mon intervention n'est pas recevable, mais c'est justement de cela dont il est question. Le gouvernement a peur de discuter de la question.

Le président suppléant (M. Bélair): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui appuient la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui s'y opposent veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélair): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 372)

POUR

Députés

Alcock	Allard
Anderson (Victoria)	Augustine
Bagnell	Barnes (London West)
Beaumier	Bélangier
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Caccia
Carroll	Castonguay
Catterall	Cauchon
Coderre	Comuzzi
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Drouin
Duplain	Easter
Eggleton	Finlay
Fruilla	Fry
Galloway	Godfrey
Goodale	Harb
Harvard	Harvey
Hubbard	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan	Lastewka
LeBlanc	Lee
Leung	Lincoln
Macklin	Mahoney
Malhi	Manley
Marcil	Marleau
Matthews	McCallum
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McTeague
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Nault	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Owen
Pagtakhan	Paradis
Patry	Peric
Peschisolido	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt	Redman
Reed (Halton)	Regan
Richardson	Robillard

Rock
Savoy
Scott
Simard
St-Jacques
Steckle
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wilfert

Saada
Scherrer
Shepherd
Speller
St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Whelan
Wood— 114

CONTRE

Députés

Abbott	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bigras	Borotsik
Bourgeois	Brison
Burton	Cadman
Cardin	Casey
Crête	Cummins
Desjarlais	Desrochers
Duceppe	Duncan
Epp	Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)	Gallant
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Guimond
Harris	Hearn
Herron	Hinton
Laframboise	Lalonde
Lebel	Lill
Loubier	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mayfield
Ménard	Meredith
Obhrai	Pallister
Proctor	Reid (Lanark—Carleton)
Sauvageau	Skelton
Solberg	Sorenson
Spencer	St-Hilaire
St-Julien	Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)	Vellacott
Wayne	Williams— 56

Aucun

● (1120)

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion adoptée.

PAIRÉS**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Français]

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 juin 2002, de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui sur le projet de loi C-53 modifiant la Loi sur les pesticides.

Initiatives ministérielles

Pendant tout près d'une demi-heure, peut-être 40 minutes, je vais essayer de faire l'exégèse de ce qu'a été et de ce que nous souhaiterions que soit une prochaine loi sur les pesticides. On parlera bien sûr des effets nocifs de l'usage des pesticides, de l'importance de l'industrie des pesticides, autant au Québec qu'au Canada, de la législation canadienne actuelle, mais également de la législation provinciale existante, particulièrement au Québec, de l'application de ces législations et de certaines décisions récentes de la Cour suprême, entre autres en ce qui concerne la possibilité de réglementer l'usage des pesticides par la ville d'Hudson. Nous parlerons également de la répartition des pouvoirs en vertu de la Constitution actuelle.

On sait que le fédéral a la possibilité d'intervenir sur ce plan et nous n'avons jamais contesté cette possibilité. C'est entre autres une des raisons pour laquelle nous voterons en faveur du projet de loi C-53.

En ce qui concerne le Québec, un groupe de travail s'est penché sur la question. Suite à ses travaux, le ministre de l'Environnement du Québec prépare actuellement une politique qui pourra et devra être complémentaire à la loi actuelle et aux changements que nous nous apprêtons à apporter.

Nous aborderons également la question de l'analyse faite par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, un comité auquel ma collègue de Jonquière a participé, et dont le rapport de mai 2000 proposait certaines avenues au gouvernement quant à la gestion, l'homologation et l'usage des pesticides au Canada. À certains égards—je l'indiquerai tout à l'heure—on estime que le comité a été un peu trop loin quant aux propositions de bannissement et d'interdiction de l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques. Cependant, certaines propositions, dont moi-même je me suis fait le promoteur et que ma collègue a défendues avec vigueur et détermination lorsqu'elle siégeait au comité, sont inscrites dans ce rapport et ont été pour nous une source d'inspiration en comité et ici à la Chambre par l'entremise de motions et d'amendements que nous avons déposés.

Je parlerai du groupe Cousineau, le groupe de réflexion au Québec sur les pesticides en milieu urbain, du projet de loi C-53, des amendements proposés en comité et ce que nous souhaitons comme modèle à développer autour de la gestion antiparasitaire. C'est le véritable terme à utiliser en la matière.

Un premier point a trait aux effets nocifs de l'usage des pesticides. De plus en plus d'études, autant américaines que canadiennes, ont démontré qu'un usage fréquent des pesticides, en milieu urbain, en milieu privé et au plan agricole, ont des effets nocifs, entre autres sur les enfants. C'est une des raisons pour laquelle le gouvernement a déposé ce projet de loi.

Plusieurs groupes nous l'ont indiqué. Même si les impacts sur les enfants ne se situent pas au plan du développement physique en tant que tel, on sait qu'il peut y avoir et qu'il y a des troubles d'apprentissage fréquents associés au fait que certains enfants sont en présence de milieux et d'environnements utilisant fréquemment des pesticides. Plusieurs études américaines tendent à démontrer ce qui est devenu une évidence. Plus encore, certains groupes spécialisés dans le développement de la petite enfance nous ont indiqué qu'ils souhaitaient que les tests visant à évaluer l'impact des pesticides sur les troubles d'apprentissage des enfants soient pris en considération lors de l'homologation et de la réévaluation des pesticides sur le marché.

● (1125)

Il est maintenant démontré que l'utilisation des pesticides a un impact majeur pour les femmes enceintes, les nourrissons et les enfants. Donc l'objet du projet de loi C-53 que nous étudions aujourd'hui, comme l'indique son titre, vise à protéger la santé et la sécurité humaine et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire.

L'industrie des pesticides au Canada—j'utiliserai le terme très approprié—est très florissante. Au Canada, les ventes se situent autour de 1,4 milliard de dollars; au Québec seulement, on nous dit que la moitié des pelouses sont actuellement traitées aux pesticides. Donc, il y a un usage fréquent des pesticides. On parle de 8 200 tonnes de pesticides qui ont été épanchés en 1997 au Québec seulement, soit une augmentation fréquente et importante de 60 p. 100 entre 1990 et 1996, simplement dans le secteur ornemental.

Plus de 300 kilos de pesticides sont utilisés simplement pour les lieux publics, les parcs et les terrains de la ville de Montréal. On nous dit que 80 p. 100 de l'industrie des pesticides se situe dans le secteur agricole.

Donc, c'est une industrie florissante, majeure sur laquelle on doit prendre acte du fait que nous ne pouvons arriver avec une législation sans nécessairement développer en parallèle des alternatives, des solutions de rechange, des méthodes de remplacement qui soient disponibles au public pour nous assurer d'une plus grande utilisation.

Il est faux de penser que par une simple loi qui viendrait bannir l'usage des pesticides, on pourrait en venir à une véritable lutte antiparasitaire au Québec et au Canada. Il faut se doter de solutions de rechange pour permettre à l'industrie et aux citoyens d'en arriver à une solution efficace.

Ce que nous faisons aujourd'hui n'est pas banal. Nous réévaluons une loi qui date de 33 ans. L'année de ma naissance, en 1969, le Canada a adopté une Loi sur les pesticides. Trente-trois ans plus tard, nous en sommes venus à une révision. Il n'y a pas eu d'abus sur le plan des mesures, mais on pense qu'il était temps. On parle de 6 000 pesticides contenant plus de 500 ingrédients actifs qui ont été évalués avant 1980.

● (1130)

[Traduction]

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, je suis désolé d'interrompre le député. Il y a eu des consultations entre tous les partis au sujet de deux questions que je souhaite soumettre à la Chambre. Premièrement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de proposer l'adoption sans débat d'un ordre émanant du gouvernement, l'ordre n° 29, qui modifierait le Règlement. Je pourrais lire l'ordre en question, mais il y a eu consultation et la Chambre me dispensera peut-être de le lire. C'est l'ordre qui a trait à la sanction royale.

La présidence pourrait-elle voir s'il y a consentement unanime pour que la motion soit présentée, puis adoptée?

Le président suppléant (M. Richardson): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1135)

[Français]

M. Bernard Bigras: Monsieur le Président, je vais poursuivre mon discours sur le projet de loi C-53, un projet de loi qui, comme je l'ai indiqué, vise à modifier une loi existant depuis 33 ans.

Initiatives ministérielles

Ce que nous sommes en train de faire est assez important et c'est aussi important d'adopter ce projet de loi. Cependant, il fallait à mon avis procéder à l'adoption de certains amendements. Actuellement, nous sommes devant une situation où la très grande majorité des 6 000 pesticides au Canada, contenant 500 ingrédients actifs, ont été évalués sur la base de grilles datant de 33 ans. Cela a eu comme résultat que nous ne connaissons pas véritablement l'impact de l'usage de ces pesticides, autant sur le plan de la santé publique que sur celui de l'environnement.

Il était urgent de procéder à cette modification, non seulement parce que les grilles d'évaluation sont à mon avis dépassées, mais aussi parce qu'on nous avait déjà indiqué—et la commissaire à l'environnement avait été claire à cet égard il y a plusieurs années—que l'agence qui est responsable de l'homologation et de la réévaluation des pesticides n'est pas efficace et ne fonctionne pas de façon adéquate.

Il était donc important de procéder rapidement à des modifications. La commissaire avait indiqué dans son rapport de 1999 que le processus manquait de clarté et que le processus des examens spéciaux était négligent à certains égards.

Elle indiquait de plus qu'il y avait une absence de programmes de réévaluation et que le Canada avait un retard important sur les autres pays. Sur la base d'une étude comparative internationale, le Canada a été classé après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie pour la proportion des dépenses consacrées à l'évaluation des pesticides.

Il était donc important de réévaluer rapidement ces lois et de donner aussi des moyens à l'agence afin qu'elle en vienne à de bonnes réévaluations et à de bonnes homologations.

C'est donc pour cette raison que nous souhaitions à l'époque avoir ces modifications législatives. De plus, le Québec, comme je l'ai indiqué, s'est doté en 1987 de sa propre loi sur les pesticides.

On pense que sur le plan de la législation, il peut et il doit y avoir une certaine complémentarité dans les actions et dans la lutte antiparasitaire. Je m'explique. On estime de ce côté-ci de la Chambre que le fédéral a la responsabilité de l'homologation des pesticides, de la mise en marché et de leur étiquetage.

De plus, on croit que les provinces, entre autres le Québec, ont la responsabilité de l'usage et de l'utilisation des pesticides. Il y a naturellement également de la place pour les municipalités.

Cependant, le rôle que doivent jouer les municipalités est à l'heure actuelle assez complexe. Pourquoi? Parce qu'il faut se référer entre autres à un jugement de la Cour suprême de juin 2001. Ce jugement a donné à la ville de Hudson le pouvoir de réglementer l'usage des pesticides à des fins esthétiques.

Il faut se rappeler qu'en 1991, la ville de Hudson a décidé d'adopter un règlement sur l'usage des pesticides qui a entraîné l'interdiction de ceux-ci.

Il y a eu beaucoup de contestations juridiques dans les cours du Québec. Cela s'est terminée par un jugement de la Cour suprême, en novembre 2001, qui a dit que parce que les municipalités sont des créatures des provinces en vertu entre autres de la Loi sur les cités et villes du Québec et du Code municipal du Québec, elles ont le droit de réglementer l'usage des pesticides à des fins esthétiques.

• (1140)

Cependant, ce jugement faisait référence au fait que les municipalités relèvent des provinces et non pas du gouvernement fédéral. C'est donc à ce moment-là que le Québec a décidé d'agir, en mettant sur pied, le 25 octobre 2001, le groupe de réflexion sur les pesticides en milieu urbain, appelé le Groupe Cousineau. Durant

quatre jours au mois de janvier 2002, ce groupe a entendu plus de 550 organismes et personnes et il en est venu à un certain nombre de conclusions.

D'abord, c'est l'intention du groupe de réflexion de dire au ministre: «Il nous faut en venir à une intention ferme de bannir l'usage des pesticides. On se donne trois ans comme échéance pour ce qui est des espaces publics, c'est-à-dire les parcs, les lieux publics, les écoles et les centres de la petite enfance.»

Est-ce normal en 2002 qu'on épande encore des pesticides en milieu urbain, dans des parcs et des centres de la petite enfance, alors que nous connaissons très bien l'impact qu'ils peuvent avoir sur les enfants, les nourrissons et les femmes enceintes?

Le groupe de travail a donc dit: «Donnons-nous trois ans pour bannir l'usage des pesticides dans les lieux publics, et cinq ans en ce qui concerne les arbres et les arbustes.» Cela constitue une ligne forte du rapport du Groupe Cousineau.

La deuxième conclusion stipule qu'il nous faut mettre rapidement en place une formation en gestion environnementale des intervenants. Cela n'a pas de bon sens que des travailleurs, des vendeurs, des gens en contact quotidien avec l'usage des pesticides, ne connaissent pas la façon de les utiliser. On pense que les provinces doivent mettre en place des programmes de gestion et de formation.

Il faut également que des méthodes alternatives soient disponibles, comme je l'ai déjà mentionné, et—c'est fondamental—mettre en place un code de gestion des pesticides, ce que l'on appelle un cadre réglementaire.

Suite à la décision de la Cour suprême en regard de la ville d'Hudson et au dépôt du rapport du Groupe Cousineau, à mon avis, il nous faut établir, au Québec, une norme nationale quant à l'utilisation des pesticides, ce qu'on appellerait un code de gestion environnemental, un code de gestion des pesticides, pour nous assurer d'être conformes et que toutes les municipalités, pas une mais toutes, appliquent ce code de gestion des pesticides, partout au Québec.

Il s'agit donc là des grandes conclusions du rapport Cousineau que le ministre de l'Environnement du Québec a reçu et à la suite duquel il s'engage à présenter une politique.

Bien avant, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, où ma collègue de Jonquière a siégé, a déposé un rapport en mai 2000. Le Comité permanent de l'environnement et du développement s'est penché sur l'utilisation des pesticides de façon rigoureuse et en est venu à quelques conclusions. Voici ce qu'il propose.

D'abord, les membres du comité croient que l'on doit en venir à une élimination des pesticides utilisés à des fins esthétiques d'ici cinq ans. C'est une ligne de force du rapport du comité permanent, mais il faut être prudents. Le gouvernement fédéral a reconnu lui-même qu'il ne peut interdire, en vertu de la Constitution, l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques et que cela relève des provinces.

Initiatives ministérielles

● (1145)

Nous estimons que l'homologation et la mise en marché relèvent du fédéral et que les provinces sont responsables de l'utilisation des pesticides. Il faut reconnaître au gouvernement fédéral que cette fois-ci, contrairement à d'autres lois, il a décidé de se mêler de ses affaires. Il a décidé de travailler au niveau de la mise en marché et de l'homologation. On en reparlera tout à l'heure. L'ARLA fonctionne terriblement mal et elle manque de transparence. Il n'y a pas de mesures législatives prévues dans le projet de loi pour en venir à une interdiction.

Cependant, les provinces doivent agir. Le Québec s'est engagé à agir en éliminant, sur une période de trois ou cinq ans, l'usage des pesticides dans les lieux publics.

Nous recommandons que le principe de précaution soit un élément important. Cette recommandation avait été faite au comité. Ma collègue de Louis-Hébert siégeait aussi sur le comité et, pour une fois, il n'y a pas eu de lutte fratricide ou partisane à ce comité. Nous étions tous du même avis, à savoir que le gouvernement fédéral doit se mêler de ses affaires. Ce fut une belle unanimité confirmée par les fonctionnaires du ministère de la Justice et reconnue par le gouvernement fédéral.

Je ne sais pas si c'est la lutte actuelle à la direction du parti qui fait en sorte qu'il semble y avoir une plus grande ouverture par rapport à l'intervention des provinces, mais je pense qu'on a eu de bons échanges en comité. Ceux-ci nous ont permis à tout le moins d'en venir à cette conclusion, soit que le gouvernement fédéral ne doit pas en venir à une interdiction à des fins d'esthétiques.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable croyait à l'époque que le principe de prudence devait être le fer de lance ou la pierre angulaire du projet de loi C-53. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. On a présenté, autant le Bloc québécois que le NPD, des amendements en comité pour faire en sorte que le principe de prudence ne soit pas simplement inclus dans un seul article du projet de loi—si je ne me trompe pas, il s'agit de l'article 23—, mais qu'il soit aussi inscrit dans le préambule de la loi. Nous voulions que le principe de prudence devienne la pierre angulaire de la législation sur la lutte antiparasitaire au Canada.

Le rouleau compresseur gouvernemental a agi en comité comme dans bien d'autres projets de loi. On n'a pas eu de luttes fratricides puisque le rouleau compresseur est passé avant. On a rejeté les amendements du Parti conservateur, soit ceux de mon collègue à ma gauche. On a rejeté les amendements du NPD. À ma droite, l'Alliance canadienne avait cependant une vision totalement différente de la lutte antiparasitaire. Elle souhaitait plus de pouvoirs pour l'industrie parce qu'elle considère que c'est une industrie.

Si on veut protéger l'environnement et la santé publique, le principe de précaution devra être inscrit plus que dans un seul article du projet de loi. Il doit être inscrit dans le préambule, dans la loi et dans les articles exécutoires de la loi, ce qui n'est pas le cas présentement.

Nous sommes vraiment déçus de cette attitude gouvernementale. La commissaire à l'environnement est venue nous dire en comité que si le Canada veut respecter ses engagements internationaux en matière d'environnement et du développement durable, il ne doit pas seulement se contenter de signer, comme en 1992, des conventions telles la Convention de Rio. Alors qu'on s'apprête dans quelques mois, soit 10 ans après Rio, à aller à Johannesburg, le gouvernement fédéral refuse encore d'inscrire dans ses lois le principe de prudence.

● (1150)

La commissaire a été claire à cet égard. Si le Canada veut respecter ses engagements internationaux, il doit faire en sorte que toutes les lois environnementales puissent inclure le principe de précaution. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans ce projet de loi. Le gouvernement a refusé les amendements présentés par les quatre partis d'opposition de cette Chambre.

On croit aussi qu'on doit imposer des délais quant à l'achèvement des travaux en ce qui a trait à la réévaluation. Bien sûr, dans ce projet de loi, des délais sont prévus quant à la réévaluation. Cependant, on ne sait jamais quand ces travaux se termineront. Cela fait en sorte qu'il y a encore des pesticides sur le marché qui ont été évalués il y a plusieurs années, soit il y a 33 ans. Ils sont en processus de réévaluation, mais le public y a encore accès sans nécessairement qu'on en connaisse l'impact sur la santé publique.

Nous pensons, du côté de l'opposition, et ce majoritairement, qu'il faut qu'il y ait un moment ou une date nous indiquant quand les travaux de réévaluation des pesticides se termineront. Ce que le gouvernement a refusé de faire.

J'ai dit tout à l'heure que nous n'en viendrons jamais à une véritable lutte antiparasitaire si nous faisons le choix d'en venir à une interdiction de l'usage sans développer des alternatives, des méthodes de remplacement et des solutions de rechange à l'usage actuel des pesticides sur les terres publiques ou privées.

Nous croyons, de ce côté-ci de la Chambre, que le gouvernement a manqué une occasion en or d'accélérer le processus d'homologation des biopesticides. Actuellement, on ne doit pas simplement parler d'une lutte ou d'une gestion des pesticides, mais on doit aussi parler de la question des biopesticides.

On sait qu'au Canada, il y a seulement 30 biopesticides disponibles sur le marché, alors qu'aux États-Unis, il y en a plus de 150. Si le gouvernement a l'intention de formuler une véritable solution de rechange aux pesticides qui sont actuellement utilisés par plus de 80 p. 100 du secteur agricole, pourquoi n'a-t-il pas fait en sorte, particulièrement dans le secteur de l'horticulture ornementale, d'accélérer le processus d'homologation des biopesticides?

Les gens du secteur de l'horticulture ornementale sont venus dire, autant à Québec qu'à Ottawa, que s'il y avait des solutions de rechange disponibles, ils les utiliseraient. Ils sont venus nous dire qu'il ne leur fait pas plaisir d'utiliser des pesticides. S'ils les utilisent, c'est parce qu'ils n'ont pas de solutions de rechange.

Il faut donc accélérer le processus d'homologation des biopesticides au Canada pour faire en sorte de rattraper le retard important du Canada en cette matière. On croyait aussi qu'il fallait en venir à la mise en place d'un programme de soutien aux agriculteurs qui souhaitent en venir à une élimination des pesticides sur leurs territoires.

J'ai dit tout à l'heure que 80 p. 100 de l'industrie des pesticides au Canada et au Québec appartient au secteur agricole. C'est une masse critique importante. C'est au fond ce qui fait en sorte que l'industrie peut, jusque dans une certaine mesure, survivre. On pense, de ce côté-ci de la Chambre, qu'il faut mettre en place un programme d'incitatifs et de soutien aux agriculteurs qui veulent éliminer l'usage des pesticides pour favoriser l'agriculture biologique au Canada.

Pourquoi ne prévoirait-on pas au Canada des programmes similaires ceux qui existent en Europe?

Initiatives ministérielles

•(1155)

En Europe, dans la mesure où vous éliminez l'usage des pesticides, vous avez un incitatif financier. Il y a des programmes de soutien aux agriculteurs biologiques et des programmes techniques permettant de favoriser l'agriculture biologique, afin d'être capable d'offrir un produit compétitif. C'est ce qu'a refusé et ce que refuse toujours de faire le gouvernement canadien et nous en sommes profondément déçus.

Si nous voulons vraiment protéger l'environnement et la santé publique, l'ARLA doit être plus efficace dans ses moyens. À cet égard, le rapport de 1999 de la commissaire à l'environnement et du développement durable est assez éloquent. Elle disait que sur les 500 ingrédients actifs dans les pesticides homologués, plus de 300 ont été approuvés avant 1981 et plus de 150 avant 1960.

Cela veut dire qu'il y a encore 150 ingrédients actifs contenus dans approximativement 6 000 pesticides disponibles sur le marché canadien. Ces pesticides ont été homologués avant 1960, sans connaître véritablement les impacts sur la santé publique et l'environnement. Donc, il y a un problème certain en ce qui concerne la question de l'homologation.

De plus, la commissaire avait dit qu'il y avait une absence flagrante de programmes de réévaluation. Je cite:

En 1990, les priorités pour la réévaluation ont été élaborées par Agriculture Canada, responsable, à cette époque, des homologations.

D'après l'ARLA, il est clair que cela a retardé la mise en oeuvre de programmes de réévaluation. Faute de programmes de réévaluation efficaces, la commissaire estime qu'il n'existe aucune assurance que les Canadiens ne sont pas exposés à des risques inacceptables.

Il s'agit de la réalité de la gestion antiparasitaire au Canada qui a fait preuve d'un retard important sur les autres pays.

Le gouvernement fédéral veut se mêler de la question de la santé, il veut imposer des normes nationales, alors que dans ses propres champs d'action, au sujet de ses propres responsabilités, il n'est pas en mesure de gérer la lutte antiparasitaire au Canada afin d'assurer aux Canadiens qu'ils ne soient pas exposés à des risques inacceptables.

Ce constat est plutôt flagrant de la part de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Elle nous indique qu'une étude internationale de comparaisons, commandée par l'ARLA, a classé le Canada derrière les États-Unis, le Royaume Uni et l'Australie, en ce qui a trait à la proportion des dépenses consacrées à l'évaluation des pesticides actuels par rapport à celle affectée à l'homologation des nouveaux pesticides.

Elle indique qu'en 1997-1998, le gouvernement a consacré 25 p. 100 de plus aux activités de réévaluation qu'à l'homologation des nouveaux pesticides. Elle nous indique également qu'il y a une rareté des réévaluations au Canada et que le processus des examens spéciaux est particulier. Elle nous indique enfin qu'il manque un processus clair à l'Agence de lutte antiparasitaire au Canada, qui devrait élaborer et mettre en oeuvre un programme de réévaluation des pesticides actuellement homologués pour utilisation au Canada.

•(1200)

Je conclus donc en disant que nous allons voter en faveur du projet de loi C-53. Je suis le porte-parole de mon parti en matière d'environnement et rares sont les projets de loi fédéraux qui ne s'ingèrent pas dans les champs de compétence des provinces. La Loi sur les espèces menacées s'ingérait directement dans les champs de compétence des provinces par la mise en place d'un double filet de sécurité.

Pour ce qui est du processus de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, l'ex-ministre québécois de l'Environnement, Pierre Paradis, avait décidé, au début des années 1990, de dénoncer le projet de loi de l'époque dont nous réévaluons actuellement les bases. Il avait dit: «La façon de faire du gouvernement est totalement inacceptable dans le domaine de l'évaluation environnementale».

Depuis ce temps, le Québec s'est retiré des discussions en matière d'évaluation environnementale. Le Québec a parlé d'une seule voix à cet égard ainsi qu'en ce qui concerne les espèces menacées. Je vois d'ailleurs en face de moi le parrain de la loi à Québec, soit l'ex-ministre de l'Environnement du Québec en 1989.

Ce gouvernement a accepté des dispositions de la loi créant un double filet de sécurité faisant en sorte que, sur le territoire du Québec, la loi fédérale peut s'appliquer et non pas la loi du Québec. Nous déplorons cet état de chose parce que, aujourd'hui, nous sommes à la Chambre avec des membres de l'ancien cabinet de Robert Bourassa. Ces derniers votent en faveur de projets de loi qui viennent annuler tout le travail fait par un seul régime, le régime Bourassa.

Je pense au député de Bourassa ou à celle de Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles. Cette dernière était à l'époque ministre dans le gouvernement Bourassa. Ces personnes ont voté pour une loi fédérale prévoyant l'application de dispositions, alors qu'il existe déjà une loi québécoise.

Je terminerai là-dessus. Nous allons voter en faveur parce que nous croyons que l'homologation et la mise en marché relèvent du gouvernement fédéral. Nous estimons que le projet de loi C-53 est un pas dans la bonne direction, mais je ne suis pas certain qu'il va améliorer la façon dont l'homologation et la réévaluation sont véritablement faites.

Le fédéral devra faire son travail à cet égard. De plus, nous croyons que les ventes, l'usage et l'utilisation sont de responsabilité provinciale. Les municipalités ont la responsabilité d'appliquer une norme qui, j'en suis profondément convaincu, sera acceptée prochainement au Québec par l'entremise d'une loi. C'est le modèle que nous devons développer au Canada, dans le respect des compétences de chacun, pour protéger la santé publique et l'environnement.

•(1205)

[Traduction]

Le vice-président: Je rappelle simplement à tout le monde que, pendant les cinq prochaines heures de débat, les députés disposeront d'un maximum de 20 minutes, suivis de 10 minutes pour les questions et observations.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je voudrais vous faire part des préoccupations du Nouveau Parti démocratique au sujet du projet de loi C-53, plus précisément au sujet de ses lacunes.

Tout d'abord, le projet de loi est extrêmement vague. De nombreux aspects, comme les échéanciers concernant les processus de réévaluation, les genres de tests utilisés pour évaluer les risques, etc., seront régis par règlement. Le principe de prudence n'a pas été consacré dans le projet de loi, ce qui constitue une sérieuse lacune. Bien que le projet de loi représente une amélioration sensible par rapport à la loi actuelle, il ne prévoit pas d'argent neuf pour évaluer les effets à long terme de l'utilisation des pesticides sur l'environnement, les enfants et les personnes vulnérables.

Initiatives ministérielles

Je suis fier de dire que je viens de la Nouvelle-Écosse. La ville de Halifax se montre progressiste en ce qui concerne ses règlements municipaux sur les pesticides. Je signale à mes amis qui vivent à Hudson, au Québec, que Halifax a été la première ville au Canada à demander à la Cour suprême de se prononcer sur les pesticides qui pouvaient ou ne pouvaient être utilisés dans son environnement naturel.

En tant que parlementaires, notre préoccupation première devrait être la santé de la planète et celle de nos enfants. Cette préoccupation devrait inspirer tous les législateurs et les fonctionnaires lorsqu'ils rédigent un projet de loi. Que fera le projet de loi pour reconnaître et protéger les intérêts et assurer la sécurité des enfants et des personnes les plus exposées et les plus vulnérables? Nous devons protéger non seulement l'espèce humaine mais toutes les autres espèces.

On entend constamment parler d'histoires d'horreur au sujet de l'insalubrité de l'eau potable au Canada. Lorsque des pesticides sont répandus sur des pelouses, des terrains de golf ou d'autres surfaces, ces produits finissent par se retrouver, à cause de l'effet de ruissellement, dans la nappe phréatique et, en fin de compte, dans notre eau potable. Le sujet devrait préoccuper sérieusement tous les Canadiens.

Je puis comprendre qu'on utilise des pesticides en agriculture, mais je suis néanmoins heureux que certains terrains de golf en Nouvelle-Écosse, où je vais jouer de temps à autre, aient réduit leur utilisation de pesticides de près de 80 p. 100 depuis six ans et visent à les éliminer complètement. Quand ce sera chose faite, ce sera un beau jour non seulement pour le golf, qui est un très beau sport, mais aussi pour l'environnement naturel.

Nous devrions inscrire cela dans la loi. Le gouvernement ne peut en toute honnêteté affirmer aux enfants canadiens ou aux enfants du monde que, dans l'avenir, la loi assurera la protection de leurs intérêts.

Cette mesure législative s'avère légèrement supérieure à la précédente, mais le Nouveau Parti démocratique ne peut l'appuyer pour l'instant. Nous aimerions que d'autres amendements y soient apportés, particulièrement en ce qui concerne les engagements de financement et d'autres questions préoccupantes. Nous devons inciter notre société et nos industries à abandonner peu à peu le recours aux pesticides.

En aparté, j'avoue être toujours renversé de voir des gens pulvériser des pesticides sur leur gazon, pas plus grand qu'un mouchoir de poche, pour se débarrasser d'un pissenlit. Depuis quand les pissenlits sont-ils si repoussants? Ce qui est vraiment paradoxal c'est qu'il est possible d'acheter des feuilles de pissenlit dans les magasins d'alimentation spécialisée ou, comme c'est le cas en Nouvelle-Écosse, au supermarché. N'est-il pas ironique de dépenser deux dollars pour acheter des feuilles de pissenlit et de se tourner pour pulvériser du Killax ou d'autres produits sur les gazons pour se débarrasser de cette plante. C'est incroyable.

Si les gens n'aiment pas les mauvaises herbes, les pissenlits ou d'autres plantes, ils n'ont qu'à prendre une petite pelle, se mettre à genoux et les enlever. Il n'est pas nécessaire de dépenser de l'argent pour des pesticides qui se retrouveront, à plus ou moins long terme, dans l'eau potable. Les pesticides affectent également les oiseaux, les vers, les chiens et les chats ainsi que les enfants qui jouent sur les gazons. Les gens devraient réfléchir davantage avant de recourir aux pesticides.

Les gens doivent se rendre compte que ce qu'ils mettent sur le gazon a des répercussions sur l'environnement. Je suis fier du fait que la ville de Halifax prend des mesures à cet égard. Je félicite le

conseil municipal de Halifax de même que celui de la municipalité de Hudson pour leur décision judicieuse.

• (1210)

Les députés du Nouveau Parti démocratique s'opposent à cette mesure législative. Nous estimons que c'est un petit pas dans la bonne direction, mais le gouvernement aurait pu prendre le temps de l'étoffer et de la préciser bien davantage.

[Français]

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Monsieur le Président, pour la dernière fois, je me lève pour discuter du projet de loi C-53.

Après 30 ans, nous allons enfin avoir un nouveau projet de loi sur les produits antiparasitaires, qu'on appelle plus communément les pesticides. Cela fut un très long processus qui a provoqué différentes forces à travers le pays, qui a poussé les gouvernements et les partis politiques à agir ou non.

Depuis quelques années, on voit par exemple d'un côté les groupes environnementaux, les groupes de citoyens et les municipalités, et de l'autre, bien sûr, l'industrie des pesticides et les producteurs agricoles en particulier. Rappelons que l'industrie agricole et agroalimentaire utilise 90 p. 100 des produits antiparasitaires.

Cela veut dire qu'il y avait des craintes, surtout de la part des producteurs agricoles du Canada. Depuis plusieurs années, ils subissent des contrecoups majeurs au plan de l'environnement, à cause des sécheresses et des inondations. Partout au Canada, les producteurs agricoles doivent donc faire face à de dures réalités. De rendre plus difficile l'utilisation de certains produits qui peuvent augmenter la production agricole lorsque la nature leur laisse la chance de le faire, c'est sûr que l'industrie avait certaines craintes à cet égard.

L'autre industrie qui éprouvait encore plus de craintes est celle qui fabrique les produits. En invoquant toutes sortes de justifications, on voulait cacher le plus possible, entre autres, certains ingrédients actifs ou non actifs entrant dans la composition des pesticides.

Cela étant dit, le comité a réussi à faire un petit bout de chemin dans le sens de la protection du public. Je dis «un petit bout de chemin», parce qu'on avait demandé que le principe de prudence, qu'on appelle souvent le principe de précaution, fasse partie du préambule du projet de loi et qu'on puisse également le retrouver dans d'autres articles du projet de loi C-53. Le gouvernement a refusé l'ensemble des amendements présentés par les partis d'opposition, dont le Parti progressiste-conservateur.

Cependant nous avons un peu réussi en présentant un amendement dont l'objet était d'informer le public. Lorsqu'un produit va être homologué et révisé par le gouvernement, l'information va être déposée au registre et ce dernier est public. Si jamais le produit est nocif et présente des dangers tels que le gouvernement doit agir, à ce moment-là une publication est émise à l'échelle du pays au complet.

On avait proposé des amendements au projet de loi C-53 au plan de l'étiquetage par exemple. On considère que l'étiquetage, qui est la base même de l'information aux acheteurs, hommes et femmes qui se procurent ces produits quotidiennement au Canada, devrait être beaucoup plus complet. Le gouvernement s'y est refusé. On sait que des pressions ont été exercées par l'industrie.

Initiatives ministérielles

On voulait redéfinir toute la question concernant des renseignements confidentiels, encore là pour informer le public, pour qu'il soit au courant des risques liés à l'utilisation des pesticides, des produits antiparasitaires.

Cependant, on s'est rendu compte, de même que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable qui a produit un excellent rapport à ce sujet, que le gouvernement fédéral tirait de l'arrière par rapport aux municipalités et à plusieurs gouvernements provinciaux au Canada. Ce n'est pas la première fois qu'on voit un gouvernement manquer un peu de vision et on en a une preuve supplémentaire. C'est ce qu'on voit et je le disais il y a quelques jours ici, à la Chambre, lors de l'étude du projet de loi à l'étape du rapport.

On fait de la publicité au Québec. Je le répète parce que c'est important. Au Québec, la publicité est très bien faite et elle est subtile. On imagine quelqu'un qui entre dans un magasin, une quincaillerie et qui demande au vendeur, un homme ou une femme: «Avez-vous quelque chose contre les bibittes?» Le vendeur répond: «Non.» Ce n'est pas parce qu'il n'a pas de produit, c'est parce qu'il n'a rien contre les bibittes. Dans une autre annonce, une personne demande: «Avez-vous quelque chose contre les pissenlits?» On lui répond: «Non.»

• (1215)

Cela fait réagir les gens quant au fait qu'il existe des moyens de combattre certains ravageurs et certaines mauvaises herbes.

Certains diront que les pissenlits ne sont pas des mauvaises herbes, que le vin de pissenlit est efficace pour abaisser le taux de cholestérol et qu'en salade, cela donne un petit goût absolument délectable. On dira que c'est un petit peu amer, mais à ce qu'il paraît, c'est très bon. Personnellement, je n'y ai pas goûté.

Cela étant dit, on voit qu'il se passe des choses en termes d'information du public, de sensibilisation et d'actions. Le fédéral a mis 30 ans avant d'agir, toutes couleurs de gouvernement confondues. Là, encore le projet de loi ne va pas assez loin.

Cela étant dit, je rappelle qu'à l'étape du rapport, j'étais en «beau joual verb». On avait réussi à adopter en comité un amendement du Parti progressiste-conservateur. C'était un amendement que le comité avait adopté à l'unanimité. On présupposait que tout cela allait tenir. À l'étape du rapport à la Chambre, on s'est rendu compte qu'une motion était présentée par le gouvernement pour rejeter notre amendement. Cela ne se pouvait pas.

Je me rappelle que le secrétaire parlementaire était présent à ce moment-là. Rempli d'émotions, je lui ai dit qu'il n'avait pas grand-chose entre les jambes sur le plan politique, alors que lui-même se faisait battre par son propre gouvernement sur un amendement.

Concernant tout le fonctionnement des comités—vous le savez, monsieur le Président, vous avez toujours démontré une grande sensibilité par rapport aux comités—, cela vient gifler complètement toute initiative des députés au sein des comités de la Chambre.

Que le parti ministériel vote contre les amendements de l'opposition, cela peut aller. Il y a une partie qui est raisonnable, qui est justifiée. Il y a bien souvent une partie très politique, parce qu'on ne veut pas refaire le projet de loi avec des amendements qui seraient adoptés à toutes les fois en comité. On comprend malheureusement que c'est ainsi que cela fonctionne présentement. On espère que cela va changer.

Cependant, d'aller jusqu'à rejeter, par le biais d'une motion du gouvernement, un amendement accepté à l'unanimité en comité lors de l'étude article par article, c'est une gifle non pas au niveau de

l'équilibre entre les forces ministérielles et l'opposition, c'est une gifle à l'ensemble de la Chambre. C'est incroyable. C'est absolument incroyable.

Nous avons plusieurs amendements. Nous en avons même retiré. En comité, il faut aussi tenter de faire adopter les amendements les plus importants. Le principe de précaution en était un. L'étiquetage en était un. L'information et le dépôt au registre de l'ensemble des informations était un autre amendement. La plupart des amendements ont été rejetés.

Cependant, on essaie, on négocie et on sensibilise pour avoir une belle dynamique. On réussit après une, deux ou trois journées ou une ou deux semaines de travail à faire adopter un amendement. On en est fiers. On dit que ça marche. On est capables d'alimenter positivement un projet de loi du gouvernement. On est contents, on est fiers.

On passe des heures, des journées, des semaines et des années à étudier une question pour en arriver à un rapport. Il y a par la suite une ébauche de projet de loi et enfin, on l'espère, à une loi qui corrige une problématique et qui donne une vision.

On travaille fort en comité. On se tape de longues heures. On négocie. On parle aux députés de l'opposition, aux députés ministériels, aux secrétaires parlementaires et même parfois au bureau du ou de la ministre pour essayer de faire au moins accepter les principes des amendements. Si on comprend les principes, on présente par la suite nos amendements.

Alors, on réussit à en faire accepter quelques-uns qui ont un impact et qui viennent améliorer le projet de loi. Pourtant, lors d'une session et pendant quatre ou cinq ans, on se fait tout démolir. On se demande si les comités sont là seulement pour occuper les députés qui n'ont rien à faire. Qu'on nous retourne alors dans nos comités. On y a amplement de travail. Je trouve cela absolument décevant.

Cela étant dit, le projet de loi C-53, avec tous ses défauts,—il faut en être conscients—, vient remplacer une loi vieille de 30 ans.

• (1220)

Malgré tous ces défauts, tous les défauts du gouvernement—la liste est longue et je n'ai malheureusement pas le temps de les énumérer tous—, malgré toute la mauvaise foi du gouvernement en comité et surtout à l'étape du rapport à la Chambre, nous allons appuyer le projet de loi dans son imperfection.

On aurait aimé que le projet de loi soit révisé au bout de cinq ans. Tout va tellement vite dans ce domaine. Le gouvernement avait dit dix ans et nous avons suggéré cinq ans. En comité, nous avons négocié pour obtenir sept ans. Sept ans, c'est long pour déposer la nouvelle réglementation, mais la vitalité du projet de loi sera d'environ quatre à cinq ans.

Si on peut avoir de l'information au niveau des rapports annuels et si jamais il y a une urgence pour modifier un article ou deux, on pourra le faire à la Chambre. Le Parti conservateur est très ouvert à moderniser toute la question environnementale.

Nous constatons que le gouvernement, depuis 1993, n'a à peu près rien fait au niveau de l'environnement et il se pète les bretelles avec les projets de loi C-5 et C-53.

Initiatives ministérielles

En 10 ans de règne impérial libéral, il y a eu deux projets de loi, dont un qui est resté quelques années au Comité permanent de l'environnement. Mon collègue de Fundy—Royal y a passé énormément d'heures, de semaines, de mois et d'années. Ce fut la même chose au Comité permanent de la santé. On a beau poussé le gouvernement, mais si cela ne fait pas partie de sa vision ou de sa stratégie partisane libérale, ça ne bougera pas beaucoup. On ne veut pas trop déranger. On se dit que les visions, c'est bien en politique partisane, mais au niveau d'un gouvernement, il est préférable de laisser aller un peu plus, de prendre son temps, d'occuper les députés un peu partout dans chacun des comités et de répéter les mêmes choses deux, trois ou quatre fois.

Pour les espèces en péril, cela fait combien de fois qu'on perd du temps avec ça? C'est un projet de loi important. Combien de fois l'a-t-on remis? Le même sujet revient à trois reprises en comité et par le biais de projets de loi. Cela n'a pas de bon sens.

Le Comité permanent de l'environnement avait fait son travail en ce qui concerne le projet de loi C-53. On n'a pas réinventé la roue. Le gouvernement a oublié d'avancer. On avait le véhicule. Il y avait un consensus important au sein du comité. Il y avait une liste de témoins absolument incroyable et le comité s'était déplacé pour rencontrer des gens. On a dit: «C'est correct, mais on va recommencer. On pense que ce n'est pas relatif à l'environnement, mais que ça devrait être relatif à la santé». J'en parlais avec mon collègue de Fundy—Royal et je lui demandais ce qu'il y avait de différent. On nous a répondu: «Rien. Il faut recommencer ce qu'on a fait. En passant, voici une copie du rapport du comité de l'environnement. Vous allez refaire à peu près la même chose ». C'est ce qui est arrivé.

On n'a pas été capables de l'améliorer davantage. Ce que le Comité permanent de l'environnement avait soulevé est essentiellement la même chose que ce qu'avait relevé le Comité permanent de la santé. On n'a pas été capables de promouvoir davantage nos amendements que le Comité permanent de l'environnement.

On se dit que c'est un projet de loi imparfait, en béquilles, mais il vaut mieux avoir une loi en béquilles qu'une loi qui est désuète. Trente ans pour une loi, c'est long. Je sais qu'il y a des lois qui sont encore plus vieilles, mais dans une industrie qui progresse tellement rapidement, où la compétitivité est tellement forte, où le besoin de produire est tellement fort, il faut agir. Il ne faut pas attendre. Le gouvernement a finalement décidé d'agir.

• (1225)

Bien sûr, on cite souvent la ville de Hudson, mais il faut voir aussi ce que font les gens à Aylmer, à Québec, et ce que le conseil municipal va faire à Ottawa. On est actifs partout au Canada. On est proactifs et on a une vision. On n'attend pas 56 règlements pour sensibiliser et éduquer la population. C'est trop facile de prendre un produit et de l'étendre.

Un jour le gouvernement aura une vision, une stratégie. Il sera prêt à prendre les décisions importantes pour les gens qu'il représente et qu'il veut représenter, donc les générations futures.

Concernant l'environnement, pour mettre sur pied n'importe quel programme pour aider les communautés, les gens qui vivent en région ou en milieu urbain, il faut avoir une vision. On met sur pied n'importe quel programme de commandites, où des grosses firmes de communications empochent 12 p. 100 de commission pour livrer un chèque, alors qu'un ancien ministre libéral, André Ouellet, qui est le président de la Société canadienne des postes dit qu'un timbre ne coûte pas cher et qu'avec un franc du député, cela coûte encore moins cher. Alors, on devrait peut-être avoir une vision pour les gens qui vivent dans nos municipalités, dans nos régions et nos provinces.

Cela étant dit, effectivement c'est mieux que rien. Il s'agit d'un projet de loi en béquilles, au lieu d'un système mort. Le Parti progressiste-conservateur va l'appuyer. Cependant, on espère qu'un jour, on ira beaucoup plus loin que cela et qu'on aura un partenariat entre les deux Chambres et la population qui va appuyer un parti qui aura une vision pour les gens de ce pays.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de poser une question à mon collègue, le député de Richmond—Arthabaska.

Le constat que fait le député est réel. C'est exactement ce qui se passe présentement avec le gouvernement d'en face. J'ai siégé avec son collègue au Comité permanent de l'environnement et du développement durable, lorsque nous avons adopté le rapport «Un choix judicieux s'impose», au sujet des pesticides. Tous les sujets qu'il contient ont été débattus et le comité a décidé à l'unanimité d'aller de l'avant pour produire ce rapport.

Aujourd'hui, force est de constater qu'au lieu d'avancer, le gouvernement recommence comme il le fait depuis des lunes.

Suite au constat que mon collègue de Richmond—Arthabaska vient de nous dévoiler, après 20 minutes d'intervention, j'aimerais lui demander ceci: À partir de ce projet de loi qui sera adopté par une majorité de députés à la Chambre, même s'il est en béquilles, ne devrait-il pas suggérer à ce gouvernement quelque chose de plus qui ne mettrait pas la population en danger, mais qui aiderait plutôt la population canadienne et québécoise.

M. André Bachand: Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue qui, effectivement, a fait un travail colossal avec les membres du Comité permanent de l'environnement. Elle connaît très bien le dossier des produits antiparasitaires.

Ce projet de loi béquille sur le plan de l'environnement, c'est une chose. Malheureusement, on ne peut pas pousser ce gouvernement bien fort. Je répète et je radote peut-être un peu mais, à un moment donné, c'est tellement une réalité. Lorsqu'on rencontre par exemple des députés ministériels et qu'on leur parle d'environnement, ils disent: «Oui, on est pour l'environnement. Oui, c'est important, l'environnement. Cela étant dit, on ne touche pas à cela parce que cela relève de la compétence des provinces.»

Lorsque c'est vrai et que le gouvernement libéral nous dit qu'il respecte les juridictions, comme le disait mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie, on dit: «Bravo!» On est surpris. Cela veut dire que le ministre des Affaires intergouvernementales n'est pas trop actif ces temps-ci.

Dans plusieurs domaines, comme dans celui de l'environnement, on ne peut pas dire que c'est d'une juridiction qui appartient à une autre instance. Il y a des juridictions qui sont partagées. Il y a des zones grises, comme mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie le disait, en termes d'homologation et de rôle international.

Initiatives ministérielles

Lorsqu'on parle d'un projet de loi et de l'OCDE, la province de l'Île-du-Prince-Édouard peut bien faire des choses, mais c'est au gouvernement du Canada à faire des choses.

On a beau pousser. Je sais que ma collègue est une femme tenace dans ses croyances. Cependant, on a beau être tenaces, cela ne bouge pas. La mécanique est bloquée parce qu'il y a du sel dans l'engrenage interne.

Lorsqu'on veut arrêter un engrenage, on peut mettre du sable ou du gros sel. Cependant, ce gouvernement met lui-même du sable dans l'engrenage. Ce n'est pas nous. Nous, nous essayons de faire avancer les choses. Il y a un principe qu'on voulait voir dans le projet de loi et qui s'appelle le principe de précaution, le principe de prudence. Toutefois, on ne voulait pas que le gouvernement continue de l'appliquer pour lui.

Le principe de prudence s'applique au gouvernement. Il a peur. Regardez le menu législatif. Il n'y a rien. Allez voir dans l'autre place. Il n'y a rien. On attend et on tape du pied en disant: «Qu'est-ce qui se passe? Vous êtes des législateurs, qu'est-ce qui se passe.» Il n'y a pas de vision. Le gouvernement ne bouge pas trop.

Donc, le principe de précaution et de prudence est appliqué pour eux. On voulait qu'il soit appliqué dans le projet de loi sur l'environnement. Les espèces en péril, qu'est-ce que c'est? Est-ce que c'est la démocratie qui est en péril? Cela ne bouge pas. Alors, oui, on va continuer à pousser.

Cependant, la meilleure façon de pousser un gouvernement, c'est lorsque d'autres agissent, lorsque des individus et des groupes agissent, lorsque des municipalités agissent, lorsque le gouvernement du Québec, de l'Ontario et d'autres provinces agissent.

Éventuellement, le gouvernement dira: «Ah! ce n'est pas bête comme idée. Ce n'est pas bête.» Je ne fais pas de politique partisane, vous me connaissez. On ne fait pas cela à la Chambre, mais le gouvernement actuel prendra les idées des autres à la veille d'une campagne électorale ou à la veille d'un discours du Trône.

On sait que, potentiellement, Sa Majesté vient nous rendre visite à l'automne. On espère que sur le plan de l'environnement—on connaît la sensibilité de Sa Majesté et de son héritier pour ce qui est de l'environnement—, le gouvernement va s'enlever les doigts de l'endroit où ils sont présentement et qu'il nous proposera une vision quant à l'environnement.

• (1230)

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, j'ai voté avec mes collègues du gouvernement pour adopter à la Chambre, à l'étape du rapport, le projet de loi C-53. Le titre est long et se lit comme suit: «Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire».

Il est clair que cette nouvelle loi est une nette amélioration par rapport à la loi existante vieille de 33 ans. Comme le recommandait fortement le Comité permanent de l'environnement et du développement durable ainsi que la commissaire à l'environnement et au développement durable, il était urgent d'agir et de renouveler la Loi.

Le projet de loi C-53 est donc un pas en avant. Cette nouvelle loi mérite notre appui.

[Traduction]

Cependant, comme l'ont dit plusieurs organismes s'occupant d'environnement et de santé que je respecte, le gouvernement a perdu l'occasion de présenter une mesure législative progressiste pour remplacer la législation vieille de 33 ans régissant actuellement l'enregistrement des produits antiparasitaires au Canada. Je vais citer

un communiqué publié par certains de ces organismes à la suite de la présentation du projet de loi. Voici ce que disait Sandra Schwartz, de Pollution Probe:

Le projet de loi C-53 consacre les pratiques existantes. Nous espérons que la nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires améliorent sensiblement nos pratiques actuelles.

Kathleen Cooper, recherchiste à l'Association canadienne du droit de l'environnement, a dit:

Nous nous réjouissons de voir certaines dispositions nouvelles concernant particulièrement les enfants, mais le projet de loi n'égale même pas ce qui existe depuis des années aux États-Unis pour protéger les enfants.

Après une étude approfondie, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a fait des recommandations qui amélioreront énormément les pratiques de lutte antiparasitaire. Il les a formulées dans son rapport intitulé *Pesticides: un choix judicieux s'impose pour protéger la santé et l'environnement*. Or, ce projet de loi réaffirme davantage les pratiques actuelles, quoique en insistant davantage sur la sécurité, il ne s'embarque dans la voie audacieuse du renouveau recommandé par le comité. Heureusement, le Comité de la santé a amendé le projet de loi pour assurer un examen périodique de la loi, quoiqu'une fois seulement tous les sept ans au lieu de tous les cinq ans comme cela avait été proposé dans quatre motions au comité. Grâce à cet examen, les problèmes importants dont le projet de loi ne traite pas pourront être abordés de nouveau et des améliorations pourront être apportées.

Il reste encore à fixer beaucoup de détails dans la réglementation, et il nous incombe de veiller à ce que le règlement assure un suivi. Nous devons profiter pleinement des dispositions exigeant un rapport annuel, ajoutées au projet de loi grâce à des amendements apportés au comité, pour veiller à ce que ces détails deviennent réalité.

Comme je l'ai dit dans mes observations préliminaires, nous avons désespérément besoin d'une loi sur la lutte antiparasitaire. Le projet de loi C-53 n'est certainement pas un énorme pas en avant, comme on l'avait espéré, mais il mérite d'être appuyé. Nos agriculteurs veulent une nouvelle loi pour avoir accès plus rapidement à des produits antiparasitaires moins nocifs ainsi qu'à une meilleure information leur permettant de réduire la nécessité des produits antiparasitaires. Les Canadiens de tout le pays veulent être mieux protégés contre les produits chimiques nocifs qui sont utilisés à la maison, à l'école et au travail.

Le projet de loi n'est certes pas une panacée, mais il est un début. Nous devons tous commencer à prévenir les problèmes en évitant d'utiliser les produits chimiques nocifs. La mise en oeuvre du projet de loi C-53 devrait se traduire par la mise sur le marché de produits plus sûrs, mais nous devons tous faire l'effort de nous renseigner sur les effets inhérents de ces produits chimiques afin d'en être plus conscients et d'en connaître les dangers pour pouvoir changer nos habitudes de consommation et notre comportement de manière à réduire substantiellement les risques liés à ces produits.

Le Comité de la santé a apporté un certain nombre d'importantes améliorations au projet de loi. Je remercie particulièrement les députés d'avoir accepté une modification que j'ai proposée et qui visait à renforcer le mandat de sensibilisation du ministre.

Initiatives ministérielles

Je tiens à souligner certaines des améliorations qui ont été apportées par le Comité de la santé. D'abord, en ce qui concerne le mandat du ministre qui consiste à informer le public, le Comité de la santé a modifié le projet de loi C-53 de manière à confier au ministre de la Santé le mandat d'informer activement le public au sujet des produits antiparasitaires. Malheureusement, une bonne partie de la formulation que j'avais proposée au sujet des produits antiparasitaires ainsi que des risques pour la santé des gens et l'environnement liés à leur utilisation, de la nécessité d'éviter les utilisations non essentielles et de l'existence de solutions de rechange n'a pas été adoptée, seule son essence ayant été conservée.

● (1235)

J'espère que nous pourrons nous en inspirer et mettre au point une campagne similaire à la campagne antitabac afin de réduire l'utilisation des pesticides, ce qui pourrait mener un jour à la disparition progressive de tous les pesticides chimiques de nos maisons et de nos jardins.

Lorsque j'ai eu le privilège de déposer la loi sur les pesticides du Québec, nous avons insisté pour que les pouvoirs du ministre incluent les tâches suivantes. Je cite le paragraphe 9(2) qui prévoit ce qui suit:

exécuter ou faire exécuter des recherches, études, enquêtes ou analyses portant sur les effets des pesticides sur la qualité de l'environnement et la santé de l'être humain et, plus généralement, sur tout ce qui concerne les pesticides et les alternatives à leur utilisation; —

Le paragraphe 9(3) prévoit ce qui suit:

élaborer, favoriser et s'assurer de la réalisation de plans et programmes de formation, d'éducation, d'information et de sensibilisation dans le domaine des pesticides;

Si nous arrivons à sensibiliser le public et si nous prenons des mesures particulières pour faire connaître les dangers des pesticides et faire savoir qu'il existe des moyens plus sûrs d'arriver aux mêmes résultats, et encore mieux, qu'on ne devrait pas utiliser de pesticides du tout, particulièrement dans les maisons, les écoles et les parcs, nous aurons alors fait un très bon travail pour les Canadiens.

L'une des améliorations que l'on trouve dans ce projet de loi est la définition de l'expression « risque acceptable ». C'est très important pour l'interprétation de cette mesure législative et cette définition constitue une grande amélioration par rapport à la situation actuelle. Il incombe maintenant au demandeur de prouver que les produits qu'il offre ne présentent aucun danger. De plus, la nouvelle définition tient compte des générations à venir. C'est une mesure importante.

Les formules sont maintenant incluses dans la définition d'un pesticide. Nous le devons au comité qui a écouté les nombreux environnementalistes et défenseurs de la santé publique qui ont réclamé qu'on tienne compte des formules dans le cadre de la loi.

Bon nombre d'amendements accroissent le niveau de protection de la santé et de l'environnement prévu dans ce projet de loi, dont l'étude de l'exposition totale et des effets cumulatifs dans le cadre de l'évaluation des risques, des réévaluations et des examens spéciaux, ce qui est certainement une mesure très importante. La protection des enfants est étendue aux générations à venir. Les produits présentant moins de risques feront l'objet d'un examen moins approfondi. Le préambule contient un libellé beaucoup plus fort préconisant l'utilisation de produits et de stratégies de remplacement.

Enfin, pour ce qui est de l'obligation de rendre des comptes au public, il existe désormais un examen parlementaire au bout de sept ans, et le rapport de situation annuel doit comprendre les homologations, y compris les produits à faible risque. L'examen au bout de sept ans est le fruit d'un compromis du comité. J'aurais préféré un examen après cinq ans. Toutefois, au moment de

l'examen, j'espère que des changements importants pourront être apportés afin d'améliorer le fonctionnement de notre Loi sur les pesticides.

La loi comporte effectivement des failles, particulièrement si l'on établit une comparaison avec les recommandations figurant dans le rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Elles devront être corrigées au moment de l'examen.

Nous devons tous nous assurer avec vigilance que les règlements promis dans le projet de loi sont adoptés dans les meilleurs délais et que des mesures sont prises en vue de corriger les problèmes fondamentaux à l'occasion du premier examen de la mesure législative. J'espère en particulier que, à ce moment-là, on précisera dans la loi le mandat de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA. C'est un des principaux problèmes ayant été soulevés dans le rapport du comité permanent.

Voici ce que l'on trouve à la page 144 du rapport du comité:

Lorsqu'on a créé l'ARLA en 1995, on lui a donné le mandat suivant: protéger la santé humaine et l'environnement en réduisant au minimum les risques découlant des produits antiparasitaires, tout en favorisant l'accès aux outils de la lutte antiparasitaire, c'est-à-dire ces produits et les stratégies de lutte antiparasitaire.

● (1240)

Le comité ajoute ensuite:

Comme l'ARLA est tenue à la fois de protéger la santé et l'environnement et de rendre les pesticides disponibles, il n'est pas étonnant qu'on se soit inquiété de ce mandat «double», en particulier dans un contexte où la première fonction ne prime pas sur la seconde. En effet, les deux semblent placées sur un pied d'égalité et appellent un équilibre délicat.

C'est essentiellement ce que la ministre de la Santé a dit à la Chambre des communes en réponse à une question posée par un député. Le rapport précise que la ministre a dit:

Comme le député le sait, l'ARLA doit tenir compte des besoins des producteurs et des agriculteurs sans négliger les problèmes de sécurité publique et les préoccupations environnementales. De l'avis du comité, le mandat double de l'ARLA émet un signal ambivalent, surtout à la lumière des objectifs que le gouvernement fédéral a formulés pour l'agence. De l'avis du comité, un des problèmes de base de l'ARLA, c'est son mandat faible et équivoque. Protéger la santé humaine et l'environnement doit primer sur toute autre considération.

Le comité établit ensuite une comparaison entre la mission du Office of Pesticides Program, l'OPP américain, qui relève de l'Environmental Protection Agency, dont l'énoncé de mission est le suivant:

Protéger la santé du public et l'environnement des risques posés par les pesticides et promouvoir des méthodes plus sûres de lutte antiparasitaire.

Le comité recommande ce qui suit:

a) donner la priorité absolue à la protection de la santé humaine et de l'environnement lorsqu'il s'agit d'approuver l'usage d'un pesticide au Canada ou d'en maintenir l'usage; b) promouvoir le recours aux stratégies de lutte antiparasitaire intégrée qui visent à réduire l'usage et le risque des pesticides, et la dépendance envers eux; c) insister sur le développement de produits antiparasitaires plus sûrs; d) informer et sensibiliser le public au sujet des pesticides et des risques qui accompagnent leur utilisation.

Telles sont les quatre priorités que le comité recommande que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire reçoive dans son mandat.

Le gouvernement a conféré le pouvoir à la ministre elle-même et cela, à juste titre, car c'est la ministre qui a, au bout du compte, la responsabilité de la loi. Toutefois, le fait est que l'application régulière de la loi a toujours été la responsabilité de l'ARLA, qui décide de l'homologation, de la réglementation et du contrôle des produits antiparasitaires.

Initiatives ministérielles

Même si la décision et le pouvoir relèvent au bout du compte de la ministre et si celle-ci s'engage dans la loi à protéger avant tout la santé humaine et l'environnement, je persiste à croire qu'il n'y aurait eu aucune contradiction à prévoir clairement un énoncé de mission pour l'ARLA de telle sorte que celle-ci et tous ses membres sachent bien que la protection de la santé humaine et de l'environnement constitue une priorité absolue et que l'homologation des pesticides constitue le tout dernier recours.

Il semble que la mise en application du principe de prudence inscrit dans la loi suscite nombre de débats créatifs. Le gouvernement a fait paraître un document de discussion, afin d'inciter les intéressés à participer à l'élaboration d'une politique officielle ayant trait à ce principe de prudence.

Comme de nombreux témoins l'ont laissé entendre au cours des audiences sur le projet de loi C-53, j'aurais voulu que le principe de prudence fasse partie intégrante de toute la mesure. Ce n'est pas du tout le cas. J'espère que, au cours de l'étude du projet de loi, on mettra réellement le cap sur la prudence.

À cet égard, la directrice exécutive de l'ARLA a déclaré ce qui suit:

[...] il s'agit là de l'approche de précaution ultime. Si nous avons quelque question ou quelque raison que ce soit de croire que nous devons réunir davantage d'information pour avoir une certitude raisonnable qu'un produit ne causera aucun préjudice, nous ne l'enregistrerons tout simplement pas. Nous n'avons pas besoin d'un autre instrument pour nous dire quoi faire advenant qu'il y ait des gens exposés au produit ou qu'il y ait un problème. Voilà pourquoi nous avons tenté de bien faire comprendre que l'approche ou le principe de précaution concernant un produit en vente sur le marché nous fournit un levier supplémentaire qui nous permet d'intervenir rapidement mais s'il s'agit d'un nouveau produit de marque, nous ne le mettons tout simplement pas sur le marché. Voilà pourquoi il est inopportun d'utiliser un principe de précaution pour définir notre intervention concernant un nouveau produit qui n'est pas encore sur le marché.

• (1245)

À mon avis, c'est un exemple classique où l'on dit: «Ne craignez rien, nous le faisons déjà.» Si c'est le cas, pourquoi ne pas l'inscrire dans la loi? Il n'y a pas de raison, il faut inscrire dans la loi le principe de prudence.

Je souligne que la directrice exécutive de l'ARLA faisait allusion aux nouveaux produits de marque, mais certainement pas aux milliers d'ingrédients qui existent.

Je crois qu'en ce qui concerne les pesticides, le projet de loi C-53 permettra de combler les écarts que le Commissaire à l'environnement et au développement durable a relevés dans son rapport de mai 1999, intitulé *Comprendre les risques associés aux substances toxiques: Des fissures dans les fondations de la grande maison fédérale*.

La nouvelle commissaire, Johanne Gélinas, a comparu devant le comité au printemps et elle a déclaré:

Le principal message du rapport de 1999 portait sur l'écart substantiel qui existait entre le discours et l'action quant au programme fédéral en matière d'environnement et de développement durable. Je crois que c'est encore le cas aujourd'hui et que nous en payons le prix sur les plans de la santé, de l'environnement, du niveau de vie et de l'héritage que nous léguons à nos enfants et petits-enfants.

Plus loin, elle a dit:

[...] je crois que des lois et règlements efficaces constitueront des outils clés pour régler certains des problèmes du gouvernement et de l'ARLA. À cet égard, il est essentiel que les responsables prévoient des dispositions pour la communication et l'échange d'information, des exigences relatives aux réévaluations et aux examens spéciaux ainsi que la mise en place d'une base de données nationale sur les ventes.

Le projet de loi C-53 n'est pas parfait, mais c'est un bon début. Il mérite notre appui et j'espère qu'il sera adopté très bientôt.

Pour terminer, j'aborderai l'aspect financier. Peu importe à quel point une loi est bonne, sans ressources financières pour la mettre en oeuvre, elle n'est pas efficace.

Dans son rapport de 1999, la commissaire constate que, dans le cadre de leurs budgets, les ministères font des pieds et des mains pour honorer leurs responsabilités législatives, leurs engagements politiques et leurs obligations découlant des traités internationaux, et dans nombre de cas y échouent.

Le Comité de l'environnement a recommandé que le gouvernement octroie à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire les ressources financières additionnelles nécessaires pour qu'elle puisse mener efficacement son programme.

En toute honnêteté, je dois dire que le dernier budget allouait un montant de plusieurs millions, 20 millions de dollars je crois, pour le processus de contrôle des pesticides. Bien sûr, cela est nécessaire et bien accueilli. Nous devons maintenant assurer que la nouvelle mesure législative sera accompagnée des fonds nécessaires à sa mise en oeuvre et à son application de même qu'à l'application des règlements, particulièrement en ce qui concerne la réévaluation des pesticides qui sont utilisés depuis des années et en ce qui concerne les examens spéciaux.

• (1250)

[Français]

En terminant, je voulais recommander qu'une fois le projet de loi adopté, nous suivions sa mise en vigueur de très près afin de nous assurer que la loi soit aussi efficace que possible et ce, en attendant que nous puissions la bonifier de façon décisive le temps venu, en 2009.

Entre temps, je vais certainement appuyer ce projet de loi avec beaucoup de conviction.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention mon collègue de Lac-Saint-Louis qui était ministre de l'Environnement au Québec et pour qui j'ai beaucoup d'estime. J'ai siégé avec lui à l'ancien comité de l'environnement et c'est grâce à ses judicieux conseils que bien des fois, nous avons adopté des amendements reliés au rapport sur les pesticides qui s'appelaient «Un choix judicieux s'impose».

Tout à l'heure je l'écoutais et je relisais des pages entières du rapport que nous avons déposé. Présentement, au sein du projet de loi C-53, il n'y a aucune interdiction pour l'épandage des pesticides à des fins esthétiques. Pourtant, on sait à quel point les enfants et les femmes enceintes sont touchés par ces épandages à des fins esthétiques.

Il parlait également de l'homologation des pesticides relevés avant 1995, qu'ils ne seront pas tous réévalués et il n'y a pas de date limite pour la réévaluation. Pourtant, il y a eu un débat à ce sujet et des témoins avaient comparu lors des audiences de l'ancien comité de l'environnement.

Que pense-t-il du fait que son gouvernement n'a pas été assez précis pour la réévaluation des pesticides présentement homologués? On sait qu'en empêchant toute réévaluation de pesticides autorisés avant 1995, cela empêche les nouveaux pesticides d'être évalués.

J'aimerais savoir ce que pense mon collègue de Lac-Saint-Louis, quand on voit que deux pans entiers du rapport qu'on avait déposé sont vraiment tassés dans le projet de loi C-53. J'aimerais avoir ses impressions.

Initiatives ministérielles

M. Clifford Lincoln: Monsieur le Président, très clairement, je dirais à ma collègue, avec qui j'ai travaillé avec beaucoup de plaisir au sein du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, que je considère ce rapport comme un des meilleurs documents qui ait été produit par un comité de la Chambre depuis bien des années.

Naturellement, j'aurais préféré voir les recommandations de ce comité plus explicitement reflétées dans le projet de loi C-53. Je pense que c'était aussi le voeu des autres membres qui ont siégé avec nous au sein du comité. Eu égard au principe de la prudence en ce qui a trait à l'utilisation des pesticides pour des fins esthétiques et à la réévaluation et aux révisions par rapport aux nouveaux produits, j'aurais préféré qu'on puisse refléter les recommandations du comité.

En ce qui concerne l'utilisation des pesticides pour des fins esthétiques, le gouvernement a décidé, selon les recommandations du ministère de la Justice, que de façon constitutionnelle, il ne pouvait pas refuser d'homologuer les pesticides si par exemple il était démontré qu'il n'y avait pas de risques pour la santé humaine. Toutefois, on sait qu'il y a toujours un risque pour la santé humaine.

J'ai accepté de parrainer un projet de loi d'initiatives parlementaires qui avait été déposé par ma collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, qui est aujourd'hui secrétaire parlementaire. Ce projet de loi demandait que l'utilisation des pesticides pour des fins esthétiques soit bannie par le gouvernement fédéral au niveau de l'homologation. Je souhaite que ce projet de loi soit débattu à la Chambre pour nous permettre d'avoir un débat complet sur cette importante question.

En passant, je me réjouis du fait que le présent ministre québécois de l'Environnement, que je connais bien, ait décidé d'établir une politique sur l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques. Je crois qu'il se dirige vers une politique de réduction tendant vers l'élimination. J'espère que cette loi sera adoptée au Québec et qu'elle fera bouler de neige à travers le Canada en attendant qu'ici nous puissions changer de cap.

• (1255)

[Traduction]

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député a donné l'impression que les produits chimiques utilisés au Canada sont dangereux et nuisibles pour la santé. Ce sont les mots qu'il a employés. L'ARLA s'occupe pourtant d'approuver des produits qui, appliqués selon la méthode homologuée, ne causent aucun tort à l'environnement. Bon nombre de ces produits ont été soumis à des études pendant des décennies.

Pourquoi le député continue-t-il de se cramponner à cette idée fautive et de laisser croire que bon nombre de ces produits chimiques, même utilisés correctement et conformément à leur homologation, sont dangereux et nuisibles pour la santé des Canadiens?

M. Clifford Lincoln: Monsieur le Président, mon collègue aurait dû passer un an et demi, comme certains d'entre nous, à entendre les témoins qui ont défilé devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Je lui suggère de lire le rapport de 1999 de la commissaire à l'environnement et au développement durable portant sur la gestion des risques que présentent les substances toxiques.

Il faut savoir que certains pesticides sont sur le marché depuis longtemps, jusqu'à 40 ans et plus dans certains cas, sans jamais avoir été réévalués. Nous avons entendu des histoires d'horreur. L'une d'elle concerne l'acrylaldéhyde, une substance utilisée dans les

tranchées de drainage pour éliminer les mauvaises herbes. Cette substance est tellement puissante qu'elle peut tuer les poissons.

J'ai demandé à la directrice de l'ARLA pourquoi on n'interdisait pas ce produit, même après que le ministère des Pêches et des Océans eut demandé à cet organisme de bannir l'acrylaldéhyde parce qu'il tuait les poissons dans les tranchées de drainage. Elle m'a expliqué que l'acrylaldéhyde employé dans ces tranchées n'avait rien à voir avec la mort des poissons.

Je lui ai alors posé la question suivante: Si l'acrylaldéhyde utilisé dans les tranchées de drainage servant à l'irrigation des terres s'infiltré dans les eaux souterraines, n'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter de la présence dans ces eaux et dans nos cours d'eau de concentrations de cette substance, surtout si celle-ci tue les poissons et s'introduit dans la chaîne alimentaire?

Je suggère au député de lire le rapport de la commissaire, de même que le témoignage qu'elle a fait devant le comité, le 8 mai 2002. Il apprendrait qu'il y a de nos jours une foule de pesticides qui n'ont pas été réévalués ni fait l'objet d'un examen spécial depuis des années, alors qu'il existe des produits de remplacement plus sûrs qui attendent toujours d'être homologués. Nous avons besoin de cette nouvelle loi qui est proposée pour faire avancer les choses et éliminer les pesticides dangereux que l'on trouve encore sur le marché.

• (1300)

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-53, Loi sur les produits antiparasitaires. Je sais qu'il est trop tard pour amender le projet de loi, mais j'espère faire certaines suggestions que, je l'espère, le gouvernement entendra. Il mettra peut-être en application ultérieurement certaines de ces suggestions et les changements positifs que nous souhaitons voir.

Contrairement au débat qui a eu lieu plus tôt aujourd'hui sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées où le gouvernement n'avait pas le beau rôle et où il devait justifier la façon dont il traite les personnes handicapées, nous trouvons le projet de loi à l'étude politiquement correct à tous les égards.

Je crois que ce projet de loi s'inscrit dans une tendance. Lorsque je suis arrivé à Ottawa, j'avais l'impression que les projets de loi rédigés seraient assortis d'un objectif positif. Je suis étonné de constater que bon nombre ont été présentés avec un objectif négatif.

Le premier auquel je pense est le projet de loi C-15B, celui sur les droits des animaux. Il comporte une définition très curieuse; on y définit en effet les animaux comme tout «animal pouvant ressentir la douleur». C'est une façon très curieuse et négative de définir un animal. Nous pourrions tout aussi bien le définir comme tout animal pouvant ressentir l'excitation. On aurait pu le définir d'une manière ou de l'autre. Il est intéressant de constater que le gouvernement a adopté une approche négative pour l'une des principales définitions du projet de loi.

Quand on voit l'objectif premier du projet de loi C-53, on constate encore une fois le ton négatif qui y est associé. Le projet de loi mentionne qu'il est «dans l'intérêt national de faire en sorte que l'objectif premier du système fédéral de réglementation soit la prévention des risques inacceptables pour les personnes et l'environnement que présente l'utilisation des produits antiparasitaires». On part du principe que le projet de loi doit faire quelque chose de négatif.

Initiatives ministérielles

Il est maintenant trop tard pour modifier le projet de loi, mais on aurait aisément pu lui donner pour objectif de promouvoir la santé de la population et la bonne intendance de l'environnement au moyen de la réglementation de l'utilisation des produits antiparasitaires. Ce qui aurait donné au projet de loi et à son objectif un tout nouvel éclairage.

Le libellé du projet de loi est largement révélateur du point de vue adopté par le ministère. L'objectif énoncé donne le ton et indique comment le projet de loi sera appliqué. Cette question me préoccupe beaucoup. On a préféré le mot «prévenir» au mot «promouvoir». On a employé le mot «immobiliser» plutôt que «prévoir». Ce qui est révélateur des intentions véritables du ministère en ce qui concerne l'application de ces dispositions.

Le projet de loi semble également fort politiquement correct, en ce qu'il est discriminatoire. Là encore, en désignant des groupes d'intérêt, le gouvernement oublie de protéger ceux qui devraient l'être. Dans le préambule, le législateur recommande de prendre en considération les effets cumulatifs des produits antiparasitaires sur les principaux sous-groupes identifiables, notamment les femmes enceintes, les nourrissons, les enfants, les femmes et les personnes âgées. Cependant, il oublie totalement de parler des effets sur les utilisateurs principaux de ces produits, qui y sont le plus exposés, c'est-à-dire les hommes.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on désigne d'autres sous-groupes identifiables. Il est vrai que certains sont plus sensibles aux produits chimiques que d'autres. Dans ma circonscription, les hommes sont très exposés à la majorité des produits chimiques. Ils les utilisent constamment. Pour être équitable, la loi doit protéger tous ceux qui sont concernés, et non pas uniquement des groupes qu'il est politiquement correct de protéger. C'est une disgrâce qui semble toujours caractériser les politiques visant des intérêts particuliers que préconisent des personnes ne sachant pas vraiment de quoi il retourne ou encore des bureaucrates ayant des intentions cachées.

J'aimerais parler un peu des gens de chez nous. Je viens d'une région agricole où l'on utilise des produits chimiques. Ceux qui les utilisent sont surtout des hommes. Les agriculteurs emploient ces produits au printemps pour traiter les cultures de semences, ils les utilisent comme fongicides et de diverses autres façons. Plus tard au printemps, ils s'en servent pour lutter contre les mauvaises herbes et les insectes. À l'automne, ils épandent aussi certains produits chimiques. Les hommes possèdent des caractéristiques spéciales. Il y a certaines maladies dont on ne tient pas compte parce qu'elles sont réservées aux hommes semble-t-il, alors que d'autres plus populaires ou plus politiquement correctes reçoivent beaucoup de financement et d'attention de sources diverses.

Le projet de loi est discriminatoire. Je ne suis pas certain que ceux qui l'ont rédigé en aient pris conscience. Ma question est donc la suivante. Sommes-nous habitués à cette façon de penser au point où nous exerçons de la discrimination sans nous en rendre compte?

Comme bien d'autres projets de loi, celui-ci comporte un élément coercitif. Nous avons vu d'autres cas où le gouvernement a pensé de cette façon. Nous avons vu le gouvernement utiliser le bâton plutôt que la carotte dans plusieurs autres projets de loi. Tout récemment, il a insisté pour faire adopter le projet de loi C-5 sans assurer l'indemnisation aux propriétaires qui seront affectés par cette mesure législative. Il a dit qu'on pouvait se consoler car il prendrait éventuellement des règlements pour offrir cette indemnisation.

●(1305)

Nous avons vu cela dans le projet de loi C-15B qui prévoit des peines très sévères en cas de violation des droits des animaux; or, en même temps, le gouvernement a décidé de ne pas protéger les agriculteurs et les éleveurs contre les allégations et les attaques frivoles à l'égard de leur mode de vie normal. Nous avons vu cela également dans la loi C-68, qui a été cause de beaucoup de contestation et de problèmes au fil des années.

Nous le voyons ici encore en ce qui a trait au transport, à l'élimination et à la manipulation de ces produits. L'article 6 stipule:

Il est interdit de manipuler, de stocker, de transporter ou d'utiliser un produit antiparasitaire, ou d'en disposer, d'une manière non conforme...

Puis il mentionne les règlements et une ou deux autres possibilités.

Plus loin, nous constatons que les amendes sont très lourdes. Les peines sont sévères: 200 000 \$ ou six mois de prison sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, et 500 000 \$ et trois ans de prison sur déclaration de culpabilité par mise en accusation.

Je soutiens que les agriculteurs seront en butte à cette disposition. Cela surprendra peut-être le gouvernement, mais les récipients ne sont pas toujours éliminés de la façon que les bureaucrates décrètent être la bonne. Cela arrive pour plusieurs raisons. Souvent, le règlement est établi sans prévoir d'accommodement quant à son observation. Le règlement est établi, mais son observation se révèle peu pratique ou il n'y a pas de financement en place pour permettre de s'y conformer. Souvent, son observation se heurte à des obstacles matériels, par exemple l'inexistence d'installations locales pour éliminer le produit ou les récipients supplémentaires.

C'est dans ma province, la Saskatchewan, que j'ai vu la meilleure solution à cela. Il s'agissait d'un programme dans le cadre duquel on rinçait trois fois les récipients avant de les confier au dépôt local. Le programme s'est révélé très fructueux, il avait un caractère volontaire et il comportait un volet éducation. Les agriculteurs étaient très heureux de se conformer au programme. Ils avaient simplement besoin d'un peu d'encouragement et d'éducation quant au fait que le programme existait à leur intention. Des amendes de 200 000 \$ n'inciteront pas à observer le règlement autant que le feraient un peu d'encouragement et un bon programme assorti d'un peu de sensibilisation.

J'ai également certaines inquiétudes au sujet du processus de réévaluation. L'article 16 porte sur la réévaluation. Il prévoit que tous les produits chimiques doivent être réévalués à un moment ou à un autre. En outre, il précise que si un produit antiparasitaire a été homologué au cours des dernières années, le processus d'examen doit être enclenché assez rapidement. Il y a un délai à respecter pour la réévaluation de tous les nouveaux produits chimiques.

Dans son application, ce processus pourrait se révéler soit excellent soit désastreux. Nous devons être mieux informés des dispositions concernant la réévaluation de tous les produits chimiques sur le marché. Si le gouvernement demande à tous les citoyens de commencer la réévaluation de tous les produits chimiques à zéro, nous allons nous retrouver avec un processus fort coûteux et encombrant.

Initiatives ministérielles

L'ARLA n'a pas exactement remporté beaucoup de succès dans l'homologation des nouveaux produits. Je ne crois pas qu'il soit possible de lui soumettre tous les produits chimiques homologués depuis les 30 dernières années sans lui causer un énorme arriéré de travail. Si le gouvernement s'attend à ce que les entreprises recommencent l'homologation, ce sera presque impossible. Toutefois, s'il est disposé à établir un système d'évaluation en continu et à approuver les produits dont l'application ne pose pas de problèmes environnementaux, ce processus de réévaluation peut alors s'avérer excellent. Tout dépend de l'application.

En outre, je suis très préoccupé par le paragraphe 17(2) qui prévoit un examen spécial à chaque fois qu'un pays membre de l'OCDE retire un principe actif du marché. Nous savons que des préoccupations commerciales se cachent souvent derrière les questions de santé et d'environnement. C'est ce que nous avons vu à maintes reprises dans d'autres secteurs. J'estime que cette disposition nous lie trop aux autres pays et à leurs activités. Le gouvernement libéral semble faire très attention de ne pas trop s'approcher des États-Unis. Pourtant, cette mesure législative prévoit que si un pays membre de l'OCDE retire un principe actif du marché, nous devons automatiquement soumettre son homologation à un examen spécial.

Si cette façon de procéder convient, pourquoi l'inverse ne convient-il pas également? Si un pays de l'OCDE approuve un produit, approuvons-le aussi et mettons-le sur le marché. Ce serait un échange équitable. Le projet de loi ne prévoit pas cela et il ne le prévoira sans doute jamais.

Il y a d'autres préoccupations. L'une d'elles concerne l'harmonisation. Nous nous sommes réjouis d'avoir réussi à faire adopter un des amendements de l'Alliance canadienne sur l'harmonisation. En vertu de notre amendement, quiconque fait une demande d'homologation ou de modification d'un produit antiparasitaire pourra dorénavant présenter des informations provenant d'examens et d'évaluations effectués dans d'autres pays de l'OCDE.

- (1310)

Nous l'avons entendu aux audiences de l'ARLA. Les gens veulent avoir la possibilité de présenter des informations provenant d'autres pays dans le cadre de leur demande d'homologation. Si nous utilisons un produit chimique dans des conditions semblables, il est tout à fait sensé que nous puissions utiliser ces informations. Cela évite le double emploi chez les fabricants de produits antiparasitaires. Cela réduit les coûts du processus d'homologation. Cela accélère en fait le processus de mise sur le marché de ces produits chimiques où ils peuvent remplacer des produits plus anciens et, peut-être, plus risqués.

L'usage limité est une autre de mes préoccupations. Une grave faille du projet de loi C-53, c'est qu'il ne traite pas des produits à usage limité. Le Comité de l'agriculture a entendu cela à maintes reprises. C'est très important pour l'horticulture et les cultures de légumes spéciaux. Il importe que l'on parle de l'usage limité et de la façon dont cela fonctionnera au Canada. Les demandes d'homologation des produits à usage limité sont en hausse à mesure que l'on va vers un marketing davantage axé sur les créneaux.

Très souvent, l'économie d'échelle ne justifie pas une homologation intégrale. L'an dernier, dans les Prairies, il s'est produit un cas concernant des pois chiches. Le Bravo, un produit chimique, s'étant révélé inefficace contre l'ascochyta, j'ai demandé au gouvernement d'approuver l'utilisation d'un autre produit chimique. Il a fallu attendre un certain temps, mais l'autre produit, le Quadras, a finalement été approuvé et s'est révélé efficace. Il a cependant fallu

attendre longtemps pour faire approuver l'utilisation de ce produit. Les délais d'attente doivent être raccourcis. Si un produit chimique est disponible, s'il a déjà été utilisé ailleurs, dans des conditions similaires, il devrait être rapidement accessible. C'est important pour la compétitivité du Canada.

Les producteurs de fruits et de légumes nous ont dit qu'ils ont besoin de ces produits chimiques. S'ils sont disponibles aux États-Unis, s'ils ont été approuvés et sont vendus sur le marché, et que des conditions similaires surviennent chez nous, nous devons pouvoir les utiliser. Le gouvernement a reconnu l'importance des produits à usage limité, mais il n'a toujours rien fait à ce sujet.

Le Comité de l'agriculture a accordé beaucoup d'attention à la question de l'accès aux produits à usage limité, dans son récent rapport sur l'homologation des produits antiparasitaires et la compétitivité des agriculteurs canadiens. Selon le rapport:

Les agriculteurs canadiens n'auraient pas accès aux mêmes outils de lutte antiparasitaire efficaces et sécuritaires dont profitent leurs principaux concurrents, notamment les producteurs américains.

Je suis heureux d'avoir fait partie du comité qui a produit ce rapport. Il recommande plusieurs améliorations, et j'aimerais en citer deux.

Premièrement, le comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada finance, à raison d'au moins un million de dollars par année, un programme de recherche et d'analyse semblable au programme américain IR-4. Ce programme sera élaboré en collaboration avec les intervenants agricoles afin de générer ou de compléter les données nécessaires pour l'homologation de nouveaux produits à usage limité ou pour élargir l'emploi de produits déjà approuvés.

Deuxièmement, le comité recommande qu'un conseiller chargé des questions relatives aux produits antiparasitaires à usage limité soit nommé pour intervenir dans les processus de prises de décisions et d'adoption de politiques et pour faciliter les activités relatives aux produits à usage limité. Son mandat devrait comprendre un volet spécifique sur les questions d'harmonisation avec les États-Unis, comme la reconnaissance de l'équivalence de zones comparables et des données existant déjà dans un autre pays de l'OCDE. Le conseiller devrait relever des ministres de la Santé et de l'Agriculture et Agroalimentaire.

Le comité déplore également le fait que le projet de loi reste muet au sujet des produits à risque réduit. Le projet de loi ne contient aucune disposition permettant de mettre ces nouveaux produits, qui sont plus sûrs, directement sur le marché. Il faut accélérer le processus d'examen de ces produits.

Les États-Unis ont une catégorie des produits à risque réduit et des délais dans lesquels ils doivent les approuver. L'an dernier, ces produits mettaient environ 35 p. 100 moins de temps que les pesticides classiques à intégrer le marché. Ce sont de grandes économies sur les plans de l'efficacité et des coûts.

Le projet de loi C-53 ne fait aucune mention des délais d'homologation. C'est un changement important qui sera peut-être apporté à une date ultérieure. Il faut fixer des délais pour l'homologation, car cette dernière prend actuellement beaucoup trop de temps.

Des témoins ont aussi dit au Comité de la santé que notre processus d'homologation exige trop de temps comparativement à celui des États-Unis. Cette observation concorde avec l'information recueillie aussi par le Comité de l'agriculture. Notre parti a exercé des pressions afin que des délais soient fixés, mais le gouvernement a choisi de ne pas les intégrer dans cette mesure législative.

Initiatives ministérielles

J'aborderai maintenant brièvement la question de l'ARLA, qui semble être un problème continu dans le secteur de l'agriculture. La mesure législative sera complètement inutile, à moins que l'on n'apporte des changements à l'ARLA.

Malheureusement, le projet de loi n'oblige pas l'ARLA à rendre des comptes. Les délais d'homologation sont une source de préoccupation au sein de l'ARLA, mais il faut aussi ajouter que les vérifications prévues dans la mesure législative ne vont pas assez loin. On ne trouve pas dans le projet de loi de mesures forçant l'agence à présenter un rapport financier. Nous avons déjà vu le problème que cela a posé dans le cas de la vérification de la Commission canadienne du blé, situation où les administrateurs de la Commission du blé ont été autorisés à fixer les modalités de la vérification.

• (1315)

La vérificatrice générale s'en est bien tirée dans le secteur qu'on lui a permis de vérifier, mais elle n'a pas été autorisée à étudier l'ensemble des activités. Elle s'est donc livrée en bout de piste à une étude de la gestion du bureau, mais elle n'a pu analyser l'efficacité générale de la commission. C'est ce qui l'a empêchée d'aboutir à quelque conclusion que ce soit concernant le genre de travail que la CCB accomplit pour les agriculteurs. Je ne voudrais pas que la même chose arrive dans le cas de l'ARLA. Nous devons savoir si les objectifs de l'agence sont atteints de façon rapide.

Les comités de la santé et de l'agriculture ont entendu à diverses reprises des témoins faire part de leurs préoccupations au sujet de l'ARLA. Bon nombre des pratiques administratives et de gestion de l'agence ont à maintes reprises été remises en question. Le Comité de l'agriculture a fait ressortir des problèmes que pose l'ARLA. On nous a dit que sept ans après la création de l'ARLA, celle-ci avait fait progresser le système d'homologation des pesticides, mais que l'impatience et la frustration des agriculteurs persistent et que cela témoigne d'une défaillance systématique dans le mode de fonctionnement global de l'agence.

Nous avons entendu des témoins qui étaient frustrés d'avoir à traiter avec la bureaucratie de l'ARLA et qui estimaient qu'ils ne pouvaient franchir le processus d'homologation. Ils ne pouvaient parler aux personnes responsables de la prise de décisions et, souvent, des règlements étaient modifiés pendant qu'ils cherchaient à obtenir des homologations.

Le Comité de l'agriculture a recommandé la nomination d'un médiateur indépendant pour faciliter les discussions sur les besoins des agriculteurs en matière de lutte antiparasitaire au sein de l'ARLA. Nous avons recommandé que la vérificatrice générale du Canada effectue une vérification de l'optimisation des ressources, ou vérification du rendement, afin d'examiner les méthodes de gestion, les contrôles et les systèmes de rapport en vigueur à l'ARLA.

Nous croyons qu'il est important, pour que le projet de loi fonctionne bien, que les problèmes à l'intérieur de l'ARLA soient réglés, si on veut que les objectifs louables du projet de loi soient atteints. L'efficacité du projet de loi dépend de la capacité de l'ARLA de l'administrer.

Je vais revenir sur les recommandations du Comité de l'agriculture au sujet de l'ARLA. Il est important d'en faire part, car nous avons entendu beaucoup de préoccupations au sujet de ces besoins. Le rapport que le Comité de l'agriculture a soumis au sujet de l'homologation des pesticides renfermait quatre recommandations.

Premièrement, le comité a recommandé que soit nommé un médiateur, indépendant de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et relevant directement du ministre de la Santé. De

mauvaises communications entre les agriculteurs et l'agence constituent une préoccupation. Le fait d'avoir une tierce partie se rapportant directement au ministre de la Santé permettrait certes d'éviter les conflits. Nous pensons que c'était une bonne idée et que le moment était venu de mettre en place un tel système.

Deuxièmement, le comité a demandé que la vérificatrice générale effectue une vérification complète de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. L'agence tarde à enregistrer des produits. Elle est beaucoup trop lente. Les bureaucrates de l'agence ont dit au comité que cela était attribuable à un manque de financement. Certaines personnes vont contester cela, mais la recommandation touchant la vérificatrice générale permettrait de vérifier l'efficacité du rendement et des méthodes de gestion et nous pourrions alors voir si ce bureau est financé adéquatement ou non. Il serait important d'effectuer une vérification de l'optimisation des ressources pour examiner les méthodes de gestion et l'efficacité ou le manque d'efficacité qu'on constate à l'ARLA.

Troisièmement, nous avons soumis une recommandation portant sur le financement afin d'accroître l'accès aux produits. Un financement accru est nécessaire pour l'homologation de pesticides à usage limité. Aux États-Unis, par exemple, l'EPA a approuvé 901 nouveaux pesticides et nouvelles utilisations pour les pesticides existants. L'ARLA n'a approuvé que 24 produits depuis mars 2000. En obtenons-nous pour notre argent?

Le comité a recommandé d'affecter au moins un million de dollars par année à Agriculture Canada pour effectuer des recherches et des analyses en collaboration avec les intervenants pour l'homologation des nouveaux produits à usage limité.

Quatrièmement, nous avons recommandé d'employer un conseiller en données scientifiques. L'ARLA semble souvent réinventer la roue toutes les fois qu'elle reçoit une demande d'homologation d'un produit d'usage limité. Le comité a recommandé qu'un conseiller en produits antiparasitaires d'usage limité intervienne dans les décisions et les politiques. L'homologation des produits d'usage limité représente une partie de plus en plus importante du travail de l'ARLA. Cet organisme aurait donc intérêt à embaucher un conseiller scientifique pour prendre des décisions sages et rapides sur les produits de ce genre. Cette personne pourrait se consacrer à des tâches d'harmonisation avec les États-Unis. On devrait assurer une certaine équivalence avec ce pays et encourager l'usage des données existantes, afin que l'on n'ait pas à recommencer des recherches effectuées plusieurs fois auparavant.

Ce projet de loi est nécessaire et il est temps qu'on l'adopte. Il y a longtemps qu'on l'attend. Nous entretenons quelques réserves à son sujet et j'ai suggéré au gouvernement quelques points qui pourraient être améliorés. Je sais que les changements que je propose ne figureront pas dans le projet de loi, mais on voudra peut-être en apporter quelques-uns dans l'avenir. Le gouvernement aurait pu faire mieux, mais le projet de loi est à tout le moins un début.

• (1320)

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention mon collègue de l'Alliance canadienne parler du projet de loi C-53.

Comme plusieurs députés de l'opposition, le député de l'Alliance canadienne affirme que ce projet de loi est un pas en avant. Cependant, ce n'est pas un pas assez grand pour vraiment répondre à ce pourquoi ce projet de loi a été déposé. Il aurait dû avoir un horizon qui aurait véritablement cerné la problématique des pesticides.

Initiatives ministérielles

À partir de cela, je sais que lorsque nous avons étudié, au cours de la précédente législature, la question des pesticides, nous avons déposé un mémoire et plusieurs témoins étaient venus nous dire que le gouvernement fédéral devrait donner de l'argent aux provinces, afin que celles-ci envisagent de donner des cours universitaires pour permettre aux agriculteurs de changer leur façon de faire en se tournant vers l'agriculture biologique.

Mon collègue de l'Alliance canadienne verrait-il cette proposition d'un bon oeil? Tout à l'heure, au début de son intervention, il disait qu'une certaine utilisation des pesticides en regard de l'agriculture était importante. Mais ne serait-il pas présentement temps d'agir et de donner un coup de barre vers l'agriculture biologique?

[Traduction]

M. David Anderson: Monsieur le Président, la région que je représente, dans le sud-ouest de la Saskatchewan, figure au nombre des chefs de file dans le domaine de la culture biologique. Elle compte un grand nombre de bio-agriculteurs. Ayant un beau-frère qui s'adonne à ce genre de culture depuis plus de 20 ans, je comprends un peu la philosophie qui s'y rattache et l'intérêt qu'elle suscite. L'évolution vers la culture biologique est un phénomène extraordinaire dans l'Ouest canadien et dans le reste du Canada. On constate aussi de nombreux effets positifs chez les gens qui pratiquent l'agriculture classique.

Les pesticides ne sont pas un problème. Nous avons besoin de pesticides approuvés qui sont bons pour l'environnement. Ces produits sont utiles à bien des endroits et dans bien des situations. Ils sont bons aux points de vue scientifique, économique et environnemental. Je rejette l'idée que les pesticides détruisent en quelque sorte notre monde.

Une des choses auxquelles il faut remédier, à mon avis, est l'usage incorrect qu'on en fait, mais nous devons aussi corriger la réglementation afin de pouvoir mettre le plus vite possible sur le marché les nouveaux pesticides plus écologiques. Il nous faut travailler avec le gouvernement des États-Unis à l'homologation de certains de ces produits, afin qu'on puisse les utiliser nous aussi et retirer du marché les produits plus anciens qui pourraient présenter un danger pour l'environnement.

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais établir un lien entre le projet de loi à l'étude et les principes fondamentaux énoncés par l'Association canadienne du droit de l'environnement et le Fonds mondial pour la nature, relativement à la façon d'évaluer un projet de loi prospectif comme celui-ci. Je vais énumérer les principes énoncés par ces groupes et examiner le projet de loi à l'étude dans cette optique.

Le premier et le plus important principe, c'est qu'une loi sur les produits antiparasitaires doit protéger les plus vulnérables d'entre nous. Autrement dit, protéger la santé des groupes les plus vulnérables doit être un repère pour l'évaluation de tout produit antiparasitaire. Chez les humains, il peut s'agir d'un enfant ou d'une personne âgée, les produits antiparasitaires actuels étant, par contre, évalués en fonction du risque pour des adultes en santé de sexe masculin. Par rapport à la protection de l'environnement, il peut s'agir d'un poisson, d'un oiseau ou d'un têtard, selon la nature du produit antiparasitaire et son utilisation. Il est particulièrement important d'assurer la protection des embryons et des jeunes de toutes les espèces dont les systèmes reproducteurs et nerveux sont en train de se développer et peuvent s'endommager plus facilement.

À cet égard, aux termes de la Loi sur les produits antiparasitaires actuellement en vigueur, des méthodes modernes d'évaluation des risques sont employées, mais elles ne sont pas intégrées dans la loi.

Conformément au nouveau projet de loi sur les produits antiparasitaires qui est proposé, les évaluations des produits antiparasitaires au regard de la santé tiendraient compte des sensibilités des groupes vulnérables comme les enfants et les personnes âgées. Il y aurait des protections supplémentaires pour les nourrissons et les enfants. À mon avis, cela ne va pas encore assez loin et n'équivaut pas aux dispositions législatives américaines, comme quelqu'un l'a mentionné précédemment à la Chambre.

L'exposition aux produits antiparasitaires est cumulative et elle comprend l'exposition par l'entremise des aliments, de l'eau et des produits antiparasitaires utilisés à la maison et à l'école, les effets cumulatifs des produits antiparasitaires agissant de la même manière étant pris en considération.

Selon le deuxième principe, les produits antiparasitaires devraient être considérés comme étant nocifs jusqu'à ce que leur innocuité soit prouvée. Autrement dit, contrairement à ce qui se produit actuellement, il incomberait aux demandeurs de démontrer hors de tout doute raisonnable que leurs produits antiparasitaires ne seront pas préjudiciables aux humains et aux espèces sauvages. Aux termes du projet de loi proposé, c'est au demandeur que reviendrait la tâche de prouver que ses produits antiparasitaires ne seront pas préjudiciables aux êtres humains et aux espèces sauvages, et ce n'est pas au public qu'il incomberait de prouver hors de tout doute raisonnable qu'un produit chimique est sûr.

Le troisième principe concerne l'importance d'un examen régulier des produits antiparasitaires. Autrement dit, la plupart des produits antiparasitaires utilisés aujourd'hui ont été mis au point et homologués il y a des dizaines d'années. Or, on recueille constamment de nouvelles données sur les risques pour la santé et l'environnement. Le nouveau projet de loi actuellement à l'étude à la Chambre doit prévoir des examens réguliers des produits antiparasitaires, à la lumière des données récentes.

Je voudrais parler plus particulièrement des dispositions sur les réévaluations et les examens spéciaux. Elles prévoient la réévaluation obligatoire des produits antiparasitaires anciens 15 ans après leur homologation. Une simple demande du public pourrait donner lieu à un examen spécial. Si le titulaire d'un produit n'accède pas à une demande de renseignements pour une réévaluation ou un examen spécial, l'homologation peut être annulée ou modifiée, et la charge de la preuve revient au titulaire ou au demandeur.

Le principe de prudence s'appliquerait aux réévaluations et aux examens spéciaux. C'est dire que, s'il y a un risque qu'un produit homologué cause un tort grave, il ne serait pas nécessaire d'attendre d'avoir une certitude scientifique avant de prendre des mesures efficaces par rapport aux coûts. Ce principe a été établi dans des décisions récentes de la Cour suprême.

Le quatrième principe garantirait le signalement, la surveillance et le suivi des effets nocifs. Pour l'instant, il n'y a pas obligation de signaler ou de surveiller les effets nocifs des pesticides. Sans ces données, il est difficile d'entreprendre des examens. Aux termes du projet de loi, les demandeurs et les titulaires seraient tenus de faire état de renseignements sur les effets nuisibles d'un pesticide.

Le cinquième principe veut que soient automatiquement interdits les pesticides en cause lorsqu'on a décelé des problèmes graves pour la santé humaine ou l'environnement. Autrement dit, ils devraient être automatiquement interdits s'ils s'accumulent dans la chaîne alimentaire ou présentent des dangers pour la santé et l'environnement.

Initiatives ministérielles

À mon avis, l'interdiction automatique prévue dans le projet de loi ne va pas assez loin. Par contre, le projet de loi propose un dispositif d'application renforcé, avec des infractions clairement définies, des pouvoirs accrus pour les inspecteurs et des peines maximums plus lourdes. Ainsi, l'importation d'un produit non homologué est passible d'une amende d'au plus 500 000 \$ et de trois ans d'emprisonnement. Quiconque cause du tort par négligence ou volontairement à l'environnement ou cause des blessures graves s'expose à la peine maximum, soit 1 million de dollars ou trois ans d'emprisonnement.

• (1325)

Le sixième principe prévoit l'interdiction de l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques. Autrement dit, on ne devrait pas avoir le droit d'utiliser des pesticides uniquement à des fins esthétiques. C'est l'une des questions que j'ai déjà soulevées à la Chambre et qui préoccupe tout particulièrement les électeurs de ma circonscription. Malheureusement, il n'y a aucune interdiction dans le projet de loi C-53 concernant l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques. Si on tenait compte du principe de précaution, l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques serait interdite.

À cet égard, nous devrions nous pencher sur ce qui se fait au Québec, où des mesures sont prises en vue de réduire et d'éliminer graduellement l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques. Certaines mesures sont prises au niveau municipal. Un cadre d'intervention coopérative entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pourrait être utile s'il était appuyé sur le principe de précaution.

Le septième principe prévoit qu'aucun pesticide ne devrait être approuvé s'il existe une solution de rechange. Le fondement de l'approche de gestion du risque prévue dans le projet de loi C-53 est d'empêcher l'approbation de produits qui pourraient causer des risques inacceptables pour la santé humaine et l'environnement et de gérer l'utilisation des pesticides homologués de façon à prévenir tout risque inacceptable.

Le huitième principe prévoit la participation du public au processus de réglementation et l'accès à l'information sur les dangers et l'utilisation des pesticides. Les Canadiens ont le droit de savoir quels pesticides ont été appliqués à la nourriture qu'ils achètent, dans les parcs qu'ils fréquentent et dans les cours d'école de leurs enfants.

À cet égard, parmi les importantes dispositions de la mesure législative qui visent à promouvoir la participation du public, on retrouve des dispositions prévoyant de recueillir les commentaires du public avant que des décisions importantes ne soient prises sur l'homologation, l'accès à l'information, l'appui face à l'homologation des pesticides et la possibilité de demander un examen spécial des homologations. La documentation devant être utilisée pour la consultation publique pourrait contenir une description du produit et des utilisations prévues, un résumé de l'évaluation des risques et de la valeur, de même que la décision proposée et une justification.

Le neuvième principe porte sur l'importance de l'éducation, de la sensibilisation et de l'appui en rapport avec les programmes de rechange et de transition. Autrement dit, le gouvernement fédéral devrait appuyer l'extension des programmes d'éducation et de recherche sur les solutions de rechange aux pesticides. Les agriculteurs ont besoin d'aide. Il est logique, tant du point de vue écologique que du point de vue économique, qu'on appuie la transition vers un système de lutte antiparasitaire qui réduit le recours aux pesticides.

Mon collègue a aussi abordé la question lorsqu'il était ministre de l'Environnement au Québec et qu'il a proposé un cadre législatif. C'est l'objectif que nous devrions avoir en tête pour cette mesure.

Le dixième principe est que le principe de précaution devrait être enchâssé dans la loi. Ce n'est pas le cas. Il en est question seulement pour les réévaluations et autres activités semblables. Toutefois, en ce qui touche la décision de la Cour suprême et la politique publique sur ces questions, le principe de précaution devrait sous-tendre la loi dans son ensemble et y être vu. J'ai confiance que ce principe sous-tendra la loi et que les tribunaux s'y appuieront dans leur interprétation.

En ce qui concerne le principe de surveillance, un examen parlementaire est prévu tous les sept ans. J'aurais préféré un examen tous les cinq ans, mais je suis heureux de voir que la surveillance et l'examen sont prévus aux termes de la loi.

En terminant, je dirai que cette mesure est un premier pas important. Elle renferme certaines des recommandations de groupes tels que l'Association canadienne du droit de l'environnement et la Fédération mondiale de la faune. Toutefois, elle ne va pas assez loin. Le projet de loi C-53 est digne d'appui parce qu'il énoncerait les principes importants dont j'ai parlé. Néanmoins, pour que la mesure soit efficace, elle devrait être assortie de règlements stipulant des pouvoirs précis de mise en oeuvre. L'ARLA devrait avoir un mandat en vertu de la loi. Comme je l'ai dit, le principe de précaution devrait sous-tendre la loi dans son ensemble. Cela est au coeur de la politique publique et de ce que nous faisons pour maintenir et évaluer une telle mesure.

• (1330)

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui, sur le débat en troisième lecture du projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaine et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire.

D'entrée de jeu, je voulais féliciter mon collègue, le député de Rosemont—Petite-Patrie pour l'excellent travail qu'il a fait tout au long de l'étude de ce projet de loi, et également féliciter plusieurs collègues de l'opposition qui ont su apporter un débat très musclé, pour que la ministre de la Santé, qui dépose ce projet de loi, contribue vraiment à protéger la santé humaine en incluant le principe de précaution dans ce projet de loi.

Force est de constater, comme mon collègue de Richmond—Arthabaska l'a dit avant moi cet après-midi, que ce projet de loi est accompagné de deux béquilles. Quand on marche avec des béquilles, souvent, on marche clopin-clopant, avec une certaine insécurité et avec prudence, de façon à nous protéger. On constate, à l'heure actuelle, que ce projet de loi est ainsi.

Cela ne permettra jamais de répondre à l'attente qui avait été créée à la suite de l'étude de l'ancien comité de l'environnement de tout ce qui touche les pesticides et leur influence sur la santé des enfants, des femmes, des femmes enceintes, de même que de la santé des gens vulnérables, tels les personnes âgées, les gens qui ont la santé fragile, ceux qui ont des problèmes d'asthme.

L'ancien comité de l'environnement avait fait le travail. Il a déposé un excellent rapport, piloté par le député libéral de Davenport. Cela me fait plaisir de le dire, parce qu'il avait fait une belle job. Je pense que c'est un des meilleurs rapports, comme disait mon collègue de Lac-Saint-Louis, qu'on a déposé à la Chambre depuis de nombreuses années.

Initiatives ministérielles

La ministre de la Santé avait en main tout ce qu'il fallait pour avoir enfin une véritable loi qui permettrait d'avancer. Cependant, aujourd'hui, même si mes collègues de l'opposition, mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie et moi-même disons qu'il manque beaucoup de choses à l'intérieur de cette loi, nous allons l'appuyer, parce que c'est un pas en avant. C'est un pas fragile, incertain, c'est un pas avec deux béquilles.

C'est dommage, parce que depuis 1969, on ne s'était pas donné d'élan vers l'environnement d'aujourd'hui et de demain, pour avoir enfin les moyens de prendre un vrai virage environnemental.

Je ne sais pas ce qui empêchait la ministre de la Santé d'aller dans ce sens, mais c'est déplorable de constater cela aujourd'hui, à la Chambre. Ce gouvernement a des élans au départ, on le croit. On assiste à des réunions en comités et le gouvernement a de grands principes. Toutefois, plus le comité siège, plus il y a de débats, plus il se dégonfle. C'est comme des poupées dégonflables. Je trouve cela déplorable, parce que le gouvernement avait en main ce qu'il lui fallait. Je ne sais pas qui l'influence, mais il a reculé.

Aujourd'hui, je peux dire que le nouveau ministre de l'Environnement du Québec, M. André Boisclair, a décidé d'agir au sujet des pesticides. Il a mis sur pied un comité qui a fait des recommandations et il a dit qu'il allait agir pour éliminer l'épandage des pesticides à des fins esthétiques sur les pelouses.

• (1335)

C'est ce que ce rapport donnait comme moyen d'agir à la ministre de la Santé. Cependant, elle n'était pas là. Une chance que c'est une loi dont les responsabilités sont partagées entre le fédéral et les provinces. Je peux le dire et je le reconnais: pour une fois, un projet de loi n'empiète pas dans les champs de compétence des provinces. C'est important de le souligner. Effectivement, les provinces vont pouvoir agir dans leur secteur. Cependant, le gouvernement fédéral aurait dû également faire en sorte que son secteur soit blindé et qu'il dise: «On fait un virage.»

Parlons simplement de l'ARLA. On dit toujours que l'ARLA devrait avoir comme principe de base de fixer la réglementation de la lutte antiparasitaire avec comme seul objectif de protéger la santé et l'environnement. Cependant, quand on sait que depuis 1965, avec la Loi sur les produits antiparasitaires qui contrôle l'homologation, la mise en marché et les normes d'étiquetage des produits, 6 000 produits existent et on refuse, en vertu du nouveau projet de loi C-53, de faire en sorte de réévaluer tous ces produits homologués avant 1965. On ne donne pas de date pour le faire. On sait qu'aujourd'hui, comme le disait le député de l'Alliance canadienne, il pourrait y avoir des produits moins contraignants pour l'environnement et la santé humaine. Ils ne peuvent pas être homologués parce que tous les autres produits doivent être présentement réévalués et que le gouvernement ne s'est pas fixé de date limite. Le fait de ne pas avoir de date limite est une erreur majeure dans ce projet de loi.

Ce projet de loi comporte également de très graves lacunes en ce qui concerne le processus d'homologation. Au sein de ce projet de loi, il n'est nullement question que l'ARLA accélère le processus d'homologation. C'est très important. Des gens sont venus témoigner à ce propos lorsqu'on a fait l'étude sur les pesticides et nous ont dit: «On voudrait bien agir, mais on a encore des produits qui nuisent énormément à l'environnement et qui sont sur la liste. On ne peut pas agir différemment.» Comme on le voit, ce sont des produits très nocifs pour la santé.

Le projet de loi ne propose pas non plus de solutions de rechange aux actuels pesticides, comme le recommandaient tous les rapports, les groupes de réflexion et le Comité permanent de l'environnement.

La ministre de la Santé aurait dû agir et faire en sorte qu'enfin, au Canada, nous ayons une loi basée sur le principe de la santé humaine. Dans le rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, qui s'intitulait «Les pesticides: un choix judicieux s'impose», nous avons mis sur la table des raisons extraordinaires pour lesquelles nous devons agir au sujet de la vulnérabilité des enfants.

La plupart des organismes de santé et de protection de l'environnement qui ont été entendus par le comité, notamment l'Institut canadien de la santé infantile, l'Association canadienne des troubles d'apprentissage, le Fonds mondial pour la nature, l'Association canadienne du droit de l'environnement et le Collège de médecine de famille de l'Ontario, ont dénoncé le système canadien de gestion des pesticides. Celui-ci ne tient pas compte explicitement de la vulnérabilité particulière des enfants. Ils ont insisté sur l'importance de corriger cette lacune. Selon l'Institut canadien de la santé infantile, et je cite:

La plupart des réglementations et des politiques sont habituellement conçues pour protéger les adultes et se rapportent au mâle en santé de 70 kilos, plutôt qu'à l'enfant de 7 kilogrammes.

Rappelons que lorsque les jeunes enfants vont à l'extérieur quand il fait beau, quand il ne pleut pas—comme c'est arrivé cette semaine où il a plu une bonne partie de la semaine—, quand c'est l'été, ils se promènent et viennent directement en contact avec les pelouses. Quand on épand des pesticides, ce sont les enfants près de ces produits très nocifs pour la santé qui sont les plus vulnérables.

• (1340)

On sait que l'enfant est en contact directement avec les pesticides et y a des études crédibles qui le prouvent. La ministre de la Santé devrait se porter à la défense de la santé des Canadiens et des Canadiennes. Elle avait le pouvoir de décréter l'interdiction, après trois ans, d'épandre des pesticides à des fins esthétiques dans le projet de loi. Elle ne l'a pas fait, alors que nous avons des études crédibles démontrant que l'asthme et les allergies ont augmenté d'une façon phénoménale depuis quelques années.

Des statistiques démontrent également que les femmes conçoivent moins d'enfants au Canada et au Québec pour des raisons directement reliées à l'environnement. On sait combien c'est plaisant d'avoir des enfants et des petits-enfants. Je suis grand-mère et j'en suis tellement heureuse. Nos enfants représentent notre avenir. Il y a des études qui prouvent que tout ce qui concerne l'environnement est directement relié à la santé des femmes enceintes. On remet à la ministre des rapports faisant état du lien entre la santé et les pesticides et les produits dangereux et elle ne fait rien.

Je me pose la question à savoir que ce projet de loi n'aurait peut-être pas dû être confié au ministère de l'Environnement. Le gouvernement l'a déposé, il a avancé des propositions, il a rejeté tous les amendements que le Bloc québécois avait déposés au sujet de l'homologation et de la restriction de l'épandage des pesticides à des fins esthétiques, d'accélérer le processus d'homologation et de révision de la liste présentement disponible. Le gouvernement a rejeté tous ces amendements et il n'a pas inclus le principe de précaution qui aurait dû être à l'origine du concept de ce projet de loi.

Ce projet de loi est une oeuvre inachevée. Il y a des gens qui peuvent achever des oeuvres inachevées de la façon qu'ils veulent. La santé et l'environnement sont trop importants pour permettre à n'importe qui de jouer avec des notions aussi importantes pour la population que nous desservons.

Initiatives ministérielles

Force est de constater aujourd'hui que nous avons devant nous un projet de loi inachevé. Les gens sont rendus encore plus loin que ce que dit la ministre dans son projet de loi. Le monde est ouvert à l'environnement.

En 1991, la municipalité d'Hudson au Québec a déposé un projet de loi pour faire entériner une loi interdisant l'épandage de pesticides à des fins esthétiques. Nous sommes en 2002 et la ministre n'est pas encore rendue à ce stade-là. Est-ce dire qu'elle a oublié une grande étape de l'évolution de nos municipalités et des provinces qui sont directement influencées par des projets de loi qui ne vont pas assez loin?

Je pense que son devoir n'est pas terminé. Lorsque nous nous promenons dans nos comtés, nous rencontrons énormément de gens qui sont interpellés directement par l'environnement. Combien de personnes âgées, de parents, d'enfants et de jeunes nous disent: «Comment se fait-il qu'au fédéral, vous n'avancez pas au point de vue de l'environnement? Comment se fait-il que vos lois soient tellement désuètes?»

● (1345)

Dernièrement, j'ai assisté dans mon comté à un projet-pilote éducatif d'une école primaire faisant la promotion de la cause environnementale.

J'ai été émerveillée. Ce sont des jeunes qui ont neuf ou dix ans. Ils étaient tellement conscients que l'environnement devait être au centre de leur vie. Ils savaient que les générations antérieures, celles de leurs parents et grands-parents, avaient posé des gestes et étaient directement responsables de ce qui se passe présentement en matière d'environnement.

Ces jeunes étaient conscients de cela. Ils me disaient et disaient à leurs parents, qu'il faut agir, qu'il faut apporter des correctifs, qu'il faut prendre un virage vert pour redonner au coeur de la population des sentiments voulant que l'environnement soit le début et également la fin de l'existence de notre planète.

Il ne faut pas se le cacher. Dans le passé, nous avons fait en sorte d'éliminer énormément de nos forêts. Il y a les pluies acides. Il y a toute la pollution qui a été rejetée dans l'atmosphère et dont nous ne nous sommes pas préoccupés. Nous pensions que tout était éternel, que tout était renouvelable.

Quand on sait et qu'on pense que quelque chose est renouvelable, on doit mettre, à un certain moment donné, un miroir devant la situation et dire: «Non, ce qu'on a d'acquis, on doit le protéger. Si on perd des choses acquises, ce sera bien difficile de rattraper le temps perdu et les acquis naturels qui découlaient d'une façon d'agir.»

Dans ce projet de loi C-53, la ministre de la Santé me laisse un goût amer. En étant ministre de la Santé, elle devrait avoir à coeur la santé des Canadiens et des Canadiennes, des Québécois et des Québécoises. Je constate qu'elle n'a pas eu cette volonté à coeur.

C'est déplorable parce qu'en plus, c'est une femme. Nous, les femmes, sommes très sensibles—on a porté des enfants et on s'occupe des enfants—, au fait qu'il y a de plus en plus d'enfants qui sont très fragiles et qui sont très influencés par leur environnement immédiat, qui souffrent énormément d'allergies, qui connaissent des troubles d'asthme, de sommeil et d'hyperactivité.

Cela aurait été un moyen de pouvoir enfin résoudre énormément de problèmes concernant la santé des enfants, des femmes enceintes et des personnes âgées. De plus en plus, la population est vieillissante. Les gens ont une espérance de vie de plus en plus longue, mais ils sont de plus en plus fragiles.

Plutôt que d'être malades le reste de leurs jours, on doit leur permettre d'avoir une vie extrêmement agréable, dans un environnement sain qui va leur permettre de pouvoir communiquer avec leurs enfants, d'être en santé et de pouvoir dire: «C'est beau la vie. Peut-être que nous avons été un peu irresponsables, mais enfin, les lois d'aujourd'hui permettront de protéger nos jeunes, nos enfants et, par le fait même, nous aussi!».

J'aurais aimé dire à la ministre: «Bravo!», mais je retiendrai mon bravo. Je lui dis que c'est un pas qu'elle a fait, mais c'est un pas que je l'encourage à continuer et à accélérer pour qu'enfin nous ayons une loi qui nous permettra de pouvoir dire qu'elle vise enfin à protéger la santé et l'environnement.

● (1350)

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mes collègues, le député de Rosemont—Petite-Patrie et la députée de Jonquière, qui ont fait un excellent travail à ce comité qui est extrêmement important.

Je suis aussi déçu que la ministre de la Santé soit allée si peu loin dans un dossier aussi important. J'ai eu l'occasion de faire exactement la même étude sur le dossier des pesticides au Comité permanent de l'agriculture. Je pense qu'à ce comité on était prêts à aller plus loin que cela. On se fiait à la ministre de la Santé pour accepter d'avancer davantage.

J'ajoute également que c'est devenu ultra important d'arrêter de répandre le poison dans l'atmosphère, surtout autour des maisons. Un important maire de la région disait: «Dans ma ville, je suis prêt à faire adopter un règlement demain, parce que mon fils de 7 ans souffre d'un cancer à cause des pesticides répandus autour de la maison.» On peut retrouver ce genre d'exemple partout.

J'aimerais que ma collègue de Jonquière m'explique pourquoi on ne fait pas plus de recherche entre autres sur les produits biologiques qui remplaceraient les produits chimiques et qui seraient moins dangereux? Peut-elle également m'expliquer quel lobby, quelle puissance empêche la ministre de la Santé d'aller plus loin dans ce dossier?

On sait que les produits chimiques répandus tout simplement pour l'entretien des pelouses, des terrains de golf et ainsi de suite, causent plus de pollution que ceux répandus par tout le monde agricole avec les mêmes produits.

J'aimerais que ma collègue m'explique ce qui empêche, selon elle, la ministre d'aller jusqu'où elle devrait aller en toute conscience pour protéger la santé humaine.

● (1355)

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Champlain.

J'espère qu'il n'y a pas de lobby assez puissant pour empêcher la ministre de la Santé d'agir en matière de protection de la santé et de l'environnement. Si cela existe et si elle se laisse influencer par un lobby, je pense qu'elle a un gros problème. Je trouverais cela gros et j'espère que ce n'est pas vrai.

De plus, effectivement je pense que dans le comté de Lac-Saint-Jean—Saguenay, une entreprise du coin a trouvé des produits à base biologique pour l'épandage sur les pelouses à des fins esthétiques. Son produit a été homologué par le gouvernement du Québec. Présentement, cette jeune entreprise est en train de commercialiser et elle encourage les gens à employer son produit.

Effectivement des recherches ont été faites et des produits sont présentement disponibles pour remplacer les pesticides. J'encourage les municipalités du Québec à adopter des règlements pour interdire les pesticides tout autour des municipalités. Je pense que cela sera leur responsabilité afin de pallier ce que la ministre n'a pas eu le courage de faire avec le projet de loi C-53.

[Traduction]

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, je félicite la députée de Jonquière pour ses observations. J'ai travaillé à ses côtés au Comité permanent de l'environnement et du développement durable, notamment quand nous avons préparé le rapport sur les pesticides.

Je voudrais poser deux questions. Premièrement, la députée ne voit-elle pas une lacune de taille dans le fait que le principe de prudence n'est pas repris dans toutes les dispositions du projet de loi, comme nous l'avions recommandé dans le rapport? Si l'ARLA, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, applique le principe de prudence, pourquoi ne voudrait-elle pas le garantir dans la loi?

Deuxièmement, n'est-il pas regrettable que le projet de loi néglige de prendre en compte avec une plus grande clarté les ingrédients non actifs, en prévoyant la pleine divulgation des effets toxiques possibles des formulants?

La députée ne convient-elle pas que ce sont là deux lacunes...

Le vice-président: Je regrette, mais nous devons passer aux déclarations de députés. La députée de Jonquière aura la possibilité de répondre à la fin de la période des questions, puisqu'il lui reste cinq minutes de temps de parole.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES BOURSES DU MILLÉNAIRE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter les 15 étudiants et étudiantes de Hamilton auxquels le gouvernement fédéral a décerné des bourses d'excellence pour leur rendement scolaire et leur engagement communautaire.

Créé par le gouvernement du Canada il y a trois ans, le programme des bourses d'excellence de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire comporte un niveau local, un niveau provincial et un niveau national, et prévoit soit une bourse unique de 4 000 \$, soit des bourses annuelles de 4 000 \$ ou de 4 800 \$, sur quatre ans.

Ces bourses d'études assurent aux étudiants canadiens les plus talentueux la reconnaissance de leurs efforts, de leur rendement scolaire et de leur engagement communautaire exceptionnels.

Sidra Abid, Danny Auron, Catherine Kates, Adrian Brook, Krista Cranston, Julian Tam, Bikramjit Nahal, Anna Chew, Sarah Muller, Lindsay Scott, Julie Strychowsky, Brynne Stainsby, Megan Bauer et Leslie Allchin ont tous reçu...

Le vice-président: Le député de Kootenay—Columbia a la parole.

Article 31 du Règlement

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens sont dégoûtés de découvrir, jour après jour, que des millions de dollars de deniers publics ont été versés pour la commandite d'événements bidons, la rédaction de rapports qui n'ont jamais été reçus et de la publicité gouvernementale suspecte.

Le gouvernement montre qu'il a perdu le contrôle et le sens des réalités quand il promet d'investir une partie des impôts fédéraux dans d'importants projets pour améliorer le bien-être des citoyens des petites collectivités. Les libéraux promettent d'investir dans la salubrité de l'eau potable, les établissements de soins de santé et la sécurité routière, mais ensuite, ils retiennent les fonds, même s'ils ont été approuvés.

Mieux encore, les libéraux fédéraux affirment qu'il y a de l'argent pour des projets importants, comme l'expansion de l'aéroport de Cranbrook dans ma circonscription, mais ils n'arrivent pas à se décider au sujet des règles parce que le premier ministre et les membres de son Cabinet sont à couteaux tirés sur la question du leadership du parti.

On accorde des fonds fictifs pour de vrais projets, mais pour les amis du Parti libéral, on accorde de l'argent véritable pour des projets bidons. Voilà pour les belles promesses des libéraux. En réalité, il n'y a pas beaucoup d'argent pour les projets communautaires parce qu'une grande partie des deniers publics a été versée aux amis des libéraux et aux partenaires de golf.

* * *

● (1400)

LES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, en 1998, le gouvernement du Canada a créé la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pour aider des Canadiens à poursuivre des études postsecondaires.

Chaque année, grâce à son programme de bourses d'études, la fondation attribue plus de 90 000 bourses à des étudiants canadiens, en fonction de leurs besoins financiers. En outre, par l'entremise de son Programme de bourses d'excellence, la fondation souligne les réalisations scolaires, le service communautaire et le goût de l'innovation en accordant chaque année des bourses à des centaines des meilleurs étudiants.

En tant qu'ancien directeur d'école et député d'Oxford, je suis heureux que deux étudiants de ma circonscription aient été choisis pour recevoir des bourses d'excellence du millénaire cette année. Je félicite Justin Deluca, de l'école secondaire College Avenue, et Catherine Hignett, de l'école secondaire Huron Park, à Woodstock.

Au nom du gouvernement du Canada, je souhaite à Justin et à Catherine du succès dans leurs études postsecondaires, prochaine étape importante dans leur vie.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, beaucoup d'entre nous ou de nos amis et parents vivent dans l'espoir que l'on trouvera de nouveaux médicaments pour traiter leurs maladies.

Article 31 du Règlement

Mais les nouveaux médicaments issus de la recherche doivent passer par tout un système d'examen et d'approbation avant de pouvoir être mis en marché.

Cependant, les délais d'approbation ne sont malheureusement pas toujours respectés pour diverses raisons, avec pour conséquence que cette attente devient pour plusieurs patients une source d'intenses inquiétudes.

Une des façons d'atteindre cet objectif est de créer un mécanisme d'exécution pour que les délais d'approbation des nouveaux médicaments soient vraiment améliorés et respectés.

Enfin, tous les intervenants du milieu doivent travailler ensemble de concert et ce, dans l'intérêt des patients.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME DE PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de prendre la parole aujourd'hui pour inviter tout le monde à explorer le nouveau site Web du Sous-comité de la condition des personnes handicapées à l'adresse www.parl.gc.ca/handicap.

[Français]

Les membres de ce comité veulent mieux sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes au travail des parlementaires et du sous-comité et les amener à y prendre part.

[Traduction]

Nous espérons que ce site Web deviendra un moyen pour les citoyens de participer à notre étude du programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Pourquoi ce site est-il important? On peut le consulter pour obtenir de l'information et des ressources concernant l'étude du sous-comité.

Pour nous, il est absolument essentiel que les gens sachent ce que nous faisons et comprennent mieux le programme de prestations d'invalidité du RPC, le plus vaste programme fédéral de revenu d'invalidité, son fonctionnement et ce qu'on peut faire pour l'améliorer.

[Français]

Nous voulons que les Canadiens et les Canadiennes saisissent bien les difficultés qui entourent ce programme et nous aident à trouver des solutions.

[Traduction]

Nous allons afficher une foule d'informations sur le site: les procès-verbaux et les témoignages du comité, les exposés présentés au sous-comité, des rapports précédents et les mesures prises par le gouvernement.

Tout au long de notre étude du programme de prestations d'invalidité du RPC, le site Web...

Le Président: Le député de St. Catharines.

* * *

LE PRIX DU MEILLEUR VINIFICATEUR DE L'ANNÉE

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je félicite ici aujourd'hui M^{me} Sue-Ann Staff, meilleure productrice de vin de la Pillitteri Estates Winery, d'être la première femme à remporter le Prix du meilleur vinificateur de l'année dans le cadre des Ontario Wine Awards.

La famille de M^{me} Staff est bien enracinée dans la région du Niagara. Ses ancêtres se sont installés dans la région à la fin du XVIII^e siècle, et la famille Staff a commencé à cultiver la vigne en 1895. Sue-Ann a étudié la vinification au célèbre Roseworthy College de l'Université d'Adélaïde, en Australie, et est restée plusieurs années dans ce pays afin de perfectionner son art en fabriquant du vin pour les Simon Gilbert Wine Services.

Il faut sans doute bien maîtriser sa science et son art pour mériter le prestigieux Prix du meilleur vinificateur de l'année à un aussi jeune âge et après seulement six ans de carrière.

Je félicite Sue-Ann Staff et la Pillitteri Estates Winery. Bravo!

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): On dit que l'enfer est pavé de bonnes intentions, monsieur le Président. Le projet de loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations est une autre d'une série d'initiatives ministérielles qui ne fonctionneront pas, même si elles reposent sur les meilleures intentions du monde.

Le projet de loi sur les espèces en péril ne fonctionnera pas parce qu'il ne témoigne d'aucun respect envers les propriétaires fonciers. Le projet de loi sur la cruauté envers les animaux ne fonctionnera pas parce qu'il ne témoigne d'aucun respect envers les agriculteurs. Le projet de loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations ne fonctionnera pas non plus parce qu'il ne témoigne d'aucun respect envers les peuples autochtones du Canada.

Le processus de consultation était conçu de façon à écarter les chefs démocratiquement élus des premières nations, et les taux de participation ont été extrêmement bas. La mesure législative ne répond pas aux principales préoccupations de l'Alliance canadienne et des peuples autochtones à l'égard des soins de santé, de la pauvreté, du logement et du développement économique, notamment.

Les libéraux adorent la bureaucratie et c'est pourquoi ils aiment cette mesure législative. Toutefois, pour qui veut vraiment construire un partenariat qui respecte les priorités des autochtones et des non-autochtones du Canada, cette mesure législative ne mène nulle part.

* * *

● (1405)

[Français]

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, hier, le gouvernement du Québec a, une fois de plus, démontré qu'il est le fer de lance en Amérique du Nord en matière de politiques sociales, en présentant un projet de loi et un plan d'action antipauvreté qui se font l'écho d'un collectif tenace.

Après avoir assaini les finances publiques et voté une loi antidéficit, le gouvernement du Parti québécois complète la boucle du souhait collectif profond des Québécois et des Québécoises de vivre dans une société en santé financière, qui donne une chance égale à tous et qui est compatissante à l'égard des plus démunis de notre société.

Le Québec peut être fier des jalons posés pendant la lutte au déficit et pour édifier ce filet social: les garderies à 5 \$ et l'indexation de l'aide sociale. Il sera encore plus fier de cette pièce maîtresse, soit une loi antipauvreté exigeante et stimulante.

Bravo à Bernard Landry qui, dès son discours de Verchères s'est engagé à lutter contre la pauvreté! Bravo à Linda Goupil et au gouvernement du Parti québécois.

* * *

[Traduction]

LA JOURNÉE DE LA PREMIÈRE CAPITALE

M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, comme vous le savez, lorsqu'on retrace l'histoire de notre merveilleuse nation, l'une des dates incontournables qui mérite notre attention est le 15 juin 1841, jour où le premier parlement des provinces unies du Canada a été inauguré par le gouverneur général d'alors, lord Sydenham, à Kingston en Ontario.

Cent soixante et un an plus tard, le Canada a rendu hommage à Kingston en la déclarant première capitale du Canada et, le 15 juin, nous célébrons la Journée de la première capitale à Kingston.

Peu après l'union du Canada en février 1841, un imposant édifice qui avait été construit pour devenir un hôpital a été loué au nouveau gouvernement du Canada qui y a établi le conseil législatif et l'Assemblée législative. Cependant, les immeubles à bureaux étant trop peu nombreux à Kingston, le parlement a éventuellement été obligé de déménager à Montréal où il a commencé à siéger le 28 novembre 1844.

Je félicite la ville de Kingston à l'occasion de cette célébration et j'invite tous les Canadiens fiers de leur passé à visiter cette première capitale historique le 15 juin. J'espère vous y voir ouvrir le défilé, monsieur le Président.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Le serpent de Shawinigan frappe encore une fois.

Au début de l'an 2000, lorsque les Canadiens honnêtes saluaient le millénaire en prenant la résolution de s'améliorer, les libéraux ont traversé une période difficile. Une vérification interne à Travaux publics a révélé que les 1 000 prochaines années ressembleraient aux 100 dernières car les libéraux continueraient de flouer les contribuables pour enrichir leurs amis et fidèles partisans.

Des signaux d'alarme ont retentis de toutes parts et le premier ministre a demandé à ses conseillers les plus fiables de les faire taire. Une version édulcorée a été diffusée sur Internet et le premier ministre a respiré plus facilement sachant qu'il pourrait faire campagne sans trop s'inquiéter du scandale qui portait ses empreintes. Il aurait pu mettre fin à ce terrible gaspillage des deniers publics. Il aurait pu dire «arrêtez car ça sent la charogne.» Il a préféré ramper se cacher et laisser les torrents de dollars continuer à se déverser dans les goussets de ses amis et partisans.

Et quel est donc le résultat aujourd'hui? Un gouvernement en pleine implosion dirigé par un premier ministre qui a eu amplement l'occasion de prendre les bonnes décisions, mais qui ne l'a pas fait.

* * *

LE PRIX DU DÉTAILLANT CANADIEN ÉMÉRITE DE L'ANNÉE

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler les efforts remarquables de M. David Margolis, de Winners Canada, à Mississauga, qui lui ont valu un trophée.

Article 31 du Règlement

Le récipiendaire de cette année du Prix du Détaillant canadien émérite de l'année a fait montre d'un leadership remarquable aussi bien dans le secteur des affaires que dans le secteur public. Le Conseil canadien du commerce de détail décerne chaque année ce prix à un détaillant qui a joué un rôle essentiel dans la communauté locale.

Se montrer à leur tour généreux envers la communauté a toujours été une priorité personnelle et professionnelle pour M. Margolis et l'un des objectifs de Winners Canada. C'est donc avec un grand plaisir que j'interviens aujourd'hui pour féliciter M. Margolis et Winners Canada de leurs réalisations.

* * *

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je voudrais réitérer à la Chambre avant l'ajournement d'être que l'une des mesures les plus méprisables que le gouvernement ait prises à l'égard des Canadiens est son attaque contre les membres les plus vulnérables de notre société : ceux qui bénéficient du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

En septembre dernier, plus de 106 000 Canadiens, des amputés ayant perdu deux membres, des sourds, des aveugles et des gens atteints de graves infirmités, ont eu tout un choc lorsqu'ils ont reçu une lettre les enjoignant de se présenter de nouveau chez leur médecin pour prouver qu'ils avaient toujours deux jambes en moins, ou qu'ils étaient toujours sourds ou aveugles de sorte que le gouvernement ne les prive pas de leur modeste crédit d'impôt pour personnes handicapées pouvant atteindre un maximum de 960 \$.

Tous les députés ministériels libéraux devraient avoir honte de s'attaquer aux membres les plus vulnérables de notre société.

* * *

● (1410)

[Français]

LES LAURÉATS DU GALA DES MERCURIADES

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, lors du récent gala des Mercuriades, deux municipalités de ma circonscription se sont démarquées de façon particulière.

Je tiens à féliciter la ville de Boisbriand, qui a été reconnue «Ville de l'année 2002». M. Robert Poirier, maire de la ville, ses administrateurs ainsi que les Boisbriannaises et les Broisbriannais ont bien raison d'être fiers de cet honneur.

Terriblement affectés par la fermeture prochaine de l'usine GM, tous déploient de nombreux efforts afin de maintenir leur ville dans une excellente santé financière et d'offrir une qualité de vie enviable.

J'aimerais aussi souligner que la ville de Rosemère s'est démarquée en remportant la mention «Coup de coeur» sur le plan de la fiscalité.

En effet, M. Deschênes, maire de la ville, a su gérer de façon efficace les finances de sa municipalité et ainsi maintenir un niveau de taxation parmi les meilleurs au Québec.

Le Bloc québécois félicite chaleureusement les artisans de cette réussite et se dit très honoré de les représenter à la Chambre des communes.

Questions orales

[Traduction]

WINDSOR (NOUVELLE-ÉCOSSE)

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, dès 1800, le sport que nous appelons aujourd'hui le hockey se pratiquait à Windsor, localité de la plus vieille province du Canada, la Nouvelle-Écosse.

La Society for International Hockey Research de Kingston, en Ontario, qui se réunit chaque année dans cette ville du Canada central, a rendu public hier un rapport qui réfute la prétention légitime de Windsor, qui soutient que le hockey est né chez elle. C'est inadmissible, et la colère de l'organisation devant la prétention légitime de Windsor est une piètre excuse pour publier une étude qui, de l'aveu même de l'organisation, est inachevée et ne présente pas tous les faits.

Les habitants de Windsor, avec leur maire, Anna Allen, l'historien Garth Vaughn et un fervent amateur de hockey, Howard Dill, invitent tous les Canadiens à visiter leur localité et le Windsor Hockey Heritage Centre pour voir de leurs propres yeux les importants éléments de preuve qui étaient la prétention de Windsor.

Premier collège au Canada, plus ancienne foire agricole en Amérique du Nord n'ayant connu aucune interruption, patrie du père de l'humour en Amérique du Nord, Thomas Haliburton, Windsor accumule les grandes premières, et c'est aussi là qu'est né le loisir le plus pratiqué au Canada, le hockey.

* * *

L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des documents obtenus grâce à la Loi sur l'accès à l'information montrent que le ministre de la Justice a déjà privatisé le registre des armes à feu et a dépensé plus de 17,6 millions de dollars pour le faire.

Les documents révèlent que BDP Business Data Services Limited traite des permis de possession d'arme à feu depuis deux ans et des enregistrements d'armes à feu depuis six mois, et cela, même si le commissaire à la protection de la vie privée n'a toujours pas terminé son enquête sur les conséquences, pour les renseignements personnels, des plans de privatisation du Programme canadien de contrôle des armes à feu.

Le ministre de la Justice a dit que la privatisation améliorerait les services, mais, depuis que BDP s'occupe de ce travail, c'est-à-dire depuis juillet 2000, le nombre de permis délivrés avec la mauvaise photographie est passé de zéro, en 1999, à plusieurs centaines, ces deux dernières années. La hausse est considérable.

Que sont devenues les affirmations du ministre, qui prétendait que le registre fonctionnait bien, et sa promesse d'assurer un excellent service au moyen de la privatisation? Ce n'est pas ce que nous observons.

* * *

[Français]

LE PATINAGE ARTISTIQUE

Mme Hélène Scherrer (Louis-Hébert, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage aujourd'hui aux Canadiens qui ont proposé des changements au système de jugement du patinage artistique, que l'Union internationale de patinage a approuvés lors de son congrès tenu au Japon, du 2 au 6 juin 2002.

De grandes questions ont été soulevées quant au jugement des compétitions de patinage artistique, et nous sommes heureux que des

Canadiens aient joué un rôle clé en apportant des solutions qui améliorent le sport et qui permettront à tous les Canadiens de se mesurer dans un climat loyal et équitable.

Nous nous souvenons de l'incident survenu aux Jeux olympiques de Salt Lake City, qui s'est conclu par la remise de médailles au Canada, après des appels prolongés et de grandes protestations de la part du public quant à la conduite des juges de patinage artistique.

Nous espérons que, grâce à la dernière solution adoptée par l'Union internationale de patinage, nos athlètes et tous les athlètes du monde pourront participer à des compétitions équitables et être reconnus pour leurs réalisations sportives.

Encore une fois toutes mes félicitations aux représentants de l'Association canadienne de patinage artistique pour le rôle clé qu'ils ont joué en proposant de telles solutions.

QUESTIONS ORALES

●(1415)

[Traduction]

L'ÉTHIQUE

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le conseiller en éthique a été étonnamment franc aujourd'hui devant le comité. Il a affirmé clairement qu'il était impuissant, que les gestes posés par le premier ministre lorsqu'il a communiqué avec le président de la BDC n'étaient pas visés par les nouvelles lignes directrices et que ces dernières n'avaient absolument aucune incidence sur les problèmes d'éthique que le gouvernement connaît depuis deux mois.

Pourquoi le premier ministre est-il paralysé et ne peut-il pas nous donner un commissaire à l'éthique qui rend compte au Parlement, comme il avait promis de le faire?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je suis surpris que les premiers mots de la bouche du député ne soient pas des excuses pour les horribles accusations que nous avons entendues hier lorsqu'on a affirmé que la résidence officielle au lac Harrington avait été utilisée à des fins abusives. Comme il est maintenant de notoriété publique qu'un chèque de 20 000 \$, qui a d'ailleurs été encaissé, a été versé à la CCN pour l'utilisation de cette résidence, je trouve vraiment incroyable que l'Alliance canadienne ne s'empresse pas de présenter des excuses. Jour après jour, les députés de ce parti font d'horribles...

Le Président: Le député de Macleod a la parole.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je croyais que ma question aujourd'hui portait sur le conseiller en éthique. J'ai dû me tromper.

Le conseiller en éthique a également souligné qu'il n'a pas le pouvoir autorisé d'assigner quelqu'un à comparaître ni le pouvoir autorisé de sanctionner. Il est en fait un tigre de papier qui n'a des comptes à rendre qu'au premier ministre.

Je vais poser ma question de nouveau et, cette fois, j'aurai peut-être une réponse. Pourquoi n'avons-nous pas un commissaire à l'éthique indépendant qui rend compte au Parlement et non au premier ministre? Voilà la question.

Questions orales

L'hon. John Manley (vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, si nous avons un conseiller en éthique indépendant qui surveillerait la conduite des députés eux-mêmes, cette personne demanderait certainement au député de présenter des excuses à la Chambre pour ce qu'il a fait hier.

Qu'est-ce qu'il l'empêche d'avoir la décence de se lever et de dire: «Nous nous sommes trompés. Nous sommes engagés dans cette chasse aux sorcières depuis si longtemps que nous avons oublié de vérifier les faits avant de lancer de la boue au gouvernement?»

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Je vais poser une autre question au sujet du conseiller en éthique. Le vice-premier ministre est peut-être surpris de m'entendre dire que c'est moi qui pose les questions, et non lui.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Je suis certain que le député de Macleod apprécie cette aide, mais ce n'est pas le cas de la présidence parce qu'elle ne peut pas entendre ce que dit le député. Tous les députés veulent certainement que la présidence puisse entendre le député au cas où il dirait quelque chose qui ne soit pas conforme au Règlement. Le député de Macleod a la parole.

M. Grant Hill: Monsieur le Président, voici une autre chose que le conseiller en éthique nous a dite ce matin. Ce n'est pas lui qui a élaboré les lignes directrices relatives au financement des campagnes à la direction. Elles sont en fait arrivées à une étape très avancée du processus et sont venues directement du premier ministre.

N'est-il pas vrai que la seule raison d'être de ces lignes directrices est de permettre au premier ministre de s'en prendre, par pure malveillance, au député de LaSalle—Émard? N'est ce pas vrai?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, ces lignes directrices nous permettent de critiquer l'Alliance canadienne parce que ses membres n'ont justement pas de lignes directrices à respecter. Nous ne savons pas qui a contribué à leurs campagnes à la direction.

Nous savons toutefois que le député de Red Deer a dit que la position du parti sur le protocole de Kyoto aiderait l'Alliance à recueillir des fonds. Nous savons que leurs positions sont à vendre, mais nous ne savons pas qui leur donne de l'argent. Pourquoi ne se dotent-ils pas eux-mêmes de lignes directrices?

Au fait, où sont les excuses?

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le conseiller en éthique a admis ce matin devant le Comité de l'industrie que si le premier ministre avait fait aujourd'hui du lobbying auprès du président de la BDC au sujet d'un prêt pour l'Auberge Grand-Mère, il aurait enfreint ses propres nouvelles lignes directrices en matière d'éthique.

Le gouvernement admettra-t-il enfin que ce qu'a fait le premier ministre était incorrect?

• (1420)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, qui a présenté ces lignes directrices? Le premier ministre lui-même reconnaît que les lignes directrices empêchent les ministres d'intercéder auprès des dirigeants de sociétés d'État, mais ce sont les lignes directrices qui s'appliquent maintenant.

Qu'en est-il de l'Alliance canadienne et de ses allégations à propos du lac Harrington? J'entends beaucoup de bruit et de chahut dans ce

coin-là, mais je n'entends pas un seul mot d'excuse. C'est pour quand les excuses, monsieur le Président?

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en d'autres termes, ce qu'a fait le premier ministre était incorrect. Les libéraux l'admettent enfin.

Le premier ministre a rendu rétroactives les règles régissant les activités de financement des candidats à la direction du Parti libéral. Pourquoi n'en fait-il pas autant des lignes directrices régissant le lobbying des ministres auprès des sociétés d'État?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, les activités de financement des ministres sont déjà rendues publiques. Ce n'est pas un problème, mais où sont les règles de divulgation de l'Alliance canadienne? Ces gens-là veulent parler de...

Mme Cheryl Gallant: Nous ne faisons pas de chèques.

L'hon. John Manley: Ils ne donnent pas de chèques, mais ils se vendent au plus offrant. Voilà ce qu'ils font. Voilà ce qui est à vendre là-bas.

Les Canadiens pensent que c'est inacceptable. Qui leur a donné l'argent?

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, Média IDA Vision annonce...

Des voix: Oh, oh!

[Traduction]

Le Président: À l'ordre. Je rappelle les députés à l'ordre. Nous perdons du temps réservé à la période des questions et c'est regrettable. Nous n'entendons ni les questions ni les réponses.

[Français]

L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a la parole et nous l'entendrons immédiatement.

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, Média IDA Vision a non seulement reçu d'imposantes commissions grâce au programme de commandites, mais le rapport de vérification d'août 2000 nous apprend qu'en plus de ses 3 p. 100, la filiale de Groupe Everest a empoché annuellement des centaines de milliers de dollars en intérêts à même les fonds publics, des fonds qui lui étaient confiés d'entrée de jeu à chaque nouveau contrat.

Est-ce que le vice-premier ministre admettra qu'avant que les événements ne voient la couleur de l'argent, Média IDA s'en est mis plein les poches avec les intérêts, abusant ainsi en toute impunité de l'exclusivité qui lui a été accordée par son gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, pendant la période en question, cette entreprise nous servait d'agence de référence.

Questions orales

J'ai indiqué que, pour l'avenir, je compte mettre au point un système qui nous évitera de faire appel à des agences. Ainsi, non seulement il ne sera plus nécessaire de verser des commissions, mais il ne sera pas non plus nécessaire de faire appel à une agence de référence.

[Français]

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas la question. Cela été soulevé. L'argent a été remis au complet à ce groupe qui faisait des intérêts avec cet argent et, par la suite, le remettait aux événements.

En d'autres mots, il faisait de l'argent avec l'argent du public, à même des intérêts qui lui étaient accordés par la banque puisqu'il plaçait cet argent.

Comment se fait-il que le gouvernement ne s'est pas aperçu de cela, qu'il a laissé le système se poursuivre, même après 2000, alors qu'on nous disait que toutes les normes étaient vérifiées ici?

Cela été admis en comité par les hauts fonctionnaires. J'imagine que le ministre est au courant de ce que ses fonctionnaires disent ou est-ce qu'il va faire comme les autres ministres, soit de se cacher derrière ses fonctionnaires pour cacher la vérité.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le député veut savoir si nous en avons eu pour notre argent, et c'est cette question qui est au coeur du problème.

Je vais consulter des experts, du gouvernement et d'ailleurs, pour mieux préciser ce que l'on entend par «optimisation des ressources» dans un secteur comme celui de la publicité et des commandites. Il est extrêmement important que le contribuable sache qu'il en a bel et bien eu pour son argent.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, pour aider le ministre, le programme des commandites prévoit depuis 1997 entre 40 et 60 millions de dollars par année. Média IDA Vision, une filiale d'Everest, bénéficiait des intérêts de cette somme, qui transitait par ses coffres à un taux très conservateur moyen de 3 p. 100 sur une période de deux mois en moyenne que cela prenait avant de faire les paiements.

Le gouvernement admettra-t-il que Média IDA Vision aurait bénéficié de plus 200 000 \$ annuellement en pur cadeau de la part du gouvernement?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale examinera la question de l'optimisation des ressources. De toute évidence, cette question la préoccupe vivement. Elle déterminera, au moyen de la vérification qu'elle fera au cours des prochains mois des contrats de publicité, du programme de commandites et d'activités de ce genre, s'il y a eu optimisation des ressources.

Une des questions que j'examine en prévision de l'avenir, c'est que, si le gouvernement recourt à un agent, il devrait peut-être retenir le paiement jusqu'à ce que le travail accompli ait été vérifié.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre devrait être scandalisé au lieu d'essayer de nous dire: «Dans l'avenir, on ne le fera plus, on va regarder cela.»

C'est ce gouvernement qui a mis en place un système qui a bénéficié à Média IDA Vision pour plus d'un million de dollars en cadeau pour la durée du programme.

J'invite le ministre à réfléchir sur la question. Ce fut au moins un million de dollars en cadeau donné à Media IDA Vision sans obtenir aucun service professionnel en retour. Cela, c'est grave.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, une agence d'enregistrement offre des services. Il s'agit de déterminer la valeur de ces services par rapport au paiement versé. C'est ce que la vérificatrice générale examinera. Je me pose de sérieuses questions au sujet du système de commissions. C'est pourquoi j'ai proposé que nous élaborions un mécanisme de prestation des services sans aucune commission.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, le Comité des travaux publics a pris l'importante décision de citer un ancien haut fonctionnaire à la retraite à comparaître devant le comité. Les médias avaient avancé l'idée que ce haut fonctionnaire, M. Charles Guité, prévoyait vendre sa résidence et quitter le pays.

Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour s'assurer que M. Guité ne quittera pas le pays avant d'avoir été cité à comparaître et d'avoir comparu devant le comité?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on me dit que cette question est toujours à l'étude au comité. Puisqu'il n'a pas encore terminé son étude, le comité n'a donc pas encore transmis son rapport à la Chambre. Je dirais donc que cette question est, au mieux, irrecevable.

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, les détails de la négociation ne sont peut-être pas réglés, mais il a été décidé à 14 voix contre 2 que M. Guité serait convoqué devant le comité, et ma question est donc très pertinente. Nous voulons tout simplement nous assurer, tout comme le public canadien d'ailleurs, que cette personne restera au Canada jusqu'à sa comparution devant ce comité, que ce soit la semaine prochaine ou l'an prochain.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député semble préconiser l'arrestation d'une personne qui n'a même pas été accusée. C'est plutôt inhabituel. Je ne sais pas s'il était présent à la réunion du comité à laquelle il renvoie, mais j'espère que le témoignage qu'il y a fait, le cas échéant, différerait de ce qu'il nous dit aujourd'hui à la Chambre.

*Questions orales***L'ÉTHIQUE**

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, Howard Wilson a confirmé aujourd'hui devant le comité qu'avant d'être nommé conseiller en éthique, il avait lui-même gravement manqué à l'éthique quand il travaillait à Industrie Canada. Selon le rapport accablant d'une vérification effectuée par le ministère de M. Wilson, ce dernier avait agi d'une manière incorrecte face à des irrégularités ayant trait aux marchés publics. En conséquence, son pouvoir de signature avait été suspendu.

M. Wilson a admis ce matin que le premier ministre était au courant de tout cela avant de le nommer. Comment le premier ministre a-t-il pu nommer un conseiller en éthique en étant parfaitement conscient que la réputation de ce dernier en matière d'éthique était aussi compromise?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je ferai d'abord remarquer que le premier ministre a consulté les chefs des autres partis avant de nommer M. Wilson. Au fil des ans, M. Wilson a prouvé, en occupant de hautes fonctions, qu'il est capable d'agir d'une manière responsable et efficace.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, depuis huit ans, le conseiller en éthique recommande au premier ministre et aux membres du Cabinet la conduite qu'ils devraient adopter. C'est donc lui qui a dit au premier ministre qu'il n'y avait rien de mal à aller coucher au chalet appartenant à l'un des plus gros fournisseurs de services de publicité du gouvernement. C'est lui qui a exonéré de tout blâme le premier ministre pour avoir téléphoné au président de la BDC au sujet d'un prêt à un ami détenteur d'un intérêt dans une propriété contiguë à la sienne.

Faut-il voir dans cette nomination la preuve d'un extraordinaire manque de jugement ou un stratagème visant à donner un moyen de négocier au premier ministre, si jamais le commissaire remettait en question son propre manque d'éthique?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller en éthique a comparu devant le comité ce matin, il a répondu aux questions et il a expliqué très clairement sa manière de travailler.

Cela fait des années que le conseiller en éthique fournit des conseils judicieux au premier ministre et au gouvernement.

La prochaine fois qu'il interviendra, le député pourrait-il nous dire qui était le conseiller en éthique de Brian Mulroney? Qui était le conseiller en éthique du très honorable député de Calgary-Centre?

• (1430)

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cette consultation était un appel téléphonique nous indiquant qui était le conseiller en éthique.

En mars, une entreprise de la Colombie-Britannique, Dynamic Maintenance Ltd., a obtenu un contrat de 77 000 \$ pour des services de nettoyage dans l'édifice du ministère des Ressources naturelles à Calgary.

Jusque-là, tout semble normal. Cependant, le ministre des Ressources naturelles est le propriétaire de Dynamic Maintenance Ltd., si bien que son entreprise fait des sous grâce à son ministère.

Est-ce que le premier ministre convient qu'un ministre ne devrait pas faire des affaires avec son propre ministère?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, la députée devrait connaître le fonctionnement du système.

L'appel d'offres pour ce contrat a été lancé par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Comme la députée et les députés d'en face le savent, je possède quelques entreprises, en fiducie, certes, mais en exploitation. Tous les contrats sont attribués par les voies normales. C'est le ministère des Travaux publics qui lance les appels d'offres, pas le ministère des Ressources naturelles.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, permettez-moi de citer les règles d'éthique dérisoires proposées par le premier ministre: «Le titulaire d'une charge publique doit exercer ses fonctions officielles et organiser ses affaires personnelles d'une manière si irréprochable qu'elle puisse résister à l'examen public le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi.»

Le ministre des Ressources naturelles ne respecte pas cette exigence en faisant des affaires avec son propre ministère. Le nouveau contrat du ministre avec son propre ministère ne contrevient-il pas aux règles d'éthique énoncées par le premier ministre?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que, lorsqu'une personne ayant des intérêts personnels est élue au Parlement, elle fait face à des défis particuliers. Ces questions doivent être abordées en vertu de règles bien comprises et bien documentées. Les procédures doivent être suivies à la lettre.

Dans ce cas, je suis convaincu que la députée n'aurait qu'à se donner la peine de vérifier les faits, ce qu'on a omis de faire dans le cas des allégations concernant le lac Harrington, pour constater que le ministre a agi dans le respect de toutes les exigences imposées aux ministres.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, puisque le ministre des Travaux publics ne semble pas comprendre les questions qu'on lui pose, je vais m'adresser à la présidente du Conseil du Trésor.

Pendant que se passait toute cette affaire des fonds publics confiés à Média IDA Vision, la présidente du Conseil du Trésor, elle, coulait des jours heureux et nous affirmait, chaque fois que l'occasion se présentait, que toutes les règles du Conseil du Trésor avaient été respectées.

Comment la présidente du Conseil du Trésor peut-elle nous expliquer, elle qui est responsable de la bonne gestion des fonds publics, qu'elle ne s'était pas aperçue que des millions de dollars transitaient dans le compte de Média IDA Vision, profitant ainsi indûment à une entreprise...

Le Président: L'honorable ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le député parle encore une fois de l'argent versé sous forme de commission à une agence attitrée qui a conservé cet argent pendant un certain temps avant de le verser dans un compte individuel.

C'est une chose naturelle dans les transactions de ce genre. Voilà pourquoi nous nous penchons sur la question de l'optimisation des ressources et voulons nous débarrasser du système d'agences attitrées, afin que ces problèmes ne se reproduisent plus.

[Français]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, comment la présidente du Conseil du Trésor peut-elle expliquer qu'elle affirmait de son fauteuil que les règles de bonne gestion étaient parfaitement respectées, alors que c'était loin d'être le cas?

Comment peut-elle nous expliquer cela autrement que d'avoir toujours essayé, comme ses autres collègues impliqués, de mettre le couvercle sur la marmite?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le Conseil du Trésor encourage chaque ministère fédéral à avoir une section de la vérification interne solide, capable de faire enquête sur de possibles problèmes de probité au sein du ministère.

Mon ministère s'appuie sur une section de la vérification interne particulièrement bonne. La vérificatrice générale l'a dit elle-même. C'est cette section qui a découvert que certaines directives du Conseil du Trésor n'avaient pas été suivies, ce qui nous a obligés à prendre des mesures correctives.

•(1435)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les agissements du premier ministre tournent en dérision ses propres lignes directrices en matière d'éthique.

La nouvelle vérification rendue publique par RH parle de sociétés qui ont peut-être été créées uniquement dans le but de frauder; ces sociétés sont situées dans la circonscription du premier ministre. La vérification révèle que le premier ministre a enfreint les règles en essayant d'arranger des subventions pour ces mêmes sociétés.

Le vice-premier ministre ne trouve-t-il pas étrange que le premier ministre propose des lignes directrices en matière d'éthique qui permettront encore le genre de comportement sur lequel la GRC fait enquête en ce moment à Shawinigan?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, ça recommence, les calomnies, les allégations sans fondement, les campagnes de diffamation. Hier, ils ont accusé le gouvernement d'avoir utilisé à mauvais escient la résidence du lac Harrington. Nous avons démontré la fausseté de cette allégation.

Est-ce qu'ils présentent des excuses? Est-ce qu'ils expriment des regrets? Non, ces gens ne s'intéressent qu'aux scandales. Les questions de ce genre ne méritent pas de réponse.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'indignation du vice-premier ministre ne changera pas les faits. La vérité est que nous avons une vérification

du ministère du Développement des ressources humaines et que le vice-premier ministre nie la vérité. Je pense qu'il a un problème d'éthique.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourquoi défend-il des lignes directrices en matière d'éthique qui permettraient aujourd'hui le même genre de comportement que celui sur lequel la GRC fait enquête en ce moment à Shawinigan?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je pense que les Canadiens commencent à en avoir assez d'entendre ces gens prendre la parole, et un tas d'entre eux le font...

Des voix: Oh, Oh!

L'hon. John Manley: Et ils caquettent pendant que je réponds.

Jour après jour, ils prennent la parole pour calomnier, faire des allégations, des allégations sans fondement. Ils se gardent bien de le faire à l'extérieur, là où ils ne jouissent plus de la protection du privilège parlementaire. Hier, nous les avons pris en flagrant délit, faisant des allégations qui étaient totalement fausses, et aujourd'hui ils ne sont même pas capables de reconnaître qu'ils ont eu tort. Cela en dit long sur leur intégrité.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux annoncera des modifications au programme des commandites d'ici quelques jours. Le mois dernier, le Bloc québécois mettait de l'avant une alternative et demandait l'élimination des intermédiaires pour que la totalité des sommes serve directement à un programme de soutien aux activités culturelles et sportives.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux est-il en mesure de nous dire s'il compte annoncer la transformation du programme actuel des commandites dans le sens proposé par le Bloc québécois?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi que le Bloc convienne avec moi qu'il faut trouver le moyen de fonctionner sans agence. C'est certes l'objectif que je me suis fixé.

La députée n'ignore pas qu'il sera difficile de changer les choses au beau milieu d'un exercice financier, mais je ferai de mon mieux pour trouver un système qui fonctionne sans l'aide des agences.

*Questions orales***L'AGRICULTURE**

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux peut-il nous donner l'assurance qu'il y a assez de fonctionnaires dans son ministère pour gérer ce programme, et compte-t-il, en conséquence, mettre fin aux intermédiaires inutiles?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le ministère responsable est Communications Canada, qui est plutôt petit par rapport au gouvernement dans son ensemble. Je vais m'assurer que le ministère des Communications dispose de toutes les ressources, humaines et autres, dont il a besoin pour accomplir les tâches que je lui confie.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, comment se fait-il qu'au Canada, il soit si facile de déjouer les mesures de sécurité visant un immeuble fédéral après les événements du 11 septembre?

Le vol par effraction survenu récemment au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration est une triste illustration de la façon dont le gouvernement a traité les menaces à la sécurité de notre pays.

Le ministre des Travaux publics peut-il nous expliquer comment un immeuble fédéral où sont stockés des renseignements aussi délicats et confidentiels peut être aussi facilement l'objet d'un vol par effraction?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, si l'opposition officielle a tellement à coeur la sécurité, pourquoi n'adopte-t-elle pas le projet de loi C-55? Elle devrait appuyer le projet de loi C-55, car il traite de cette question.

Deuxièmement, lorsque cet incident s'est produit, nous avons réagi immédiatement, et je puis donner aux Canadiens l'assurance qu'il n'y a pas de problème de sécurité. Des renseignements et quelques ordinateurs ont été dérobés, mais il ne s'agissait pas de renseignements importants.

● (1440)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on finit par se demander si le gouvernement traite l'intégrité et la sécurité de ses propres ressources et renseignements aussi sérieusement qu'il le devrait. Si le gouvernement ne peut garder ses propres immeubles à l'abri des simples voleurs ou peut-être même de terroristes en puissance, comment peut-il garantir aux Canadiens et à l'ensemble de la communauté internationale qu'il peut assurer la sécurité de notre pays?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, les députés d'en face doivent faire deux choses. Tout d'abord, ils doivent présenter leurs excuses, comme le vice-premier ministre l'a dit, et deuxièmement, s'ils adoptent le projet de loi C-55, ils éviteront ce genre de problème. Je puis donner à la Chambre l'assurance que les renseignements se trouvent dans un réseau, et non pas sur un disque dur. L'opposition cherche simplement un autre motif de récrimination.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk—Brant, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le mois dernier, les Américains ont adopté le Farm Bill, qui donne d'énormes subventions aux agriculteurs américains et mine nos efforts de réforme du commerce mondial. Le ministre de l'Agriculture pourrait-il dire à la Chambre et aux agriculteurs canadiens quelles mesures il prend pour faire connaître aux Américains les conséquences mondiales de leurs actions?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je viens d'avoir l'honneur de diriger la délégation canadienne qui a participé au Sommet mondial de l'alimentation intitulé *Cinq ans après*.

J'ai eu à ce moment-là l'occasion de m'entretenir avec un certain nombre de ministres du monde entier et d'animer une conférence de presse à laquelle participaient des membres de pays en développement, de pays moins développés et de pays industrialisés, durant laquelle nous avons précisé très clairement que les actions entreprises par les États-Unis dans leur Farm Bill menaçaient la conclusion en temps opportun des négociations de l'OMC. Ces mesures frappent durement les agriculteurs canadiens de même que ceux des pays en développement. Tous les intéressés ont dit très clairement que le soutien à certains produits et le protectionnisme n'aidaient personne, mais nuisaient à beaucoup de gens.

* * *

LE SOMMET DU G-8

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. À la veille du Sommet du G-8 en Alberta, nous avons de plus en plus de signes des efforts déployés par le gouvernement fédéral pour empêcher toute manifestation pacifique contre le programme de ce sommet, soit la mondialisation des entreprises. Les dirigeants se trouvent dans une tour d'ivoire loin des yeux de tous, les frontières sont fermées aux manifestants pacifiques, la GRC menace d'utiliser une force mortelle et nous apprenons maintenant que les libéraux ont versé 300 000 \$ à la bande indienne de Stoney pour empêcher la construction d'un village de la solidarité sur ses terres.

Pourquoi les libéraux ont-ils dépensé 300 000 \$ de deniers publics pour fermer un endroit consacré à la dissension pacifique, à la sensibilisation et aux protestations? Pourquoi cette attaque...

Le Président: L'honorable secrétaire parlementaire du solliciteur général a la parole.

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme nous le savons, la GRC est chargée d'assurer la sécurité à Kananaskis. C'est précisément ce que nous allons faire. Nous allons veiller à ce que les manifestants, les gens qui viennent du monde entier et les habitants de l'endroit soient en sécurité. Je pense qu'il est important que tous les Canadiens le sachent, car c'est précisément ce que la GRC fait en leur nom.

*Questions orales***LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, l'automne dernier, 106 000 Canadiens vulnérables ont reçu une lettre type les invitant à renouveler leur demande pour recevoir le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le gouvernement n'étant plus persuadé qu'ils souffraient de cécité, du syndrome de Down ou de schizophrénie. En réaction, des députés de tous les partis ont écrit à la ministre du Revenu national, exigeant le retrait de ces lettres, et ils ont adopté, à l'unanimité, un rapport de comité recommandant l'envoi d'une lettre d'excuses à tous ceux qui avaient reçu cette lettre, l'indemnisation des frais engagés pour leur réinscription, la modification immédiate de la loi pour y intégrer les derniers jugements des tribunaux et l'organisation de consultations sur le processus et sur les formulaires médicaux.

Le gouvernement mettra-t-il en oeuvre les recommandations formulées dans ce rapport de comité adopté à l'unanimité?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est très sensible aux besoins des handicapés. Nous devons procéder à l'évaluation périodique des besoins. Nous envisageons également de revoir le processus et les formulaires, comme l'a demandé la députée. Nous ferons de notre mieux pour améliorer les choses.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, il n'est jamais arrivé que le rapport de l'ombudsman du ministère de la Défense soit retardé, ou qu'un ministre de la Défense ait recours à de telles tactiques pour éviter la Chambre des communes.

Il est clair pour tous les députés que le rapport contient des éléments d'information dont le ministre refuse de discuter à la Chambre. Que cherche-t-il à cacher?

Le ministre de la Défense nationale honorera-t-il son engagement en matière de transparence et de reddition de comptes en rendant public, dès aujourd'hui, le rapport de l'ombudsman? Il lui faut peut-être 60 jours pour le lire, mais, pour nous, 24 heures suffiraient.

•(1445)

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rencontré l'ombudsman hier et je lui ai fait valoir que, premièrement, comme je venais tout juste de recevoir le rapport, je voulais disposer d'un peu de temps pour le lire avant qu'il ne le rende public. Je puis assurer à la Chambre qu'il ne me faudra pas 60 jours pour en prendre connaissance.

En second lieu, je lui ai fait valoir que je le soutenais totalement dans sa mission consistant à protéger les membres des forces armées et à veiller à ce qu'ils soient traités équitablement en cas de problème.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, j'ai reçu aujourd'hui à mon bureau une brochure de 59 pages provenant du ministre du Commerce international, qui décrit les efforts que fait le gouvernement auprès de l'OMC pour régler la question du bois d'oeuvre. Cependant, j'ai aussi appris aujourd'hui qu'il a perdu sa cause devant l'OMC.

Le représentant américain du commerce extérieur a déclaré que le Canada ne semblait pas vouloir négocier. Le ministre va-t-il réagir à

douche froide, retourner à la table et négocier afin de régler le gâchis dans le dossier du bois d'oeuvre?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à préciser que ce dont parle le député n'est pas un élément clé de notre stratégie. Le premier véritable test dans le dossier du bois d'oeuvre arrivera au milieu de juillet. Le groupe spécial de l'OMC a jugé que la plainte du Canada était prématurée et que nous contestions une loi américaine dont l'application n'avait pas encore commencé à l'égard du Canada.

Nous regrettons que l'OMC ne se soit pas penchée sur le fond de la question, mais je peux dire que nous allons contester toute application de cette loi américaine.

* * *

L'AGRICULTURE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les échecs commerciaux sont ceux des libéraux et cette délégation commerciale représente un échec de plus. Le ministre de l'Agriculture s'est montré incapable de protéger nos agriculteurs contre la montée des subventions et du protectionnisme sur la scène internationale. Les gouvernements étrangers ont réagi en indemnisant leurs producteurs, mais la seule réaction du gouvernement canadien a été de faire chanter les provinces.

Le commerce est un domaine de compétence fédérale. Les libéraux, ayant échoué dans ce domaine, s'attendent à ce que les provinces paient pour leurs erreurs désastreuses. Pourquoi les provinces devraient-elles faire les frais d'une guerre commerciale internationale?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député oublie que, en vertu de notre Constitution, l'agriculture est un domaine de compétence fédérale et provinciale.

Comme je l'ai déjà dit au député et aux provinces, ces dernières et le gouvernement fédéral partagent les bienfaits du commerce mais relèvent ensemble les défis qu'il nous pose.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement échoue dans tous les dossiers commerciaux. Il n'a pas su contrer le Farm Bill américain, mesure protectionniste qui cible délibérément les producteurs canadiens. L'accroissement des subventions américaines aux producteurs de légumineuses en est un exemple. Les producteurs canadiens de grains et d'oléagineux sont les plus durement touchés et les principales victimes des échecs du gouvernement sur la scène internationale.

Le ministère de l'Agriculture affectera-t-il directement tout nouveau fonds à l'indemnisation des producteurs de grains et d'oléagineux qui ont subi des préjudices commerciaux?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà fait la preuve que nous sommes là pour soutenir les agriculteurs canadiens de nombreuses façons, notamment par des programmes qui visent à améliorer la qualité marchande de nos produits et la rentabilité de notre industrie agricole sur les marchés mondiaux. Nous continuons d'aider l'industrie, et nous entendons d'ailleurs faire sous peu une annonce à ce sujet.

Questions orales

[Français]

LA SOIRÉE DU HOCKEY

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, la ministre du Patrimoine affirme qu'elle pourrait intervenir pour obliger la Société Radio-Canada à diffuser *La Soirée du hockey* en français. Par contre, hier, la porte-parole de Radio-Canada s'interrogeait à savoir si la ministre avait juridiction sur les décisions d'affaires de la société d'État.

La ministre, qui laisse entendre qu'elle compte intervenir, peut-elle nous dire selon quel plan précis elle entend le faire?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, chaque société de la Couronne est obligée de respecter les langues officielles. Quand une corporation négocie une entente unilingue, une entente concernant le hockey seulement en anglais, c'est un manque de respect envers la minorité francophone composée de un million de personnes à l'extérieur du Québec.

Radio-Canada a une responsabilité non seulement envers les sportifs, mais également envers toutes les minorités, y compris les francophones à l'extérieur du Québec.

• (1450)

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, on doit donc comprendre de la réponse de la ministre du Patrimoine qu'elle entend déposer une plainte devant le CRTC pour que Radio-Canada respecte la Loi sur les langues officielles?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Si nécessaire, monsieur le Président.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on a mis trois ans à rédiger le Farm Bill américain, qui s'attaque aux familles agricoles canadiennes. Les libéraux n'ont rien fait pour mettre fin à ces attaques et ne possèdent pas de plan efficace pour contrebalancer le préjudice commercial. Le gouvernement s'attend à ce que les provinces paient pour ses erreurs.

Le préjudice commercial dans le domaine agricole n'est pas attribuable à des erreurs des provinces. Ces dernières n'ont rien à voir dans cette catastrophe, alors pourquoi doivent-elles absorber 40 p. 100 de la facture attribuable aux erreurs du fédéral?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, c'est le gouvernement fédéral qui est chargé de mener les négociations dans le domaine commercial. Lorsqu'il y a des retombées positives, les provinces les partagent. Lorsqu'il y a des défis à relever à la fin ou à la suite de ces négociations entre les pays, les provinces doivent aussi apporter leur contribution.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Farm Bill américain est entièrement fédéral, et le ministre le sait. Le président a donné son aval à ce projet de loi il y a un mois. Certaines parties du projet de loi vont à l'encontre de nos accords commerciaux et, pourtant, le gouvernement libéral refuse d'agir.

On a mis trois ans à établir ce projet de loi. Le gouvernement n'a pas de plan d'action. Il veut maintenant plus de temps pour en faire l'étude. Pourquoi le gouvernement a-t-il négligé de tenir la promesse qu'il avait faite aux agriculteurs canadiens en refusant de contester auprès de l'OMC et du tribunal de l'ALENA?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous travaillons avec nos partenaires du groupe de Cairns. Nous avons collaboré avec bon nombre de pays qui s'opposent précisément au Farm Bill américain.

Nous sommes très déçus que les États-Unis aient adopté le Farm Bill. À notre avis, il va dans le sens contraire de l'orientation que nous avons tous adoptée à Doha, au Qatar, l'an dernier.

Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires afin de déterminer si, dans sa forme actuelle, le Farm Bill est conforme aux obligations dans le cadre de l'OMC. Les Américains prétendent que c'est le cas. Nous savons pour notre part qu'il l'est peut-être au plan légal, mais nous n'en sommes pas sûrs. Nous menons des vérifications. Toutefois, sur le plan de la légitimité, ce n'était pas la voie à emprunter.

* * *

LE TERRORISME

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Revenu national.

Étant donné la persistance de la menace terroriste contre l'Amérique du Nord et beaucoup d'autres endroits dans le monde, la secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national pourrait-elle dire à la Chambre ce que fait le Canada pour empêcher des armes de destruction massive de traverser nos frontières et pour faire face au défi que pose la contrebande de haute technologie sans bloquer nos points de passage frontaliers avec les États-Unis?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, l'ADRC dépensera 110 millions de dollars sur une période de cinq ans pour acquérir du matériel de haute technologie afin d'accroître la protection pour tous les Canadiens.

Ce matériel inclura un détecteur de radiation qui décèlera toutes les armes nucléaires. Le gouvernement achètera également un appareil de radioscopie à haute énergie pour examiner tous les conteneurs dans les ports de mer, dans les aéroports et aux points de passage frontaliers.

Le gouvernement croit fermement que la priorité numéro un est la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le rapport de l'ombudsman du ministère de la Défense sera caché au Parlement pendant des mois.

Il ne s'agit pas du rapport de la petite amie du ministre de la Défense, rapport qui n'aurait jamais dû être commandé. Ce n'est pas un rapport de Groupaction, inexistant du reste, qui sert à financer les libéraux. C'est le rapport de l'ombudsman du ministère, et il faudrait le rendre public immédiatement avec fierté, à moins que le gouvernement libéral n'ait quelque chose à cacher.

Le ministre va-t-il rendre le rapport public dès aujourd'hui?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député n'écoutait peut-être pas lorsque j'ai répondu à cette question.

Comme je l'ai expliqué, j'ai rencontré l'ombudsman à mon bureau hier. Je lui ai dit qu'il me fallait du temps pour lire le rapport avant qu'il ne le rende public. Les règles me donnent un délai de 60 jours.

Questions orales

Je n'insiste pas sur les 60 jours, mais il n'est pas déraisonnable de me laisser un peu de temps pour le lire.

• (1455)

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre suit la procédure? Il marche plutôt dans les traces de Gagliano.

Le gouvernement a une longue expérience de la dissimulation des renseignements susceptibles de lui causer du tort. Il a tenté de dissimuler des vérifications qui lui aurait nu. Il s'oppose à des enquêtes publiques. Nous avons dû lutter pendant des années pour obtenir des documents au moyen de la Loi sur l'accès à l'information.

Le ministre dit qu'il lui faut du temps pour lire le rapport. N'est-ce pas plutôt pour l'épurer? Le ministre s'engage-t-il envers la Chambre à publier le rapport avant l'ajournement estival?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le rapport sera rendu public sous peu.

* * *

[Français]

LES SERVICES DE TRAVERSIERS

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Transports refuse de rétablir le service de traversier entre Trois-Pistoles et les Escoumins parce que l'état actuel des lieux ne répond pas aux règles de sécurité en vigueur.

Cependant, le ministre lui-même a fait état d'une solution temporaire qui coûterait quelque 750 000 \$ et permettrait de sauver la saison du traversier pour cette année.

Est-ce que le ministre des Transports entend oui ou non faire le nécessaire pour mettre de l'avant cette solution temporaire dès maintenant ou toute autre qui permettra de sauver la saison 2002?

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nos fonctionnaires sont en négociation avec les intervenants du milieu pour trouver la solution la plus appropriée possible. Le député doit quand même comprendre qu'il y a des questions de sécurité qui sont excessivement sérieuses. Entre-temps, il y a deux autres traverses qui sont disponibles.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État pour le développement rural.

J'ai eu des discussions sur le programme d'infrastructures avec de nombreux conseils municipaux de ma circonscription et je sais que les administrations municipales s'intéressent à la question, notamment pour la construction des routes, des égouts et des aqueducs.

Suite à ces discussions, je me demande si le secrétaire d'État peut faire le point sur l'évolution du programme d'infrastructures.

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre qu'à ce jour, nous avons accepté 291 projets, représentant un investissement de presque 400 millions de dollars, et que des investissements additionnels seront effectués.

Comme le député vient d'une région rurale de la province, il sera certainement intéressé d'apprendre que des investissements de plus

de 85 millions de dollars ont été effectués dans le secteur rural, notamment pour l'eau, les égouts et d'autres infrastructures de sécurité.

Voilà un bel exemple de collaboration entre les trois ordres de gouvernement, dans l'intérêt des citoyens de l'Ontario.

* * *

**LA COMMISSION DES LIBÉRATIONS
CONDITIONNELLES**

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des nouvelles rapportées récemment par les médias confirment ce que certaines victimes de crimes craignent le plus. Une vérification a révélé qu'une importante majorité de bureaux de libération conditionnelle ne respectaient pas les critères minimums au chapitre de la surveillance. La plupart des cas portaient sur les délinquants à risques très élevés, c'est-à-dire ceux qui sont les plus dangereux pour le public, et le solliciteur général a l'audace de se lever en Chambre et de dire que la sécurité du public est sa principale priorité. Comment peut-on s'étonner que les victimes de crimes violents appréhendent le jour où la personne qui les a agressées sera libérée sous condition?

Comment le solliciteur général peut-il garantir aux Canadiens non seulement que les règles seront respectées, mais que l'administration devra en subir les conséquences si elles ne le sont pas?

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la sécurité des citoyens est toujours la première priorité du gouvernement et du solliciteur général. Nous continuerons d'en faire une valeur de base pour le Canada et pour tous les Canadiens.

Je suis consterné de voir que les députés d'en face veulent toujours détruire nos magnifiques programmes au lieu de les appuyer et de voir à ce qu'ils supportent, à l'instar de la plupart des Canadiens, les institutions qui rendent notre pays si formidable.

C'est là notre priorité à titre de gouvernement et de pays.

* * *

[Français]

LES INFRASTRUCTURES

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, mercredi dernier, le vice-premier ministre disait qu'il était trop tôt pour indiquer quelles sont les priorités du Fonds sur l'infrastructure stratégique.

Pourtant, en mai dernier, il a déclaré que 12 à 15 projets étaient dans sa mire. Lundi dernier, il a mentionné que les municipalités toucheraient la plus grosse part des sommes sur la table.

Puisque toutes ces déclarations sont contradictoires, le vice-premier ministre peut-il nous dire laquelle est la bonne?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je regrette si j'ai été la cause d'une confusion de la part de la députée. Toutefois, quand toutes les règles pour le programme seront prêtes et seront adoptées par le Cabinet, je vais les annoncer.

Par la suite, nous allons commencer à discuter avec les autres paliers de gouvernement au sujet des projets qui seront faits lors de la première étape de ce programme.

Travaux de la Chambre

[Traduction]

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre le vice-premier ministre exiger des excuses du Parti allianciste. Cependant, pourquoi lui et son parti ne présentent-ils pas des excuses aux 106 000 Canadiens qui ont reçu une lettre insultante concernant leur crédit d'impôt pour personnes handicapées?

Ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants. Au nom des associations d'anciens combattants, Cliff Chadderton nous a écrit que 34 000 anciens combattants et leurs familles seraient gravement lésés par suite des modifications apportées au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il est question ici de personnes qui ont combattu pour notre pays et qui ont subi des amputations.

Le ministre dira-t-il à son gouvernement d'arrêter de s'en prendre à ceux qui ont servi le Canada?

● (1500)

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je comprends l'inquiétude du député. Comme on le sait, nous devons réévaluer l'admissibilité régulièrement. Nous devons le faire soigneusement. Le gouvernement compatit avec les personnes handicapées. Nous partageons leurs appréhensions et nous ferons de notre mieux pour les dissiper.

Le député devrait comprendre que nous prenons cette question au sérieux et que nous ferons tout en notre pouvoir pour la régler.

* * *

LE CONSEILLER EN ÉTHIQUE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le premier ministre savait que la personne qu'il a nommée au poste de conseiller en éthique a eu une formation sur le tas en ce qui concerne l'attribution de contrats sans appel d'offres. Le vice-premier ministre était ministre de l'Industrie à ce moment-là et devait connaître les états de service de M. Wilson.

Pourquoi le premier ministre et le vice-premier ministre ont-ils nommé un haut fonctionnaire dont ils savaient que les antécédents personnels compromettraient le pouvoir du conseiller au sujet des questions d'éthique?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le très honorable député ne présente pas les faits équitablement. D'abord, le conseiller en éthique n'a été nommé qu'après consultation des chefs des autres partis. Ensuite, le bilan montre que M. Wilson a connu une carrière distinguée au ministère de l'Industrie. Il a assumé ses responsabilités avec honnêteté et efficacité depuis sa nomination au poste de conseiller en éthique.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ARTICLE NO 29 DES AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter immédiatement l'article n° 29 des initiatives ministérielles, soit les recommandations visant à modifier les dispositions du Règlement concernant la sanction royale.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions immédiatement à l'adoption de l'article n° 29 des initiatives ministérielles?

Des voix: D'accord.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que le Règlement de la Chambre soit modifié comme suit:

1. En ajoutant immédiatement après l'article 28(4) du Règlement:

(5) Pendant un ajournement de la Chambre, sur réception d'une déclaration écrite portant sanction royale, ainsi que réception préalable des messages du Sénat concernant chaque projet de loi dans la déclaration, l'Orateur informe la Chambre de la réception de ladite déclaration en faisant paraître celle-ci dans les Journaux, accompagnée de tout message reçu conformément à l'article 32(1.1) du Règlement.

2. En ajoutant immédiatement après l'article 32(1) du Règlement:

(1.1) Pendant les périodes d'ajournement, tout message du Sénat concernant des projets de loi devant recevoir la sanction royale peut être déposé auprès du Greffier et un tel message est réputé, à toutes fins, avoir été reçu par la Chambre le jour où il a été déposé auprès du Greffier.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1505)

ARTICLE NO 23 DES AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu d'autres consultations et vous constaterez encore une fois qu'il y a consentement des partis pour remplacer le texte de l'article n° 23 des initiatives ministérielles par le texte qui suit, et de considérer la motion comme étant adoptée. Le nouveau texte de la motion serait donc le suivant: Je propose:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

À SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE:

Nous, [...] la Chambre des communes du Canada assemblés en Parlement, avons l'honneur de Vous offrir nos sincères félicitations à l'heureuse occasion de la cinquantième année de Votre règne.

Nous souhaitons à Votre majesté santé et bonheur, et que Votre règne se poursuive pacifiquement pendant plusieurs années encore.

Que cette Adresse soit grossoyée, et

Qu'un message soit transmis au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre des communes a adopté cette Adresse et prie Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre dans cette Adresse en insérant les mots «le Sénat et».

Le Président: L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le Président: J'en conclus que l'article n° 23 des initiatives ministérielles se trouve ainsi retiré du *Feuilleton*. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

LA DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Comme c'est jeudi, monsieur le Président, il est maintenant de mon devoir de demander au leader parlementaire du gouvernement les travaux qu'il a en réserve pour aujourd'hui, demain et la semaine prochaine.

Privilège

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Je crois savoir, monsieur le Président, que de nombreux députés auraient des suggestions à faire au gouvernement pour occuper les prochains jours. Faute d'avoir entendu toutes ces suggestions, voici ce que je propose à la Chambre.

Cet après-midi et demain, nous continuerons l'étude des projets de loi C-53, sur la lutte antiparasitaire, C-58, concernant l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, et, s'il reste du temps, C-55, concernant la sécurité publique.

Nous commencerons lundi avec une motion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien portant renvoi au comité, avant la deuxième lecture, du projet de loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations, qui sera déposé demain. L'avis de motion pertinent figure déjà au *Feuilleton*. Par la suite, nous passerons à l'étude à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture du projet de loi C-54, sur le sport, suivie de l'étude du projet de loi sur les revendications particulières déposé ce matin, et de tout autre projet de loi dont l'étude n'aura pas été complétée cette semaine, soit ceux que je viens d'énumérer.

Nous aimerions également débattre à l'étape du rapport et, espérons-le, à celle de la troisième lecture, du projet de loi C-48, sur le droit d'auteur et, si tout va bien, reprendre l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-57, sur la sûreté nucléaire.

Le gouvernement voudrait en outre adopter la motion visant à charger un comité mixte spécial d'examiner le projet de code de conduite des parlementaires.

Telles sont les mesures législatives que je voudrais voir adopter d'ici à quelques jours.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA LOI SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège aujourd'hui pour accuser le ministre des Finances d'outrage au Parlement pour n'avoir pas respecté l'exigence législative voulant qu'il dépose un rapport de l'actuaire en chef conformément à l'article 115 de la Loi sur le Régime de pensions du Canada.

Le paragraphe 115(2) de la loi dit ceci:

...l'actuaire en chef doit, chaque fois qu'un projet de loi est présenté ou déposé à la Chambre des communes afin de modifier la présente loi de façon telle que, de l'avis de l'actuaire en chef, un effet significatif en résulterait sur l'une quelconque des estimations contenues dans le plus récent rapport préparé par l'actuaire en chef en application du présent article, l'actuaire en chef doit, faisant usage des mêmes bases et postulats actuariels qui ont été utilisés dans ce rapport, préparer un autre rapport faisant état de la mesure dans laquelle ce projet de loi entraînerait, s'il devenait loi, un effet significatif sur les estimations en question.

Le 6 juin, le gouvernement a présenté le projet de loi C-58, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Les notes d'allocation fournies par le gouvernement montrent qu'il y aurait ainsi une différence de 75 milliards de dollars dans le fonds. C'est un effet significatif sur le fonds qui exige un rapport complet de l'actuaire en chef.

De plus, le rapport doit être présenté immédiatement à la Chambre des communes par le ministre des Finances en vertu du paragraphe 115(8) de la loi qui dit:

Dès qu'il a terminé un rapport prévu au présent article, l'actuaire en chef le présente au ministre des Finances. Celui-ci le fait déposer devant la Chambre des

communes immédiatement ou, si le Parlement ne siège pas, dans les cinq premiers jours de séance ultérieurs, et si à la date où le ministre des Finances reçoit un rapport visé au présent article, le Parlement est dissous, le ministre des Finances doit immédiatement faire publier ce rapport dans la *Gazette du Canada*.

L'actuaire en chef a terminé son rapport. Les notes d'allocation du ministère disent:

Le transfert devrait améliorer le rendement des placements pour l'ensemble du portefeuille du RPC. Selon les estimations de l'actuaire en chef du Canada, ces changements devraient se traduire par une hausse du rendement des actifs du RPC d'environ 75 milliards de dollars sur 50 ans.

La dernière fois qu'un projet de loi a été présenté à la Chambre pour modifier la Loi sur le Régime de pensions du Canada, l'actuaire en chef avait préparé son rapport une journée avant que le projet de loi ne soit présenté au Parlement. Le projet de loi C-2 a été déposé le 25 septembre 1997 et j'ai une copie d'une lettre envoyée au ministre par l'actuaire en chef et datée du 24 septembre 1997, soit une journée avant la présentation du projet de loi à la Chambre, dans laquelle il disait:

Conformément au paragraphe 115(2) de la Loi sur le Régime de pensions du Canada, qui dispose qu'un rapport actuariel périodique doit être rédigé chaque fois qu'un projet de loi est présenté à la Chambre des communes pour modifier le RPC, je présente le seizième rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada.

Je vais vous remettre ces deux documents, monsieur le Président.

Il est clair que notre actuaire en chef s'acquitte bien de son travail, respecte le Parlement et se conforme à la loi. Ce n'est pas lui qui est en tort, mais le ministre des Finances. Le rapport sur le projet de loi C-58 est terminé, manifestement, et il aurait dû être déposé.

Sans ce rapport, les députés ne peuvent évaluer correctement les répercussions de ces modifications. Par exemple, un montant supplémentaire de 75 milliards de dollars permettrait d'abaisser le taux de 9,9 p. 100. Par ailleurs, il se pourrait que le RPC ne puisse rester à flot sans cette mesure législative, et que celle-ci ait été utilisée comme postulat, dans la rédaction du dernier rapport, qui est le dix-huitième. Il faut que les parlementaires soient renseignés.

● (1510)

En 1993, le Président s'est prononcé sur une question de privilège semblable soulevée par le député de Scarborough—Rouge River. Le problème, à l'époque, était que le ministre des Finances n'avait pas déposé un décret pris en vertu de la Loi sur les douanes comme il était tenu de le faire aux termes de la loi. Le député de Scarborough—Rouge River a affirmé que:

...le fait que le ministre n'ait pas déposé à la Chambre, intentionnellement ou accidentellement, un document qui doit l'être, tend à diminuer l'autorité de la Chambre des communes et peut être raisonnablement interprété comme un outrage à la Chambre.

Le 19 avril 1993, le Président Fraser a statué qu'il y avait présomption d'atteinte au privilège et autorisé le député à présenter une motion renvoyant la question au Comité permanent de la gestion de la Chambre. Il a réaffirmé dans sa décision:

Les prescriptions du Règlement et des lois ont été entérinées par la Chambre et constituent une convention qui doit, tous les députés en conviendront, être respectée... Les députés ne peuvent remplir leur rôle s'ils n'ont pas accès aux documents dont ils ont besoin pour faire leur travail et si on manque à nos règlements et qu'on oublie même les exigences de la loi.

Le Président a également reconnu que le fait de contrevenir à un commandement législatif, même de façon non intentionnelle, constituait un affront à l'autorité et à la dignité du Parlement dans son ensemble et de la Chambre en particulier.

Le 21 novembre 2001, le Président a rendu une décision au sujet d'une plainte du député de Surrey-Centre qui a donné 16 exemples montrant que le gouvernement n'avait pas respecté des exigences législatives au sujet du dépôt de certains renseignements au Parlement. Dans les 16 cas soulevés le 21 novembre, il n'était pas question dans la loi d'un délai pour faire rapport. Le Président n'a donc pas pu juger qu'il y avait matière à la question de privilège. Cependant, le Président a déclaré ceci dans sa décision, comme en témoigne la page 7381 du hansard.

Si la Loi avait prévu un délai pour le dépôt de ces documents, je n'aurais pas hésité à considérer cette omission, de prime abord, comme un outrage et j'aurais invité l'honorable député à présenter la motion habituelle.

Aux termes de l'article 115 du Régime de pensions du Canada, le rapport est déposé «dès qu'il est terminé». Cette expression est utilisée dans les articles de notre Règlement, monsieur le Président, et j'ai observé que vous vous conformiez à ces articles. Quand notre Règlement stipule que nous devons poser une question à la Chambre sans délai, nous le faisons. Nous agissons sans délai. Nous n'attendons pas le lendemain ou une semaine plus tard.

En ne respectant pas l'exigence prescrite pour le dépôt du rapport de l'actuaire en chef au Parlement, le ministre des Finances a fait outrage à la Chambre. Je suis prêt à présenter une motion pour que l'affaire soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Je demande aussi que le projet de loi C-58 reste où il en est tant qu'un rapport de l'actuaire en chef n'aura pas été déposé. En somme, j'invoque le Règlement et vous demande de rendre une décision à cet égard aussi.

• (1515)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député a parlé de délai concernant le dépôt du rapport. C'est une question valable, et je n'en diminue pas l'importance. Pour étayer son argument, il dit qu'il n'y a pas de délai prévu, et cette assertion se fonde selon lui sur le fait que l'on utilise l'expression «dès qu'il est terminé».

Bien que cette expression s'y trouve, il se peut que, pendant sa présentation, le député ait oublié une des propositions originales qu'il a présentées à la Chambre. On y disait que l'actuaire en chef était d'avis qu'il fallait déclencher le mécanisme de délivrance de cette lettre ou de cette note, qui est l'expression que le député a utilisée tout à l'heure. Je ne sais pas si l'actuaire en chef a rendu un tel avis et je ne prétends pas que la Chambre le sait.

J'ai demandé à des fonctionnaires d'effectuer une vérification et de m'en communiquer les résultats. Je ferai rapport à la Chambre dans les meilleurs délais. J'espère être en mesure d'obtenir cette information en fin de journée pour le compte non seulement de la présidence, mais aussi de tous les députés. Toutefois, je crois que le mécanisme de déclenchement, dont le député reconnaît l'existence, dépend de l'avis de l'actuaire.

Je vais vérifier s'il a donné un avis semblable, et ce que ce dernier comprenait. Si l'actuaire en chef a dit que le mécanisme de déclenchement ne s'applique pas, l'intervention n'est pas valide, bien sûr. S'il n'a pas donné d'avis du tout, l'intervention n'est pas valide non plus parce que toute l'argumentation se fonde sur le fait que l'actuaire en chef a donné cet avis, mais c'est le député qui le dit.

Peut-être puis-je venir en aide à la Chambre et prendre l'engagement que, si je n'ai pas obtenu l'information me permettant d'intervenir et de donner d'autres explications aux députés lorsque nous aurons terminé l'étude du projet de loi actuel, j'appellerai alors

Initiatives ministérielles

plutôt l'autre projet de loi au *Feuilleton*, soit le projet de loi C-55, et j'appellerai le projet de loi C-58 à une date ultérieure, peut-être demain. Cela répondrait aux attentes du député car la proposition n'est pas à l'étude à la Chambre étant donné que le projet de loi n'a pas encore été appelé, et je pourrais sans doute le retarder un certain temps.

Cela étant dit, d'ici à ce que soit terminé le débat sur l'autre projet de loi, soit le C-53, si je peux invoquer le Règlement et donner d'autres explications à la Chambre, je le ferai à ce moment-là.

Le Président: Je ne veux pas répondre. La présidence est prête à prendre la question en délibéré. Le député pourra avoir la chance de répondre plus tard, lorsque le leader du gouvernement à la Chambre des communes fournira à la Chambre des renseignements supplémentaires comme il s'est engagé à le faire. Nous devrions attendre d'obtenir ces renseignements supplémentaires et ensuite, si le député a autre chose à ajouter, la présidence pourra peut-être l'entendre à ce moment-là.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Avant la période des questions orales, l'honorable député de Jonquière avait la parole. Elle peut donc continuer ses remarques en ce qui a trait aux questions et commentaires, pendant les cinq minutes qui lui restent.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, avant la période des questions orales, comme vous le disiez, mon collègue, le député de Fundy—Royal, me demandait mon opinion sur le fait que le gouvernement n'ait pas mis de l'avant le principe de précaution dans le projet de loi C-53.

Ce qu'a fait le ministre de la Santé, à savoir qu'elle n'a pas mis de l'avant le principe de précaution, est grave. C'était un élément indispensable qui aurait dû apparaître dans le préambule du projet de loi. Il aurait chapeauté tous les articles contenus dans le projet de loi C-53.

À la lecture de ce projet de loi, on voit que le ministre a fait ses devoirs à moitié. C'est très décevant de constater cela, parce que ce projet de loi visait à permettre d'avoir des moyens indispensables touchant la santé et l'environnement.

• (1520)

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, toujours concernant le principe de précaution, ce que le gouvernement a décidé de faire—ma collègue l'a rappelé—en ne spécifiant pas le principe de précaution dans le préambule du projet de loi, et en ne le spécifiant que dans un seul article du projet de loi, ce n'est pas banal et c'est assez important.

Initiatives ministérielles

Lorsque la commissaire à l'environnement et au développement durable avait comparu devant le Comité de l'environnement, elle nous avait dit que pour respecter les engagements internationaux en matière d'environnement, il faut que le Canada indique, dans ses lois sur l'environnement et sur la santé, que le principe de précaution est fondamental au Canada.

J'aimerais donc que ma collègue nous dise ce qu'elle pense du fait que, sur le plan international, le Canada signe des accords comme Kyoto, la Convention sur la biodiversité et d'autres engagements internationaux, alors que lorsque vient le temps de déposer des lois au Canada qu'il pourrait adapter aux engagements internationaux qu'il a pris, il recule et refuse de le faire.

Je voudrais donc savoir ce qu'elle pense du fait que le Canada dépose et fait adopter une loi au Parlement qui ne se conforme pas, bien souvent, aux engagements qu'il prend sur le plan international.

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je veux profiter de la question de mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie pour le féliciter encore une fois pour l'excellent travail qu'il a fait dans le cadre du projet de loi C-53. Il a représenté ma formation, le Bloc québécois, d'une façon extraordinaire. Je veux lui rendre hommage.

Nous constatons, comme l'a dit mon collègue, qu'effectivement, ce gouvernement parle des deux côtés de la bouche. Sur la scène internationale, il projette une image de matamore. Cependant, quand vient le temps d'adopter des lois, il recule. Et qu'a-t-on devant nous? Un projet de loi inachevé, alors qu'il aurait fallu qu'il soit un projet de loi matamore. Qu'est-ce qu'il a fait? Je n'oserais pas vous dire l'expression qu'on emploie chez nous pour cela, parce que vous me direz que c'est antiparlementaire.

Alors, il s'est tourné de bord et il a dit: «Vous savez les Canadiens, les Québécois, on va leur en passer une petite vite, et ils ne s'en apercevront pas. Mais sur la scène internationale, c'est important qu'on ait une belle image.»

Ce sont des gens avec une coquille vide. Ce gouvernement est une coquille vide; il n'a qu'un beau papier Cellophane, mais quand on enlève le papier Cellophane, on voit des choses inachevées.

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour participer à cet important débat en troisième lecture d'un projet de loi tendant à remplacer la Loi sur les produits antiparasitaires qui remonte à 1969.

L'objectif déclaré du projet de loi est de protéger la santé des Canadiens contre les effets nocifs des pesticides et de protéger l'environnement en même temps. Ce sont tous deux des objectifs louables que nous appuyons. Cependant, nous ne pouvons souscrire au projet de loi, car nous ne croyons pas qu'il réussit à atteindre ces objectifs.

Le projet de loi se fait attendre depuis longtemps. L'actuelle Loi sur les produits antiparasitaires remonte à 1969. Les choses ont bien changé depuis. Le gouvernement libéral a promis ce projet de loi durant son premier mandat en 1993, mais il a fallu près d'une décennie pour qu'il soit présenté. Nous reconnaissons que ce projet de loi est une amélioration importante par rapport à la loi de 1969.

On va utiliser les méthodes modernes d'évaluation des risques en tenant compte des populations vulnérables, comme les enfants. On exigera une réévaluation obligatoire des pesticides, dont certains sont utilisés depuis des décennies sans être réévalués. Le projet de loi accroîtra la participation du public dans le processus de prise de décisions et rendra obligatoire le signalement des effets nocifs.

Cependant, comme la principale porte-parole de notre caucus en la matière, la députée de Winnipeg-Centre-Nord, et notre porte-parole en matière d'environnement, le député de Windsor—St. Clair, l'ont tous deux signalé, le projet de loi laisse beaucoup à désirer.

Nous sommes tous conscients du fait qu'il faut concilier la nécessité que nous avons à l'heure actuelle d'utiliser des pesticides pour produire des denrées d'une part et la santé des Canadiens d'autre part. Dans ce cas-là, c'est la santé des Canadiens qui doit avoir priorité. C'est pourquoi nous nous inquiétons de voir qu'il n'y a pas de principe de prudence dans ce projet de loi. Un principe de ce genre garantirait que la santé des Canadiens est notre principale préoccupation. Le projet de loi ne renferme pas ce principe. Nous trouvons cela étrange puisque le fondement même de ce projet de loi est de protéger la santé des Canadiens contre les effets nocifs des pesticides.

Le projet de loi C-53 nous déçoit aussi du fait qu'il ne propose rien d'adéquat pour éviter ou réduire la pollution, ni pour réduire l'utilisation des pesticides. Le projet de loi est vague à d'autres égards, et nous voyons bien que l'on laisse à la réglementation le soin de régler un bien trop grand nombre de détails. Je songe, par exemple, à la fréquence du processus de réévaluation des pesticides.

Comme l'ont indiqué mes collègues un peu plus tôt dans ce débat, rien dans ce projet de loi ne donne à entendre que le gouvernement est disposé à réduire notre dépendance des pesticides, ou qu'il prévoit de le faire.

J'ai l'honneur de représenter, en Saskatchewan, une circonscription composée de localités urbaines et de localités rurales. Je voudrais rappeler brièvement certains des compromis qu'il convient de faire dans une société industrielle où certains produisent et commercialisent des biens que d'autres consomment. Je voudrais parler de la méthode employée pour homologuer et réévaluer les pesticides. Cette tâche incombe à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'ARLA.

Le Comité de l'environnement et du développement durable a préparé, en mai 2000, un rapport à ce sujet. Je sais que tous les députés conviendront que la présidence de ce comité est assurée par une personne réputée pour son écologisme.

Il est clairement dit dans ce rapport que la protection de la santé humaine et de l'environnement doit devenir une priorité absolue dans toute décision concernant la lutte antiparasitaire et que l'accent doit être mis sur la protection des enfants et autres populations vulnérables. Cette recommandation s'inscrit dans le droit fil de la position affichée par notre parti à cet égard et par ce qu'ont préconisé mes collègues un peu plus tôt.

• (1525)

Le Comité de l'environnement a souligné que le principe de prudence doit sous-tendre toutes les prises de décisions, ce qui encore une fois correspond à la politique de notre parti. Le président du comité a exprimé l'espoir que les Canadiens se tournent vers l'agriculture biologique, tout en reconnaissant qu'il s'agit là d'un projet à long terme.

Initiatives ministérielles

Le recensement de 2001 est intéressant sous ce rapport lorsqu'il est question de l'agriculture. Il nous apprend que plus de 2 200 exploitations agricoles canadiennes produisent au moins une catégorie de produits agricoles biologiques certifiés. Ces 2 200 exploitations de type biologique ne représentent qu'environ 1 p. 100 des exploitations agricoles, mais il ne fait aucun doute que le nombre d'exploitation de type biologique croît plus rapidement que celui de tout autre type d'exploitation agricole au pays. Je suis ravi de souligner que plus de 700, ou près du tiers, de ces 2 200 exploitations sont situées dans la province de Saskatchewan, et la croissance se poursuit à un rythme élevé.

Le Comité de l'environnement précise aussi dans son rapport que l'agriculture biologique connaît une croissance remarquable au sein de l'Union européenne. Même là, les exploitations de type organique ne représentent qu'environ 2 p. 100 de la totalité des exploitations agricoles en Europe.

Je veux faire valoir que le gouvernement et le ministère fédéral de l'Agriculture ne se sont pas donné comme priorité de favoriser le développement de l'agriculture biologique. C'est à mon avis une erreur. Un montant très modeste, de l'ordre d'environ 600 000 \$, a été affecté par le ministère de l'Agriculture au développement de l'agriculture biologique. Ce ne sont pas des peccadilles, mais c'est un montant très minime par rapport à ce qui est disponible pour l'étude de la biotechnologie agricole.

Dans l'avenir prévisible, nous utiliserons des pesticides pour produire des produits. Je cite de nouveau le président du Comité de l'environnement car, dans la préface de son rapport de mai dernier, il a dit: «nous dépendons tellement des pesticides en agriculture qu'il nous serait en fait impossible d'abandonner leur usage à court terme.»

Il devient donc crucial de compter sur un processus sûr et transparent pour l'homologation et l'évaluation des pesticides, et ces tâches incombent à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA. Lorsque cet organisme a été créé sous forme d'agence autonome, il était censé rationaliser le processus servant à introduire de nouveaux pesticides sur le marché et veiller à ce que les pesticides anciens et non vérifiés soient analysés et éliminés au besoin. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées, et les critiques viennent de toute part et de tous les milieux.

L'ARLA suscite une rare unanimité chez les groupes industriels, les environnementalistes, les groupes de défense et de promotion de la santé et les législateurs. Ils pensent tous que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire traîne loin derrière son homologue américain quant à l'approbation de produits chimiques plus nouveaux et plus sûrs qui pourraient permettre de retirer du marché les produits plus anciens et plus dangereux.

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, dont je fais partie, a examiné longuement cette question cette année au cours de ses travaux. Dans une des quatre recommandations de son rapport sur l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, le comité recommandait qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada finance, à raison d'au moins un million de dollars par année, un programme de recherche et d'analyse semblable au programme américain IR-4. Ce programme devrait être élaboré en collaboration avec les intervenants agricoles afin de générer ou de compléter les données nécessaires pour l'homologation de nouveaux produits à usage limité ou pour élargir l'emploi de produits déjà approuvés.

• (1530)

C'était là une recommandation importante du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sujet de la politique de

l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire concernant les produits à usage limité.

La Fédération canadienne de l'agriculture et d'autres organisations agricoles ont écrit il y a environ un mois à la ministre de la Santé à propos du projet de loi C-53. Dans une lettre à la ministre de la Santé, le président de la Fédération canadienne de l'agriculture, Bob Friesen, a dit qu'à propos des délais, la FCA recommandait que la loi traite de l'homologation des produits ou qu'elle renvoie au règlement applicable afin de créer une responsabilité accrue à l'égard du rendement de l'ARLA et de sa gestion des demandes.

La Fédération faisait également des recommandations concernant l'exigence de la part de la vérificatrice générale que l'Agence produise des états financiers, concernant la production d'information sur son rendement par rapport aux objectifs établis dans le plan d'entreprise, et concernant un résumé de l'évaluation par la vérificatrice générale du Canada de la justesse et de la fiabilité de l'information. Il y a eu quelque inquiétude à cet égard.

La FCA poursuivait en disant qu'il n'y avait aucune mention de produit à usage limité dans le projet de loi et que cela aussi causait de l'inquiétude. La FCA et d'autres organismes soutiennent que les agriculteurs ont besoin d'un accès plus rapide à des produits chimiques plus nouveaux et présentant moins de risque. La FCA souligne que l'homologation des produits doit se faire plus rapidement. Nous, de notre parti, sommes certainement d'accord avec cette observation.

Pour une raison ou pour une autre, l'ARLA n'a pas été à la hauteur. Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a trouvé le problème si sérieux qu'il a tenu des audiences et rédigé un rapport. J'ai déjà parlé de la recommandation n° 3 du rapport. C'était un rapport sur le rendement de l'ARLA du point de vue des agriculteurs et de la compétitivité ou du manque de compétitivité.

Le Comité de l'agriculture a choisi de faire savoir sans équivoque à l'ARLA que l'amélioration de sa gestion et de son processus d'homologation était capitale et se faisait attendre depuis longtemps. Nous devons nous demander pourquoi le rendement de l'ARLA a laissé à désirer. Cela s'explique en partie par le fait que son mandat est conflictuel. En effet, l'ARLA est chargée de protéger l'environnement et la santé humaine tout en soutenant la compétitivité de l'agriculture, du secteur forestier et des autres industries du Canada. Dans ce dernier rôle, des pressions s'exercent sur l'ARLA pour qu'elle fasse la promotion de l'usage des produits antiparasitaires.

Ce sont, à notre avis, des intérêts qui entrent en conflit. En outre, la culture d'entreprise de l'ARLA ne semble pas favoriser la transparence dans le processus décisionnel. Nous sommes d'avis que la transparence revêt une importance capitale pour la protection de la santé des Canadiens et de leur environnement.

Malheureusement, le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis n'apporte rien de nouveau pour clarifier les responsabilités légales de l'ARLA. C'est un grave problème.

Initiatives ministérielles

Nous avons examiné le projet de loi C-53. Nous convenons certes que c'est une amélioration par rapport à la situation qui a prévalu sous le régime de l'ancienne loi adoptée en 1969, la Loi sur les produits antiparasitaires. Nous devons hélas dire en toute sincérité que nous sommes déçus parce que le gouvernement avait une occasion en or de réparer le processus d'homologation et d'examen des produits antiparasitaires en rendant clairement prioritaires la protection de la santé des Canadiens et la protection de l'environnement. Le gouvernement avait l'occasion d'établir un processus d'examen à la fois transparent et efficace, mais il a échoué sur les deux tableaux.

Ce projet de loi nous est promis depuis presque 10 ans. L'ex-ministre de la Santé a promis de présenter un tel projet de loi à l'automne 2001. Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a produit une étude en mai 2000 sur la gestion et l'utilisation des produits antiparasitaires, y compris un examen de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

● (1535)

À notre connaissance, le principal objectif du projet de loi C-53, c'est de protéger la santé des êtres humains et l'environnement. C'est une mesure législative beaucoup plus rigoureuse que la loi actuelle qui doit arriver à équilibrer les préoccupations visant la santé et l'environnement et celles de l'industrie. Voici certaines dispositions clés qui permettront d'atteindre cet objectif: le recours à des méthodes modernes d'évaluation des risques, c'est-à-dire la prise en considération de groupes vulnérables, comme les enfants, de l'exposition globale et des effets cumulatifs; la réévaluation obligatoire des produits antiparasitaires; la participation accrue du public au processus décisionnel; l'obligation de signaler les effets nocifs; et les feuilles de données obligatoires sur le matériel, dans les lieux de travail où les produits antiparasitaires sont utilisés ou fabriqués.

Le projet de loi C-53 ne règle pas de manière satisfaisante la question de la prévention de la pollution ni celle de la réduction de l'utilisation de produits antiparasitaires. Rien n'indique que le gouvernement cherche à réduire la dépendance générale par rapport à ces produits.

Certains craignent que le projet de loi ne soit trop vague, et j'espère avoir couvert cela. Une grande partie des détails seront déterminés dans les règlements, y compris les modalités et le calendrier de la réévaluation, le genre de tests utilisés pour l'évaluation des risques, etc.

Le principe de précaution, qui est très important, n'est pas inclus dans les principes de la loi. À notre avis, c'est extrêmement déplorable.

Au nombre des faiblesses de la loi, mentionnons le fait qu'elle n'interdit pas l'emploi de produits antiparasitaires à des fins esthétiques; elle ne prévoit pas de procédure d'homologation accélérée pour les produits à usage limité ou présentant des risques faibles; elle ne réduit pas le nombre de produits antiparasitaires utilisés ni l'utilisation de produits antiparasitaires en général et elle n'interdit pas l'homologation des produits antiparasitaires les plus nocifs; elle n'exige pas l'étiquetage de tous les formulants ainsi que des contaminants et microcontaminants.

Le mandat de l'ARLA n'est pas énoncé dans la loi. Malheureusement, on n'engage pas de fonds pour aider la recherche sur les effets à long terme des produits antiparasitaires, notamment sur les groupes vulnérables comme les enfants, pour sensibiliser le public aux dangers des produits antiparasitaires et pour appuyer les solutions de rechange.

En conclusion, le projet de loi proposé est une amélioration. Il comporte encore des lacunes. Il s'inspire en bonne partie des normes américaines, ce qui élèvera certaines de nos normes, mais nous accusons encore un important retard par rapport aux pays de l'Union européenne.

L'harmonisation peut avoir des effets dangereux à long terme. Compte tenu des preuves scientifiques qui existent, le projet de loi pourrait et devrait avoir été beaucoup plus rigoureux en ce qui concerne les efforts déployés par le gouvernement pour protéger la santé des êtres humains et l'environnement.

● (1540)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue du NPD pour son excellent discours. On voit qu'il connaît bien l'enjeu des pesticides au Canada. Il a fait une bonne critique du projet de loi C-53.

J'aimerais l'informer, s'il ne le sait pas déjà, qu'au Québec, un groupe de réflexion sur les pesticides a été mis sur pied. Ce groupe, qu'on a appelé le Groupe Cousineau, a rencontré plus de 50 personnes et organismes pour réfléchir sur la question.

Une des demandes que ce groupe québécois adressait au gouvernement fédéral portait sur toute la question de l'accélération de l'homologation des biopesticides.

On sait qu'actuellement il n'y a qu'une trentaine de biopesticides qui sont homologués et disponibles sur le marché, alors qu'aux États-Unis, il y a plus de 150 produits disponibles sur les tablettes. Conséquemment, les entrepreneurs dans le secteur horticole ornemental n'ont pas suffisamment de solutions de rechange disponibles.

Est-ce qu'il croit que le gouvernement aurait dû inclure dans son projet de loi des dispositions pour accélérer le processus d'homologation des biopesticides, comme le demandait le Groupe Cousineau au Québec, pour en venir non seulement à une interdiction de l'utilisation des pesticides, mais à développer au Canada des solutions de rechange biologiques et des méthodes de remplacement dans le cadre de la lutte antiparasitaire. Ne croit-il pas qu'il aurait dû y avoir des dispositions pour accélérer le processus d'homologation des biopesticides au Canada.

[Traduction]

M. Dick Proctor: Je tiens à remercier le député de Rosemont—Petite-Patrie pour ses questions et ses compliments. Je n'étais pas au courant du rapport Cousineau sur les biopesticides, mais je me permettrai de faire valoir ici deux ou trois points.

D'abord, je crois que, sous la direction de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, nous avons mis trop de temps au Canada à réglementer les pesticides à emploi limité. Les statistiques sont fort étonnantes, surtout par comparaison avec celles des États-Unis. On semble bouger beaucoup plus vite là-bas que ne peut le faire notre agence de réglementation pour approuver rapidement certains de ces pesticides à emploi limité. Les députés doivent comprendre qu'il est extrêmement important que le produit soit appliqué à un certain moment de la culture. Autrement, c'est peine perdue, car le produit ne sera pas efficace et on aura gaspillé de l'argent en pure perte. Cela préoccupe les agriculteurs en général.

La sanction royale

Toutefois, pour répondre plus particulièrement à la question du député sur l'utilisation de biopesticides pour remplacer une partie des produits plus nocifs, je dirai que je trouve cela extrêmement important. Dans mon allocution, j'ai essayé de montrer le contraste, au Canada, entre les fonds qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada accorde à la biotechnologie et les sommes minimales qui vont aux produits biologiques, y compris, dans ce cas-ci, les biopesticides. Il doit y avoir un équilibre entre les deux, je crois.

Le secteur de la production biologique connaît une croissance extrêmement rapide au Canada. Je sais qu'il ne représente que 1 ou 2 p. 100 de toutes les exploitations agricoles, mais il est en pleine croissance et ces exploitations agricoles ont besoin d'aide. Quelque chose du genre de l'utilisation que le Québec semble faire des biopesticides serait certes un pas dans la bonne direction.

• (1545)

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Me concèdera-t-il que la biotechnologie peut en fait nous aider à améliorer à certains égards les pratiques agricoles, de façon à les rendre plus respectueuses de l'environnement?

Ainsi, certaines variétés de blé génétiquement modifié requièrent moins de produits antiparasitaires, et parfois même pas du tout. Ces variétés de blé et d'autres produits génétiquement modifiés peuvent, à long terme, avoir pour effet de réduire le recours aux pesticides et, à ce titre, se révéler bénéfiques pour l'environnement. En fait, certaines organisations vouées à la protection de l'environnement ont entrepris de dresser la liste des éléments positifs de la biotechnologie du point de vue de sa capacité d'accroître la viabilité des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

M. Dick Proctor: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, qui porte essentiellement sur le blé transgénique n'exigeant pas l'utilisation de pesticides. Le blé transgénique soulève des préoccupations bien concrètes. Sa culture n'est pas autorisée au Canada. La Commission canadienne du blé a déclaré devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agro-alimentaire que 65 p.100 de ses clients actuels avaient indiqué qu'ils n'achèteraient pas de blé transgénique. Il pourra être approuvé, mais si les consommateurs n'en veulent pas, je crois que les agriculteurs canadiens hésiteront beaucoup à le cultiver.

Quant à la question plus générale de la dégradation des sols, beaucoup d'intervenants dans l'industrie de la culture organique sont convaincus que ce type de culture constitue un moyen de loin plus efficace pour protéger les terres arables et que nous assurerons la viabilité de l'activité agricole en pratiquant davantage la culture organique.

Avant de me rasseoir, je me permets de souligner que certaines de ces innovations de la biotechnologie méritent d'être examinées plus attentivement. Par exemple, on nous parle du riz transgénique auquel on peut ajouter de la vitamine A afin d'aider les enfants du tiers-monde qui, faute de cette vitamine, risquent de souffrir de troubles de la vue dès leur jeune âge. Cependant, quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que, pour que ce produit, dans sa forme actuelle, ait une utilité quelconque sur ce plan, il faudrait en consommer plus de quatre livres par jour. J'ose dire que très peu de personnes seraient capables de manger autant de riz dans une journée afin de prévenir ces troubles de la vue.

• (1550)

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais savoir de la part de mon collègue s'il trouve que

l'utilisation de pesticides, surtout à des fins esthétiques, devrait être réglementée plus sévèrement.

L'autre jour, à cause des pluies abondantes que nous avons eues cette semaine, je remarquais un endroit où un magnifique terrain de golf venait d'être arrosé de tous les pesticides possibles pour le rendre beau et attrayant à la vue. Le lendemain, une pluie abondante faisait que ces pesticides se retrouvaient dans les cours d'eau.

Selon mon collègue, n'y aurait-il pas lieu d'avoir une forme de réglementation et peut-être d'éducation à faire de façon à ce que les gens sachent davantage qu'on travaille avec des produits qui souvent sont cancérigènes et dangereux? Je demande à mon collègue ce qu'il en pense.

[Traduction]

M. Dick Proctor: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Oui, je pense qu'il devrait y avoir une meilleure éducation et une meilleure information, mais j'ai noté des améliorations sous ce rapport. Je pense qu'on commence tranquillement à faire des mises en garde contre les pesticides.

Le député a soulevé un point important, car nous avons surtout abordé la question du point de vue de l'agriculture, mais nous admirons dans nos régions urbaines les belles pelouses verdoyantes dépourvues de pissenlits et d'autres mauvaises herbes. Les gens commencent cependant à reconnaître qu'il y a un coût à cela et qu'il est peut-être dangereux que les jeunes enfants jouent dans les parcs et les jardins où on a répandu des pesticides ou s'amuse avec des animaux qui se sont promenés dans ces endroits.

C'est un point important. Je pense qu'on devrait aller plus loin, mais on a déjà commencé à faire certaines choses.

[Français]

Le vice-président: Avant la reprise du débat, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Pictou—Antigonish—Guysborough, Les pêches.

* * *

[Traduction]

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi.

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Initiatives ministérielles

Résidence de la Gouverneure générale
Ottawa

Le 13 juin 2002

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 13 juin 2002, à 16 h 30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire de la Gouverneure générale,
Barbara Uteck

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, je crois savoir que certains de mes collègues de la Chambre ont demandé tout à l'heure, étant donné un rappel au Règlement qui a été décrit comme une question de privilège, quel serait le prochain projet de loi mis à l'étude, une fois terminé celui dont la Chambre est saisie.

Si je ne recevais pas au sujet du projet de loi C-58 les réponses que je me suis engagé à fournir à la Chambre, et il ne semble pas que je les recevrai tout de suite, je ne mettrai pas ce projet de loi à l'étude. Je n'appellerai pas le C-58 si je ne peux obtenir les réponses d'ici la fin des travaux en cours. J'appellerai plutôt le projet de loi C-55.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1555)

[Français]

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir pour débattre du projet de loi C-53, qui vise à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire.

En guise d'introduction, je ne peux que féliciter mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie pour l'excellent travail de sensibilisation qu'il a fait, non seulement auprès de son propre caucus du Bloc québécois, mais également auprès de la population en général. Je le félicite non seulement pour son travail relatif à ce projet de loi concernant l'utilisation adéquate des pesticides, non seulement à cause de sa préoccupation majeure envers l'agriculture biologique par exemple, mais aussi pour toutes les questions concernant l'environnement. Il est en train de développer une compétence qui n'a pas son égal dans ce Parlement.

Il était temps que le gouvernement fédéral intervienne dans son champ de juridiction. En effet, la lutte antiparasitaire est un domaine de juridiction partagée, avec des compétences particulières pour le gouvernement fédéral, plus précisément dans le secteur de l'homologation et de l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Il y a au moins 25 ans qu'on aurait dû revoir cette loi qui était devenue désuète, empoussiérée et décriée par à peu près tout le monde. On parle de tout ce qui est lié de près ou de loin à l'utilisation des pesticides. Bien entendu, elle n'était cependant pas décriée par ceux qui vendent ces pesticides puisque je crois que la vieille législation les a quand même assez bien servis depuis les dernières années. Il était temps qu'on dépoussière cette loi d'autant plus que depuis 25 ans, il s'est fait beaucoup de recherches scientifiques sur

les dangers de l'utilisation incontrôlée de certains pesticides. Cela a souvent donné lieu à des condamnations sans appel pour certains produits jugés dangereux, en particulier aux États-Unis, où on a resserré au début des années 1980 l'utilisation des pesticides.

Je me souviens qu'au Canada, au cours des dernières années, si on a retiré certains pesticides, c'est parce que les États-Unis avaient effectué les recherches nécessaires avec les ressources requises eu égard à un processus de réexamen de l'homologation passée d'un pesticide. Ils en étaient arrivés à la conclusion que ce pesticide, étant donné l'état de la recherche à ce moment-là, était jugé maintenant comme étant dangereux pour la santé humaine. C'est le Canada qui réagissait à ces ressources que les États-Unis consacraient depuis belle lurette pour protéger la santé des individus.

Quand on parle de recherches, on parle surtout de celles réalisées au cours des dernières années qui ont démontré sans hésitation le lien parfois direct entre l'utilisation des pesticides et certaines maladies qui se développent à long terme, telles les allergies chez les jeunes enfants. Il s'agit d'une clientèle plus sensible aux pesticides que les adultes. Il s'agit également d'une clientèle qui joue allègrement dehors l'été, justement sur la pelouse bien verdie par l'utilisation des pesticides, et qui développe facilement ces allergies. Des chercheurs et chercheuses relient certains cas de cancers à l'utilisation des pesticides.

Cela devient donc une grave question. Cela appelle un resserrement des contrôles, entre autres avec ce projet de loi qui, en passant, va être appuyé par le Bloc québécois. Cependant, le Bloc québécois aurait apprécié qu'il aille beaucoup plus loin, surtout en ce qui concerne les mesures alternatives à l'utilisation des pesticides chimiques dont on se sert actuellement. Cependant, nous y reviendrons à la fin de cette démonstration.

Je disais que nous avons développé de la recherche qui démontre des liens entre certaines maladies qui surviennent à long terme, comme des allergies et même le cancer, et l'utilisation des pesticides. Cependant, on n'est pas encore rendus au point où les médecins ont une formation suffisamment adéquate pour faire le lien entre certains symptômes de ces maladies ou ces symptômes à court terme dus à l'utilisation de pesticides, et la santé des enfants et même celle des adultes. On pense souvent qu'une simple indigestion est une simple indigestion. Toutefois, dans les faits, si on grattait un peu plus l'emploi du temps d'un enfant qui se présente devant un médecin avec une indigestion, on s'apercevrait qu'il a probablement joué sur une pelouse qui venait d'être arrosée de pesticides pour éviter qu'elle jaunisse ou qu'elle soit envahi par les pissenlits ou autres ravageurs.

● (1600)

Non seulement il y a une attention particulière qu'on doit porter à l'utilisation des pesticides, mais il faut aussi voir que cette industrie est dominée par de grands joueurs, surtout des entreprises transnationales qui contrôlent, de la cave au grenier, la production mondiale agricole. Elles contrôlent à peu près tout.

Il y a aussi des entreprises qui ont voulu contester des décisions de municipalités qui ont récemment imposé, dans leurs champs de juridiction, des restrictions quant à l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques.

Initiatives ministérielles

Prenons des entreprises comme ChemLawn ou une autre entreprise comme Spray Tech, qui se spécialisait dans l'arrosage massif des pelouses avec des produits chimiques. Elles ont voulu contester la juridiction des municipalités et leur pouvoir de réglementer l'utilisation des pesticides sur leur territoire. Elles sont allées jusqu'à la Cour suprême pour contester ce droit et elles ont perdu. Quand j'ai appris qu'elles avaient perdu au niveau de trois instances juridiques, j'étais très heureux parce qu'il y a beaucoup d'argent derrière l'utilisation des pesticides.

On parle de ces deux entreprises, ChemLawn et Spray Tech, mais il y a des entreprises qui fournissent des intrants à ces grandes entreprises. On parle par exemple de Monsanto et de CIL.

S'il y a des entreprises qui exploitent le monde et la planète, ce sont des compagnies comme celles-là et les autres transnationales de cette nature. Vous savez pourquoi ils exploitent la planète et les habitants de cette planète et peuvent dévaster des régions entières? Je vais expliquer pourquoi assez rapidement.

Ils contrôlent de la semence aux produits finis. Ils fabriquent des semences transgéniques qui sont utilisées pour la production de blé, de soya, de colza et de canola. La modification qu'on apporte à ces semences commandant qu'on utilise les pesticides que ces mêmes compagnies produisent, rendant le monde entier dépendant de leurs produits transgéniques et des pesticides qui les accompagnent.

Si vous n'utilisez pas les pesticides fabriqués par Monsanto et que vous utilisez les semences fabriquées par Monsanto, votre rendement va diminuer ou être tout à fait dévasté par les ravageurs.

Sur le plan mondial, les agriculteurs, les paysans d'Afrique et d'Europe sont pris à la gorge par ces compagnies qui contrôlent en amont et en aval l'industrie agroalimentaire.

Ces grosses compagnies de fabrication de pesticides et de semences qui les accompagnent sont tellement dévastatrices qu'elles sont même les initiatrices des effets dévastateurs qu'on a pu observer dans les années 1980 et 1990 en Afrique. On n'arrivait pas à relancer plusieurs économies locales par l'agriculture, qui constitue en moyenne 80 p. 100 du PIB de ces pays, sauf pour l'Afrique du Sud. On n'a pu remonter leur agriculture parce que les seules semences disponibles étaient des semences transgéniques sur le marché mondial. Une fois qu'on avait récolté, on ne pouvait pas garder une partie des fruits de la récolte pour les semer à nouveau puisque ces semences doivent être utilisées avec les pesticides produits par CIL ou par Monsanto, si ce sont des semences produites par CIL ou par Monsanto. De plus, elles ne sont pas reproductibles.

L'agriculture, c'est quelque chose de très simple. C'est quelque chose qui se fait par les miracles de la nature et l'intelligence humaine depuis des siècles et des siècles. Il s'agit, dans le cas des plantations, de prendre une semence ou un plant et de semer ou de repiquer ces plants pour que ça pousse. Une fois que c'est poussé, on en conserve. Depuis la nuit des temps, cela se fait de cette façon. On conserve une partie de la récolte pour les semences de l'année suivante.

•(1605)

Mais on ne peut plus faire cela maintenant parce que ces grosses compagnies contrôlent justement les semences, les pesticides et tout le reste.

Ne pensez pas que le fait d'avoir laissé en désuétude la loi sur le contrôle et l'homologation des pesticides, cela n'ait pas servi ces compagnies. Cela les a tellement bien servies parce qu'une fois homologuées, il y a 25 ans, on n'avait pas besoin de s'en faire. En effet, le gouvernement avait homologué une fois et il ne faisait pas

de réexamen. Alors, les producteurs dormaient sur leurs deux oreilles, faisaient de la recherche pour améliorer certaines parties de leurs produits, mais ils savaient qu'au Canada, avec une loi défranchie comme celle-là, ils n'avaient rien à craindre.

Revenons à la question des pesticides utilisés au Canada. C'est un gros marché. Les ventes de pesticides se chiffrent à 1,4 milliard de dollars par année. Au Québec, avec la vague de la fin des années 1970 jusqu'à nos jours, qui fait que nous devons avoir une pelouse très verte, exempte de ravageurs et de plantes indésirables, comme les pissenlits—c'est tellement beau, des pissenlits, je me demande pourquoi on dit que c'est indésirable—on a augmenté massivement l'utilisation des pesticides.

Seulement au cours des années 1990, pendant une période de cinq ans, je crois que c'est de 1992 à 1996, il y a eu un bond de 60 p. 100 dans l'utilisation des pesticides utilisés dans l'horticulture ornementale, celle qui décore justement nos beaux parterres et nos pelouses avec des fleurs.

Seulement à Montréal, on utilise 300 kilos de pesticides dans les parcs, des endroits, justement, où les enfants vont jouer. Ils développent des allergies et ils peuvent aussi développer des cancers. Il y a 300 kilos de cette cochonnerie, qui sont répandus ainsi dans des parcs où vont jouer nos enfants.

Il était temps qu'on revoie cette loi. Cependant, elle ne va pas assez loin. On félicite le gouvernement de l'avoir au moins rafraîchi. On dépoussière, mais quand on fait un ménage, on ne fait pas seulement dépoussiérer, il faut aussi polir. Si on peut améliorer, on le fait aussi en même temps. Le gouvernement aurait pu aller beaucoup plus loin, justement, dans cette modernisation de la loi sur l'homologation des pesticides.

Si le gouvernement avait écouté les recommandations de mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie qui devient, jour après jour, une sommité dans ce domaine et dans le domaine de l'environnement en général, quelqu'un de conviction, qui se bat, justement, pour que le gouvernement respecte sa parole quant aux accords de Kyoto, par exemple, on aurait peut-être eu une loi digne de son titre, c'est-à-dire une véritable loi antiparasitaire, mais sécuritaire pour la santé des humains et la protection des animaux et des plantes.

Mais non. Comme d'habitude, on y va parcimonieusement. On y va par étapes et on dit: «On va essayer cela avant; on enlève la poussière et après cela, dans deux ou trois ans, on la ramassera.» On se demande si quelquefois, les législateurs du côté libéral savent faire le ménage.

Quand tu ramasses la poussière, tu peux dire que le ménage est complété. Cependant, tant que tu la laisses là, le ménage n'est pas complété. Et on laisse justement la poussière dans ce projet de loi, au sujet duquel on aurait pu aller beaucoup plus loin. Ne serait-ce que le fait d'avoir calqué la législation américaine, cela aurait représenté une amélioration certaine au projet de loi devant nous.

Pourquoi ne pas avoir écouté mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie, lorsqu'il recommandait de créer une banque de données sur les alternatives aux pesticides actuels?

Il existe des biopesticides qui sont utilisés aux États-Unis et dans une partie de l'Europe, aussi. Ils ne sont pas nocifs pour la santé des humains et si utilisés avec intelligence, ne représentent pas de risque pour l'environnement. Pourquoi ne pas avoir prêché par l'exemple avec ce projet de loi?

Initiatives ministérielles

Un gouvernement qui se dit pro-environnement et pro-santé, et qui nous rebat les oreilles avec ses convictions profondes, à supposer, nous présente un projet de loi incomplet. Pourquoi ne pas avoir créé cela? Pourquoi ne pas avoir aussi multiplié la recherche sur les alternatives?

À cet égard, même s'il existe des biopesticides, il manque de recherche sur l'utilisation à grande échelle, afin d'obtenir un rendement similaire et une compétitivité pour les agriculteurs du Québec et du Canada, comparable à celle que l'on retrouve aux États-Unis ou en Europe?

• (1610)

Pourquoi ne pas avoir justement augmenté de façon marquée les ressources pour la recherche et pour l'application de la loi dépoussiérée. Là encore, mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie me signalait que la commissaire à l'environnement et au développement durable avait déposé un rapport en 1999. Déjà, elle mettait le doigt sur des lacunes incroyables qui auraient pu inspirer le gouvernement dans la conception de son projet de loi.

Par exemple, on dit qu'il y a une absence de programmes de réévaluation. Le projet de loi amène en quelque sorte une réévaluation des homologations passées, mais pas suffisamment à notre goût. On ne va pas assez loin dans le temps pour réévaluer l'homologation des pesticides.

On dit que le Canada éprouve un retard incroyable par rapport aux autres pays à travers le monde, non seulement pour l'homologation des pesticides, mais aussi pour les dépenses consacrées à l'application de normes et de règlements pour protéger la santé des humains et pour protéger aussi celle des animaux et des plantes. Lorsqu'on parle du secteur agricole, on parle de tous ces acteurs intégrés: les plantes, les animaux et les humains. Il faut s'assurer qu'il y ait un équilibre entre la protection, le rendement et la santé des utilisateurs.

La commissaire disait qu'il y avait un retard considérable au Canada au niveau des ressources consacrées à l'application des règlements sur l'utilisation des pesticides et sur leur réévaluation. On n'a pas ajouté de ressources consistantes avec ce projet de loi. Il manque une partie majeure et cela ne répond pas aux lacunes soulevées par la commissaire à l'environnement.

On manque aussi de processus clairs. Est-ce qu'on a réglé, avec ce projet de loi, la question du processus clair au chapitre de l'homologation, de la réévaluation et autres? Est-ce qu'on est sûrs où on s'en va du côté du gouvernement avec ce projet de loi? Je ne crois pas.

Je vois mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie qui opine du bonnet. Il y a un manque de processus clairs pour ce qui est de l'homologation et aussi du temps que cela peut prendre. Aux États-Unis, c'est clair. Un produit est homologué à l'intérieur d'un délai d'un an. Il n'y a pas de chichi.

De façon indirecte, il est non seulement question de la santé des humains, mais il est aussi question de la rentabilité du secteur agricole. Par exemple, il y a des conséquences si on n'arrive pas à homologuer des biopesticides. Il serait bien intéressant de pouvoir les homologuer rapidement pour leur utilisation ici. Si nos concurrents américains, par exemple, utilisent des biopesticides aussi rentables ou plus rentables que les pesticides chimiques utilisés de ce côté-ci, on aura un désavantage comparé. Comme on est des exportateurs nets de produits agricoles, il devient fort intéressant de conserver notre capacité compétitive.

On est déçus par rapport au processus d'homologation. On aurait préféré qu'il soit beaucoup plus rapide, qu'on ait accès à des banques de données sur les produits alternatifs et qu'on ait un modèle plus efficace, comme celui qu'on retrouve aux États-Unis et qui ne met pas en péril, comme c'est le cas ici, la santé des humains et la compétitivité du secteur agricole.

On aurait adhéré avec plus d'enthousiasme à ce projet de loi. Nous allons l'appuyer tout de même. Comme mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie l'a mentionné à plusieurs reprises dans ses interventions sur la protection de l'environnement et de la santé des humains, c'est un bon début. Nous espérons que le gouvernement accélère sa cadence pour améliorer davantage ce secteur dont il partage la juridiction, à savoir l'homologation des pesticides et la recherche d'alternatives.

Je me demande pourquoi le gouvernement agit comme cela dans tous les projets de loi. Depuis environ huit ans que nous sommes ici, on a fait des propositions relatives au Code criminel. Le gouvernement y allait de façon parcimonieuse et revenait trois ans plus tard avec d'autres modifications au Code criminel. Pourquoi ne pas avoir accepté les recommandations du Bloc québécois à ce moment-là qui, comme dans le cas des pesticides, en arrivait à un design complet relatif à un vrai projet de loi antiparasitaire et favorisant la protection de la santé des humains. Encore une fois, on va continuer à travailler pour les convaincre parce qu'ils sont durs de comprendre.

• (1615)

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, je suis bien heureux de la participation de mon collègue à ce débat sur le projet de loi C-53 pour une raison fort simple. Vous allez comprendre rapidement.

Nous avons abordé différents aspects de ce projet de loi tout au long de nos discussions, mais l'aspect agricole par opposition aux pesticides a été très peu abordé. Mon collègue, qui a travaillé pendant de nombreuses années à l'Union des producteurs agricoles est placé mieux que quiconque pour comprendre vraiment ce lien important entre pesticide et agriculture.

Il en a profité aussi pour rappeler que nous avons déposé et nous avons tenté de faire adopter en comité un certain nombre d'amendements. On n'a pas déposé une centaine d'amendements, mais on a déposé des amendements que nous jugions pertinents. C'est la différence entre vouloir être constructif et vouloir bloquer le processus.

Nous n'avons déposé qu'une dizaine d'amendements que nous estimions pertinents, mais le gouvernement a refusé d'adopter ces propositions du Bloc québécois. C'est l'éternel rouleau compresseur libéral qui a été mis à l'épreuve, qui a fait en sorte de repousser nos propositions.

Que propositions-nous? D'une part, nous proposons qu'il y ait une date d'achèvement en ce qui touche les travaux de réévaluation des pesticides déjà disponibles sur le marché. Il n'y a aucun sens que cela prenne une dizaine d'années avant qu'on en vienne à la fin des travaux de réévaluation. Non seulement cela crée une incertitude pour l'industrie des pesticides, mais cela crée aussi une incertitude sur le plan de la protection environnementale et de la santé publique, dans la mesure où les citoyens ne peuvent savoir dans un délai court, quel est l'impact et si nous sommes en présence de produits sécuritaires.

Initiatives ministérielles

Nous avons demandé que dans le projet de loi, on fixe des délais d'achèvement quant à la réévaluation des produits déjà disponibles sur le marché. De plus, on a demandé que le principe de prudence puisse être inclus dans le projet de loi, dès le préambule.

Je suis conscient qu'un certain nombre de partis à la Chambre ne sont pas en accord avec les propositions que nous avons émises. Je sais que le Parti conservateur et le NPD étaient tout à fait en accord avec nos propositions.

Nous croyons que le Canada doit être cohérent sur le plan international, mais aussi sur le plan canadien, à l'intérieur même de sa législation. Le Canada ne peut signer de conventions internationales en matière d'environnement, telle la Convention de Rio, où le principe de prudence y est reconnu et lorsque nous arrivons ici au Canada, le gouvernement refuse d'inclure ce principe à l'intérieur du projet de loi, alors que la commissaire à l'environnement et au développement durable l'a dit elle-même: «Si le gouvernement veut respecter ses engagements internationaux en matière d'environnement, il doit inclure ce principe à l'intérieur du préambule», ce que le gouvernement refuse de faire.

Finalement, nous avons proposé de créer un programme d'agriculture biologique et c'est là-dessus que je souhaiterais entendre mon collègue. On sait qu'en Europe, il y a des programmes qui permettent de donner un certain nombre d'incitatifs financiers, qui permettent d'encadrer les agriculteurs qui décideraient d'éliminer l'usage des pesticides sur les terres agricoles.

J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue qui lui est une sommité en matière agricole et qui connaît bien l'impact de l'usage des pesticides. J'aimerais avoir son point de vue sur cette question.

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, en toute modestie, je ne suis pas une sommité en matière agricole. J'ai travaillé pour les sommités en matière agricole que sont les producteurs et les productrices agricoles du Québec.

Une voix: Quel homme modeste!

M. Yvan Loubier: Non, ce n'est pas par modestie que je le dis. C'est sûr qu'on manque de ressource sur les plans de la promotion et du développement de l'agriculture biologique, et ce, de tout temps.

Je me rappelle qu'au milieu des années 1980, on commençait à parler et à mettre en place certains incitatifs, au MAPAQ, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation du Québec. Cependant, c'était nettement insuffisant à ce moment-là, et ce l'est toujours aujourd'hui.

On voit qu'une évolution se fait. Plusieurs citoyens et citoyennes protestent maintenant devant une industrialisation massive du secteur agricole. C'est plus industrialisé que jamais, et cela le devient de jour en jour. C'est un mouvement qui se poursuit.

Je crois que nous n'aurons pas le choix, rapidement, de dégager les ressources financières et techniques importantes pour faire la promotion, justement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la santé des humains.

Alors qu'aux États-Unis, on vient d'adopter le *Farm Bill* américain, qui, à mon avis, est la politique la plus féroce et la plus inhumaine dans le secteur agricole. Cette loi consiste à mettre des milliards de dollars pour exporter des surplus de céréales en particulier et des produits laitiers sur les marchés mondiaux, inonder les marchés mondiaux, faire baisser les prix et faire mourir les paysans, surtout des pays en voie de développement. On aurait dû consacrer une partie de ces ressources pour développer des alternatives de production, produire peut-être un peu moins

massivement, mais mieux que ce qu'on produit, de la façon qu'on produit à l'heure actuelle.

Cependant, la conscientisation des pays industrialisés n'est pas rendue là. C'est notre rôle. Lorsque j'entends mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie parler de la protection de l'environnement et du développement durable, cela s'applique aussi à l'évolution de l'agriculture moderne.

On devrait faire un premier pas, une première amélioration en ayant le réflexe qu'on avait il y a 30 ans, lorsqu'on a commencé à utiliser des pesticides. On ciblait des ravageurs. On n'utilisait donc que la quantité qui était souhaitable et le mode d'emploi le prescrivait. C'était de petites quantités.

Mais aujourd'hui, l'usage des pesticides est devenu tellement courant qu'on les utilise de façon préventive. Quand on fait de la prévention, on fait de l'exagération. C'est cela, le premier problème à l'heure actuelle. Ce n'est pas d'utiliser les pesticides, c'est de mal les utiliser et de les utiliser de façon massive.

On a aussi le même problème avec la gestion des fumiers. C'est une question qui peut vous apparaître banale, mais dans le compost naturel, il y a des valeurs fertilisantes qui sont supérieures aux engrais chimiques qu'on nous vend.

Sauf que depuis 30 ans, on a tellement habitué les agriculteurs à avoir le réflexe d'acheter des engrais chimiques, parce que déjà on connaît la teneur en phosphore et autres éléments, on sait que c'est toujours équilibré, alors que pour ce qui est d'un compost, on ne sait pas, cela peut varier d'une semaine à l'autre.

On a donc fait un exercice de paresse depuis 30 ans, en se laissant aller avec la technologie, en disant: «On va mettre des engrais chimiques; on va mettre des pesticides pour prévenir et pour le reste, des fumiers naturels, ce n'est rien, on va en disposer», alors que le premier réflexe aurait dû être d'utiliser ces fertilisants naturels et d'avoir le même réflexe qu'on avait il y a 30 ans, c'est-à-dire que s'il y a des ravageurs, s'il y a possibilité de ravageurs, on ne met que la quantité requise. Bien entendu, on aurait dû mettre plus de ressources sur le plan des alternatives biologiques.

Néanmoins, je crois qu'on est rendu à un tournant. On sait que la volonté politique se développe avec la pression des citoyens. La pression est trop forte à l'heure actuelle pour qu'on ait une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la santé des humains, et pour qu'on arrête d'être inféodés à Monsanto et à CIL.

Cela est bien important. C'est une question primordiale. Ce sont elles, des grosses compagnies transnationales, qui contrôlent l'économie agricole mondiale. Il ne faut jamais l'oublier.

Si on est sérieux dans notre vision de l'avenir face secteur agricole, et qu'on veut aller vers le biologique, il faudra continuer à casser ces monopoles internationaux et à leur enlever le privilège d'avoir, sur la vie et la manipulation de la vie, un droit de regard et tous les droits qui sont fortement préjudiciables à l'avenir de l'humanité.

• (1620)

Cela aussi est un grand débat qui ne se réglera pas seulement ici, mais qui doit l'être à partir d'ici vers des instances internationales, et cela presse.

• (1625)

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, je veux justement toucher un point mentionné à la fin de l'intervention de mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot. Il connaît très bien l'agriculture et même l'aspect mondial de celle-ci.

Initiatives ministérielles

L'automne dernier, en octobre, lors de la Journée mondiale de l'alimentation, je me souviens qu'on a reçu des gens qui s'occupent des pays en voie de développement. Mon collègue a touché à cet aspect. On mentionnait jusqu'à quel point il était important de vraiment aider les pays en voie de développement à se prendre en main.

Un des aspects soulignés par les gens qui travaillaient dans ces pays dont les populations sont malheureusement souvent victimes de famine, c'est qu'ils priaient les parlementaires de ne pas permettre à des compagnies de pouvoir contrôler les semences transgéniques. Le seul moyen qu'on a, nous a-t-on dit, de pouvoir fournir des aliments aux personnes, c'est de garder les semences que l'on produit pour être en mesure d'ensemencer à nouveau les terres d'une année à l'autre et de ne pas être à la merci des compagnies que mon collègue a mentionnées.

J'aimerais qu'il élabore davantage à ce sujet pour démontrer l'importance de l'aspect humain.

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je m'y connais un peu mais, encore une fois, je mentionne que je ne suis pas une sommité.

Nous sommes hypocrites du côté des pays industrialisés. Je ne parle pas de mes collègues, je parle de façon générale du monde industrialisé. Nous agissons un peu en hypocrites. Je vais atténuer un peu mes propos.

Par exemple, lorsqu'on dit que nous augmentons l'aide internationale à partir des denrées que nous produisons, que nous envoyons des tonnes de céréales ou de produits laitiers dans les pays en voie de développement pour les aider, nous ne les aidons pas. Sous le couvert de cette aide internationale, nous écoupons les propres surplus qu'on ne peut contrôler. C'est ce qu'on fait.

Aux États-Unis, il ne faut pas penser que la nouvelle politique, soit le nouveau «Farm Bill», qui injecte des milliards de dollars dans le secteur agricole, est destinée à aider le monde. On va continuer à surproduire aux États-Unis et on va envahir les marchés mondiaux. On va jeter par terre les économies locales, en particulier en Afrique et en Amérique du Sud, et on ne les aidera pas.

Là où on ne les aide pas, et mon collègue l'a mentionné, c'est par le fait que les semences, les pesticides et tout ce qui les entoure sont contrôlés par les mêmes compagnies et que les semences sont non reproductibles. Comment voulez-vous que ces pays s'en sortent, alors qu'ils sont dans cette mouvance d'une industrialisation massive du secteur agricole et qu'ils sont incapables de faire redémarrer leur économie locale? C'est un non-sens. Il s'agit donc d'un cas de conscience qu'il va nous falloir régler au plus vite.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C-53, Loi sur les produits antiparasitaires.

D'abord, dès le début de mon discours je veux féliciter mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie qui s'est porté fort de défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois auprès du Comité permanent de l'environnement qui a étudié ce projet de loi.

Je commencerai mon intervention en posant la question qu'a sûrement dû se poser le comité: les pesticides ont-ils des effets nocifs sur la santé? On est dans une ère où on fait face à la maladie, on le sait tous, et aux problèmes que peuvent vivre nos systèmes de santé à travers le Québec et même le Canada avec une population qui vieillit bien et plus longtemps, mais qui est également malade.

On fait face à des maladies comme le cancer qui, il y a un demi-siècle, n'était pas une maladie courante. Maintenant c'est le fléau qu'on essaie de combattre par tous les programmes de recherche et autres. Il faut toujours se poser des questions. Quand une maladie se développe il faut toujours essayer de trouver les raisons et les causes de cette maladie.

Je ne voudrais pas blâmer seulement les pesticides, mais il faut comprendre que l'utilisation de produits nocifs pour la santé et pour lesquels certaines études ont constaté des matières cancérigènes tout près des installations ont provoqué des contaminations. Cela s'est même produit au Canada dernièrement dans les provinces Atlantiques.

Face à l'utilisation massive de pesticides pour des grandes cultures, on s'est repositionnés. Des études médicales ont été entreprises pour voir si les nappes phréatiques n'étaient pas contaminées, si il n'y avait pas eu une augmentation de cas de cancers dans certaines régions. On essayait de comparer et finalement, on s'apercevait que les grandes cultures utilisaient les pesticides de façon industrielle. Tout cela suscite des questions. À qui la faute? Qui doit-on blâmer? A-t-on trouvé un coupable?

Aujourd'hui ce n'est pas le but de mon intervention. Cependant il est certain que les pesticides ont un effet nocif sur la santé. Ce n'est plus remis en question. Des témoins ont été entendus au comité, des positions ont été adoptées et on arrive aujourd'hui avec le projet de loi C-53 qui, encore une fois, est incomplet sur cette matière.

On a entendu des témoins et je vais faire part à ceux et celles qui nous écoutent des recommandations du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Je souhaite qu'on les relise ensemble. Ceux et celles qui ont écouté mes savants collègues tout l'après-midi, et à d'autres moments depuis le début des discussions sur ce projet de loi, ont sûrement compris que le gouvernement, pour protéger une partie de l'industrie, présente un projet de loi mais ne va pas aussi loin que le voudraient les auteurs des études et des analyses.

Je cite les recommandations du comité permanent qui se lisaient comme suit, et je vais vous les énumérer.

On aurait souhaité que la nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires donne priorité à la santé humaine et à l'environnement par le biais de la création de bases de données sur la vente de pesticides, sur les effets nocifs des pesticides et sur les solutions de remplacement aux pesticides.

On voulait l'élimination de pesticides utilisés à des fins esthétiques d'ici cinq ans, ceux qu'on utilise dans nos propres pelouses pour nos parterres.

Tout à l'heure, mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot relatait que l'industrie des pesticides est très lucrative avec à 1,4 milliard de dollars. Au Québec, au moment où on se parle, une pelouse sur deux est traitée aux pesticides pour éliminer les espèces ravageuses, comme le dirait notre collègue.

J'ai eu à vivre cette situation avec ma pelouse. Je n'utilise plus de pesticides depuis maintenant quatre ans, et je n'ai jamais eu autant de pissenlits. On peut en rire, mais je les ai éliminés il y a quelques quatre années avec les pesticides. Maintenant je n'en utilise plus mais je n'en ai jamais eu autant. Mais c'est bien.

• (1630)

Mes voisins trouvent cela un peu décevant. Pourtant, je ne les entretiens pas. Il reste quand même que j'ai déjà utilisé des pesticides et que je n'avais plus du tout de pissenlits. Maintenant, c'est la pelouse sur laquelle il y en a le plus.

C'est donc dire qu'il y a quelque chose dans les pesticides. Quand je n'utilise plus de pesticides, tous les pissenlits du voisinage se retrouvent sur ma pelouse.

Évidemment, j'ai décidé de ne plus utiliser les pesticides. Vous aurez compris que cela me convient. Cependant, mes voisins trouvent cela un peu décevant. J'essaie de les convaincre de ne pas utiliser de pesticides. Quand ils voient ma pelouse, ils ont évidemment de petits problèmes.

Il reste quand même qu'il y a une dure réalité avec cette petite anecdote. Évidemment, quand on utilise des produits chimiques, on change l'évolution de la nature. C'est un peu ce que j'essayais de démontrer avec cette petite anecdote.

SANCTION ROYALE

•(1645)

[Français]

L'huissier du bâton noir apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence la Gouverneure générale que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend au Sénat.

Et de retour:

Le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence la Gouverneure générale dans la Chambre du Sénat, Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-43, Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche—Chapitre n° 17.

Projet de loi C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada—Chapitre n° 18.

Projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce—Chapitre n° 19.

Projet de loi S-41, Loi visant la réédition de textes législatifs n'ayant été édictés que dans une langue officielle—Chapitre n° 20.

Projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire—Chapitre n° 23.

Projet de loi C-47, Loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et le traitement des provisions de bord—Chapitre n° 22.

Projet de loi C-59, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2003—Chapitre n° 21.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je poursuis mon allocution en reprenant encore une fois les recommandations du Comité permanent de l'environnement et du développement durable qui, dans le dossier du projet de loi C-53 sur les pesticides, recommandait, entre autres, qu'il

Initiatives ministérielles

y ait un processus ouvert et transparent afin de favoriser la confiance du public envers la réglementation antiparasitaire.

Il recommandait aussi que la nouvelle loi impose aux demandeurs, comme condition d'homologation de tout pesticide, d'effectuer une surveillance courante après l'homologation

Il recommandait qu'il y ait une réévaluation des anciens pesticides.

Il recommandait aussi que, selon la loi, ils reçoivent un financement indépendant suffisant. En effet, à cause du manque à gagner des budgets de 1997-1998 et 1998-1999, l'agence responsable de faire la surveillance et d'homologuer les produits a retardé son programme de réévaluation des anciens pesticides, parce qu'elle manqué d'argent. Évidemment, c'était une demande qui était très justifiée de la part du comité.

Il a aussi recommandé que le gouvernement mette au point immédiatement un programme de recherche sur les pesticides, qui soit spécifique au domaine de la santé infantile et qu'il en assure le financement adéquat.

Pourquoi la santé infantile? Nos enfants sont ceux et celles qui sont les plus visés par les problèmes de santé qui pourraient provenir des pesticides parce qu'on continue de leur dire de jouer dehors. Ils se roulent sur les pelouses.

On veut qu'ils soient grouillants, vigilants, actifs. Évidemment, ils profitent des belles pelouses et des beaux terrassements. Ils ont beaucoup de plaisir, mais cela les met en contact direct avec les pesticides qui sont épanchés, non seulement sur les pelouses, mais aussi sur les grandes cultures agricoles.

Parce que ces pesticides sont vaporisés, ils peuvent être transportés jusque sur les pelouses de ceux qui n'en utilisent pas, par l'effet des vents. C'est possible que les pesticides vaporisés dans les milieux plus agricoles se transportent jusque sur les pelouses.

C'était évidemment très justifié, pour le comité, d'avoir demandé qu'il y ait effectivement un programme de recherche sur les pesticides qui soit spécifique au domaine de la santé infantile.

Le comité recommandait également que des incitatifs en faveur de l'agriculture biologique soient mis de l'avant, que l'on proscrive les pesticides chimiques au profit des engrais naturels ou biologiques, ce qui est tout à fait normal.

Quand parle d'incitatifs, il s'agit d'argent. Cela prend des enveloppes nécessaires afin de développer et substituer aux produits pesticides chimiques des équivalents biologiques. Il faut donc investir dans la recherche. Il faut aussi des incitatifs pour encourager les agriculteurs à utiliser des pesticides naturels ou biologiques.

En outre, le rapport recommandait que le gouvernement élabore une politique sur l'agriculture biologique. Une telle politique devrait inclure des incitatifs fiscaux, un programme de soutien provisoire lors de la période de transition et un appui technique pour les agriculteurs.

Évidemment, vous aurez compris que concernant le projet de loi devant nous, entre autres pour ce qui est des incitatifs fiscaux, des incitatifs en faveur d'une agriculture biologique, il n'y pas d'argent. C'est à l'image de tout ce qui se développe dans ce gouvernement. On établit de belles grandes politiques, de belles grandes priorités, mais on n'investit pas l'argent pour pouvoir réaliser nos objectifs et nos idéaux.

Initiatives ministérielles

Encore une fois, on ne le dira jamais assez. J'appuie mes collègues qui ont participé à l'étude en comité et qui ont eu la chance de déposer des amendements. Les amendements du Bloc québécois ont été rejetés parce qu'on demandait qu'il y ait de véritables incitatifs pour pouvoir donner l'argent nécessaire pour développer une agriculture biologique, avec des pesticides biologiques et naturels, et qu'on ait des crédits fiscaux et des encouragements aux agriculteurs.

Presque 60 p. 100 du territoire de ma circonscription de Argenteuil—Papineau—Mirabel, qui est située le long de la vallée de la rivière des Outaouais et de la vallée du lac des Deux-Montagnes, est un territoire à vocation agricole. Force est de constater que dans la région de Mirabel—une très belle région que j'encourage tous les collègues de la Chambre à visiter au cours de l'été—on a quand même assisté à l'une des plus grandes migrations depuis la déportation des Acadiens, avec les expropriations de Mirabel.

• (1650)

À l'époque, c'étaient 90 000 acres qui avaient été annoncées. Il y a évidemment une rétrocession en 1985. À partir de cette année-là, on a considérablement réduit les exigences et la voracité du gouvernement fédéral de l'époque. Encore hier, on a appris qu'on savait déjà—selon les archives qu'on a pu retracer et qui sont maintenant rendues publiques en vertu de la propre loi du gouvernement fédéral qui l'oblige à les produire après 30 ans—, lors d'une réunion du Conseil des ministres en janvier 1971, qu'on avait exproprié 22 000 acres de trop.

De plus, 1 700 personnes avaient été ou étaient pour être déplacées. En 1971, le gouvernement savait déjà cela. À ce Conseil des ministres, notre premier ministre actuel, qui était à l'époque ministre des Affaires indiennes, était présent. On a quand même décidé de se porter acquéreur de ces 22 000 acres parce que on avait soi-disant engagé toutes les procédures et qu'on ne voulait pas se faire poursuivre par la population. Il reste quand même qu'à l'époque, on savait déjà que 22 000 acres de trop avaient été expropriées et que 1 700 personnes allaient devoir déménager, être déportées finalement.

Certaines ont pu recouvrer leurs terres à partir de 1985. Il n'en demeure pas moins que pendant 14 ou 15 ans, elles ont été victimes d'une expropriation terrible et d'une dévastation de leur territoire. Il en a résulté que les grandes cultures de Mirabel et les grandes terres agricoles ont été morcelées. Par la suite, on a loué des terres et des propriétés. De nouveaux agriculteurs se sont installés. Aujourd'hui, cela nous donne une belle brochette d'agriculteurs dans tous les domaines.

Cela donne une image du comté de Argenteuil—Papineau—Mirabel avec des fermes beaucoup plus modestes, mais tout aussi rentables et de plus en plus portées vers l'agriculture biologique. Elles utilisent de moins en moins d'éléments transgéniques. Tout ce qu'on veut, c'est d'aller vers l'agriculture biologique. On est d'accord avec l'étiquetage pour pouvoir dire qu'effectivement, on vend des produits naturels et des produits biologiques.

Aujourd'hui, je suis évidemment fier de prendre la parole au nom des agriculteurs et des agricultrices de Argenteuil—Papineau—Mirabel. Ce sont de belles fermes qui réussissent très bien économiquement parlant. Ce sont des fermes beaucoup plus modernes et orientées vers des cultures plus diversifiées. Ils sont de plus en plus portés vers l'agriculture biologique et les aliments naturels avec un rendement beaucoup plus important. De plus en plus de citoyens, au Québec entre autres, s'intéressent aux aliments

biologiques. Ce n'est pas pour rien qu'on dit que le gouvernement du Québec est prêt à ratifier le Protocole de Kyoto. Il s'agit d'une volonté de la population et de la communauté québécoise d'être plus portée vers l'équilibre environnemental. Il s'agit d'un choix de société fait par les Québécoises et les Québécois.

Encore une fois, ce n'est pas pour rien que la ville de Hudson est allé en Cour d'appel et a décidé de se défendre pour empêcher les pesticides dits «ornementaux» sur son territoire. Au Québec, il s'agit d'un choix de société. Les Québécoises et les Québécois sont portés vers l'environnement. C'est un choix de société.

Aujourd'hui, je suis fier de défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois et de dire au gouvernement libéral qu'encore une fois, c'est trop peu, toujours trop tard. On en donne trop peu. Il n'y a pas d'argent. C'est toujours la même chose. Il n'y a pas d'argent. Par contre, quand on voit les scandales du gouvernement au cours des dernières semaines, on constate il y a de l'argent pour les amis et pour les contributions au Parti libéral. Pour cela, on en trouve de l'argent. Ce sont des millions et des millions.

C'est ce qu'il aurait fallu dans ce projet de loi pour pouvoir dire à nos agriculteurs et à nos agricultrices: «Si vous êtes portés vers les pesticides naturels et biologiques, on va vous aider. On va vous donner des crédits fiscaux, des avantages et de l'argent pour la recherche.» Il n'y a rien à cet égard dans ce projet de loi.

Encore une fois, le choix de société qu'ont fait les Québécoises et les Québécois ne se traduit pas dans ce projet de loi. Au Québec, on a une longueur d'avance sur le reste du Canada et ce projet de loi nous retient. Nos agricultrices et nos agriculteurs seraient prêts à recevoir des sommes d'argent pour développer des engrais naturels et l'agriculture biologique. Cependant, le gouvernement fédéral a décidé de ne pas aller aussi loin. Une partie du Canada, soit le Québec tout entier, qui constitue 25 p. 100 de la population, est encore une fois pénalisée par ce projet de loi. Il ne va pas encore assez loin et ne respecte pas les attentes des Québécoises et des Québécois.

• (1655)

Cela est évidemment toujours difficile à accepter. Il reste quand même que les Québécoises et les Québécois paient 25 p. 100 de tout ce que recueille le Canada en taxes et en impôts. On paie notre part dans tout ce système canadien qui est le plus avantageux pour le gouvernement fédéral. La Constitution permet au fédéral de n'être redevable envers personne avec son argent. Ce n'est pas lui qui s'occupe de la santé, de l'éducation et des transports.

On l'a vu, on essaie d'avoir des programmes d'infrastructure pour aider les gouvernements provinciaux à réaliser leurs objectifs et pouvoir offrir un réseau de transport décent à nos commettants un peu partout aux quatre coins du Québec. On fait de belles promesses mais il n'y a pas d'argent ici au fédéral.

Peu de gens accusent le gouvernement fédéral parce que ce dernier essaie toujours de devenir le sauveur de toutes ces questions. Ce qui est terrible dans cette façon dont est constitué le Canada, c'est qu'il n'a aucune responsabilité face aux vrais problèmes de la population.

Le fédéral n'est pas responsable de la santé, de l'éducation, des réseaux de transports et de l'agriculture. Le gouvernement fédéral adopte donc des lois—on le voit ici avec les pesticides—mais n'investit pas d'argent pour être en mesure d'aider les agriculteurs et les agricultrices à ce convertir à l'agriculture biologique, à l'utilisation de pesticides naturels ou biologiques qui, comme toute chose, coûtent toujours un peu plus cher. Quand on commence, cela veut dire plus de recherche.

Initiatives ministérielles

Mais non. Le gouvernement fédéral s'associe à de grandes entreprises, de grands vendeurs de pesticides, de grandes entreprises chimiques qui vont chercher leurs ressources un peu partout dans le monde et font parfois travailler certaines personnes à des salaires misérables, pour rentabiliser leurs opérations et venir vendre leurs produits ici à nos agriculteurs et nos agricultrices.

Il s'agit souvent des produits transformés ou réalisés dans des pays où on fait travailler des enfants, de la main-d'oeuvre à bon marché et des femmes. On ambitionne et on profite finalement de la population du reste du monde afin de pouvoir venir nous vendre des produits chimiques qui en plus, nuisent à notre santé.

Les amendements que le Bloc québécois proposait à ce projet de loi étaient très réalistes. Finalement, on veut que le gouvernement soit capable de fournir des investissements par l'entremise de ce projet de loi. Je le répète, cela me fait plaisir de reprendre les recommandations du comité permanent qui sont très réalistes: que le gouvernement élabore une politique sur l'agriculture biologique. Une telle politique devrait inclure des incitatifs fiscaux, un programme de soutien provisoire lors de la période de transition et un appui technique pour les agriculteurs.

Cela est simple. Cela veut simplement dire que les agricultrices et les agriculteurs qui utilisent des produits et des pesticides chimiques vont devoir engager des coûts pour se convertir aux pesticides naturels et biologiques. On pourrait avoir à subir des pertes. On n'a peut-être pas atteint un certain équilibre. Qu'on compense ces agriculteurs et agricultrices et vous allez voir que cela va bien aller.

On va effectuer un virage vert comme le veulent les Québécoises et les Québécois. C'est à l'image du Québec. Ce serait un très grand avantage pour tout le reste du Canada s'il se convertissait à l'image qu'est en train de se donner le Québec à savoir être porté davantage vers l'environnement et la protection de nos enfants.

Finalement tout ce qu'on fait et les décisions que l'on prend, j'espère qu'on le fait pour nos enfants et les enfants de nos enfants. On le fait pour la postérité et non pour nous. J'espère qu'on peut avoir un peu de vision.

Il s'agit d'un projet de loi déposé par la députation libérale fédérale qui manque de vision et qui ne laisse rien à nos enfants et à nos petits-enfants.

• (1700)

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de Argenteuil—Papineau—Mirabel.

Tous les aspects dont il fait part aux gens qui nous écoutent aujourd'hui, dont les députés de la Chambre des communes, sont très importants. Dans le comté de Jonquière des agriculteurs et des agricultrices ont également pris le virage vert pour faire en sorte qu'on puisse donner enfin à nos générations futures, comme l'a souligné mon collègue, un avenir.

Cependant, comme il l'a affirmé et comme j'aimerais qu'il le répète, ce gouvernement, au lieu de continuer dans son élan, se donne toujours une bonne image au point de vue international. Au lieu de conserver l'image qu'il se donne, quand c'est le temps de poser un geste positif pour avancer, malheureusement il recule. Il ne consacre pas d'argent pour donner du mordant au petit geste qu'il pose. Il ne permet même pas, à l'intérieur de ce projet de loi, la réévaluation des produits déjà homologués et présentement disponibles. Il n'ouvre pas la porte à l'utilisation des pesticides biologiques.

J'aimerais poser une question à mon collègue de Argenteuil—Papineau—Mirabel qui s'occupe du dossier des transports pour le

Bloc québécois. Lui, un grand spécialiste, qui a été président de l'Union des municipalités du Québec pendant plusieurs années, qui est venu en contacts avec les municipalités du Québec, il a su l'importance que les municipalités accordaient à l'interdiction de l'épandage des pesticides, parce que cela touche la santé et l'environnement.

J'aimerais savoir si, lors des discussions qu'il a eues avec ses collègues des municipalités, celles-ci étaient prêtes à adopter ces nouvelles façons de faire et si elles attendaient avec anxiété que le gouvernement fédéral bouge en ce sens.

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Jonquière, qui est toujours tout à fait informée et qui se tient toujours au courant de la situation qui évolue au Québec.

Elle a compris que les municipalités du Québec ont été encore les précurseurs au Canada. Il est évident que lorsqu'une municipalité intervient avec un règlement environnemental, c'est parce qu'il n'y a surtout pas de réglementation fédérale en vigueur.

Évidemment, vous aurez compris qu'avec le jugement relatif à la ville de Hudson, la municipalité a dû se débattre et a dû contester devant les tribunaux. Il y avait ceux et celles qui voulaient avoir les contrats d'épandage sur le territoire de la municipalité et qui contestaient cette décision.

Depuis ce temps et la victoire qu'a obtenue la ville de Hudson, il y a plus de 100 municipalités au Québec, et ce, toutes les semaines, qui déposent des règlements justement pour empêcher l'épandage de pesticides.

Je le répétais tout à l'heure et ma collègue est tout à fait justifiée de le dire. Le Saguenay a maintenant une vocation de plus en plus agricole. Des fermes s'établissent. On parle de fermes modestes, mais elles sont très rentables. Cependant, les mégafermes sont de moins en moins présentes.

Au Québec, on essaie d'avoir des fermes beaucoup plus raisonnables pour qu'on soit capables de les entretenir avec amour et de mieux en mieux, mais surtout de façon biologique et naturelle. C'est cela la volonté de la population du Québec.

C'est tout à l'honneur de ma collègue de Jonquière d'être au fait de la situation de l'agriculture dans sa circonscription et sur tout son territoire et, évidemment, d'être au fait des désirs de la population du Québec d'utiliser de moins en moins les pesticides.

Encore une fois, on répète au gouvernement fédéral que c'est un projet de loi pour essayer de se donner bonne conscience. Il ne contient aucune somme pour aider les agriculteurs et tous ceux et celles qui utilisent les pesticides à passer des pesticides chimiques, qui sont nocifs pour la santé, à des contrôleurs qui sont plus naturels et plus biologiques.

À cet égard, encore une fois, le gouvernement fédéral a manqué le bateau pour nos générations futures.

• (1705)

[Traduction]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Français]

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, si vous le demandiez, je pense que la Chambre serait d'accord pour considérer qu'il est maintenant 17 h 30.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle d'accord pour reconnaître qu'il est 17 h 30?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

L'INTOXICATION DES OISEAUX MIGRATEURS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 avril 2002, de la motion.

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Madame la Présidente, effectivement, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion de la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert.

Cette motion vise à modifier ou à améliorer les règlements de la Loi sur la chasse aux oiseaux migrateurs pour protéger l'environnement et aussi les oiseaux migrateurs.

La députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert parlait de cette motion. Elle disait: «Il s'agit de protéger les oiseaux migrateurs contre une matière très toxique, c'est-à-dire le plomb, qu'on retrouve dans les pesées et les leurres de pêche utilisés dans la pêche sportive.»

Elle suggérait d'employer toute autre matière non toxique

Vous savez, je vis au bord du fleuve, à Champlain, près de Trois-Rivières. J'étais un amateur de chasse, mais aujourd'hui, j'ai moins de temps pour cela. Chaque automne, l'ouverture de la chasse au canard était une fête extraordinaire. C'était une journée mémorable dans notre vie. Tous les amateurs de chasse se retrouvaient sur la batture à Champlain et, après avoir équipé nos bateaux et avoir vérifié nos fusils et nos agrès de chasse, nous partions pour la chasse aux canards.

Je dois confesser que j'ai été l'un des plus grands pollueurs du fleuve Saint-Laurent à cause du plomb. Dans le temps, on chassait avec des cartouches au plomb. Malheureusement, n'étant pas un très bon tireur, les seuls plombs qui ne se retrouvaient pas au fond du fleuve étaient ceux qui atteignaient les canards. Comme je n'en tuais à peu près jamais, je peux dire que j'ai passablement pollué. J'ai tiré plus souvent qu'autrement à côté de la cible.

Cela pour dire qu'en 1999, il y a eu une loi qui défendait avec raison d'employer le plomb pour la chasse aux canards et la chasse aux oiseaux migrateurs.

On sait que le plomb est un des produits les plus polluants que l'on puisse trouver. Le plomb, c'est non seulement nocif pour les enfants, mais c'est nocif pour les animaux. C'est un produit transmissible. Si un oiseau migrateur mange du plomb ou mange des poissons qui

possèdent du plomb à l'intérieur de leur corps, et que par la suite cet oiseau est consommé par les humains, c'est un danger.

C'est aussi probablement une des plus grandes causes de mortalité chez certains oiseaux migrateurs et les oiseaux plongeurs, entre autres, le huard. On sait que le huard est probablement l'oiseau qui fait notre fierté.

Qui n'aime pas, lors d'une soirée en forêt, au bord d'un lac ou au chalet, entendre le cri du huard. L'une des causes de mortalité du huard est le plomb que les pêcheurs perdent au fond de l'eau. Si vous êtes amateurs de pêche, vous savez que c'est difficile de faire de la pêche sans perdre des agrès.

Chaque fois que l'on va à la pêche, on laisse un certain nombre de plombs au fond de l'eau. Ces plombs, consommés par les poissons, intoxiquent aussi les oiseaux migrateurs qui mangent ces poissons.

Ma collègue, par cette motion, voulait qu'on modifie la Loi sur la chasse de façon à ce qu'on inclue non seulement la défense de se servir de plombs dans les cartouches pour la chasse, mais aussi qu'on change les agrès de pêche et qu'on se serve d'autres produits moins toxiques pour l'environnement et aussi moins toxiques pour les oiseaux migrateurs.

• (1710)

Cela semble curieux de parler de ce sujet. Quand on m'a demandé de prendre la parole à cet égard, je me suis dit que la quantité de plomb qu'on peut laisser dans le fond d'un cours d'eau ne doit pas être terrible. Cependant, des études scientifiques démontrent que 500 tonnes de plomb sont laissées dans le fond des cours d'eau chaque année. Suivant les études que l'on a vérifiées, c'est majoritairement en Ontario et au Québec que cela survient.

Il y a un minimum d'une centaine de tonnes de plomb qui sont vendues par des grosses compagnies. On estime que 500 tonnes de plomb par année sont laissées dans le fond des cours d'eau par les petits fabricants de plomb, ceux qui fabriquent leurs agrès à domicile, à leur chalet.

Le plomb est tellement toxique qu'on n'a plus le droit aujourd'hui de l'utiliser dans l'essence. Dans les grandes municipalités, on a découvert que l'essence au plomb provoquait une quantité de maladies, dont entre autres la surdité chez les enfants, qui survenait à cause de l'intoxication par le plomb.

Je pense que cette motion est extrêmement importante. On demande de modifier la réglementation de façon à inclure dans les produits dangereux qui ne devraient plus se vendre le plomb dans les produits de la chasse, les cartouches, les agrès de pêche, les lignes traînantes qu'on laisse malheureusement trop souvent dans le fond des cours d'eau et qui sont la cause de mortalité importante. On estime que 75 p. 100 des mortalités, entre autres chez le huard, seraient dues au fait que cet oiseau mange des plomb laissés dans le fond des cours d'eau.

Je pense—et je suis presque certain qu'on est d'accord des deux côtés de la Chambre—qu'on devrait demander d'ajouter cet article pour défendre l'utilisation de produits aussi toxiques dans ce sport important à la réglementation de la Loi sur la chasse.

C'est payant de protéger l'environnement, parce que s'il y a un animal, un oiseau qui attire le tourisme, c'est bien le huard et tous les oiseaux plongeurs. On se déplace souvent pour aller en forêt et sur le bord des lacs dans le but de voir, d'admirer et d'entendre chanter ces oiseaux assez extraordinaires.

Initiatives parlementaires

Je me souviens d'une aventure de pêche au nord de Manic-5 au Québec, sur le bord du lac Paradis. J'ai vu là un spectacle que je ne reverrai probablement plus jamais. C'était très tôt à l'automne et les oiseaux migrateurs se préparaient à migrer.

J'ai vu un rassemblement de huards devant moi. Pour commencer, ils s'appelaient d'un lac à l'autre. Au bout d'un certain temps, j'ai entendu un concert assez extraordinaire et j'ai vu apparaître 12 huards qui se tenaient ensemble comme un troupeau, alors qu'habituellement n'y a qu'un huard par lac. Douze huards étaient rassemblées au centre du lac Paradis où j'étais, et j'ai entendu un concert assez extraordinaire.

Simplement pour voir ce spectacle, je suis persuadé que ça vaut la peine de faire la démarche pour aller voir ce coin de pays sans pareil. Cette occasion ne m'a pas souvent été donnée au cours de ma vie.

J'ai réalisé qu'il était important de présenter une motion comme celle-ci pour changer la réglementation, de façon à protéger ces oiseaux qui sont non seulement notre fierté mais un attrait touristique extraordinaire.

• (1715)

[Traduction]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Madame la Présidente, encore une fois, je suis heureux de parler de cette importante question.

Comme c'est le cas pour bien des questions environnementales dont nous sommes saisis, celle-ci est marquée au coin de l'émotion, mais n'est pas fondée sur des données scientifiques. Je ne dis pas qu'il ne sera pas scientifiquement prouvé un jour qu'il faut réglementer davantage ce secteur, mais, pour le moment, l'interdiction proposée de tous les plombs ou poids en plomb pour la pêche est prématurée.

En résumé, j'interviens aujourd'hui pour affirmer que, même si cette motion peut sembler adéquate, elle ne s'appuie pas sur toute la recherche requise. Tous les arguments entendus jusqu'à maintenant ont été surtout d'ordre émotif. J'ai reçu une lettre d'un groupe important dans le domaine, qui n'a pourtant jamais été consulté; c'est pourquoi je prends la parole aujourd'hui.

Je propose que nous attendions que tous les intervenants et groupes d'intérêts aient donné leur avis sur cette question avant de voter pour que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur, par exemple à l'endroit de parents qui montrent à leurs enfants comment attraper un poisson au bout du quai. En fait, c'est exactement ce que le ministre de l'Environnement avait recommandé dans sa lettre du 27 juillet 2000 adressée au Fonds mondial pour la nature où il disait:

Je crains aussi qu'en agissant trop rapidement sur le plan de la réglementation, on ne compromette la création de l'alliance globale dont nous avons besoin pour faire très rapidement des progrès notables dans ce dossier.

Écoutons attentivement cet avis. Le ministre a profité de sa lettre pour présenter son plan d'action dans ce dossier. Voici:

Premièrement, veiller à ce que le rapport sur l'évaluation scientifique de l'impact des poids et leurres plombés ingérés par les animaux ait été analysé par les pairs.

Deuxièmement, faire des efforts sur le plan des communications pour sensibiliser les gens et favoriser le recours volontaire à des poids et leurres écologiques.

Troisièmement, trouver un thème de communication et élaborer des produits d'amorce pour créer une vaste coalition d'agences, d'organisations et d'entreprises qui pourront ensuite mettre en oeuvre un programme exhaustif de communications et de sensibilisation.

Quatrièmement, après une période raisonnable, les intervenants seront mieux placés pour évaluer l'efficacité de l'approche volontaire si nous créons une coalition de gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'organisations non gouvernementales, de fabricants et de détaillants qui pourront réaliser la campagne nationale.

Cinquièmement, procéder aux consultations interministérielles et intergouvernementales requises et consulter les intervenants.

Il est clair que le plan d'action décrit par le ministre il y a deux ans n'a pas encore été mis en oeuvre. En fait, le Service canadien de la faune a dit hier que la nouvelle étude scientifique avec examen par les pairs sur les poids et leurres plombés ne sera pas publiée avant décembre de cette année.

J'ai également été très heureux de lire, dans le hansard du 29 avril dernier, les observations de la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. Une fois de plus, elle a dit que le gouvernement s'était engagé à exécuter ce plan par étapes si logique, avant de légiférer.

Elle a expliqué qu'en vertu de ce plan gouvernemental, il faudrait voir à bien comprendre l'incidence des engins de pêche en plomb sur les espèces sauvages. Il faudrait ensuite procéder à des consultations pour obtenir le soutien des intervenants et des organismes gouvernementaux, afin qu'ils participent à tout effort visant à réduire les répercussions des engins de pêche en plomb sur l'environnement. Les mesures prises par le gouvernement seraient fondées sur des données scientifiques, et l'étude scientifique actuellement en cours serait terminée.

Le plan prévoit qu'on échangeera avec les pêcheurs à la ligne qui utilisent des poids et des leurres en plomb et qu'on les consultera sur l'efficacité des pesées et des leurres qui ne sont pas en plomb. On solliciterait également l'appui des fabricants, des distributeurs et des détaillants d'engins de pêche. Le plan garantirait que le gouvernement fédéral bénéficie du soutien des provinces et des territoires qui gèrent la pêche sportive, afin de permettre l'exécution de toute mesure prévue, y compris le contrôle non volontaire des engins de pêche.

Les consultations seraient menées à terme de manière que toute action prise par le gouvernement soit appuyée par les Canadiens. Finalement, le plan intensifierait les efforts que déploie le gouvernement pour sensibiliser les Canadiens, y compris la collaboration avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, pour transmettre efficacement l'information aux pêcheurs à la ligne.

Tenons compte de toutes ces observations.

• (1720)

Je suis dans une situation étrange, puisque me voici en train d'appuyer le gouvernement, ce qui s'est rarement produit depuis huit ans que je suis à la Chambre. J'aurais seulement souhaité que le gouvernement adopte une approche aussi logique au lieu d'aller de l'avant avec son infortuné registre des armes à feu.

Avant de terminer, je souligne que l'Association canadienne de la pêche sportive appuie aussi l'approche faisant appel à la consultation et à la collaboration pour élaborer des solutions efficaces à ce problème.

Initiatives parlementaires

Au Canada, l'industrie de la pêche sportive représente 7 milliards de dollars par an. Elle fournit 40 000 emplois. Plus de huit millions de Canadiens s'adonnent à cette importante composante de l'économie du tourisme. Il ne faut donc pas s'étonner des efforts que fait le gouvernement pour trouver la bonne solution.

Si j'interviens aujourd'hui, c'est notamment pour que les Canadiens sachent que cette motion repose sur très peu de données scientifiques. J'ai reçu une lettre de M. Phil Morlock, président du comité législatif de l'association. Il a écrit:

L'industrie de la pêche sportive du Canada estime que toute politique ou mesure législative concernant la pêche et la faune devrait être fondée sur des recherches scientifiques crédibles satisfaisant à des critères acceptés en matière de recherche en Amérique du Nord, y compris un examen indépendant par des pairs. Une grande partie de l'information issue de la recherche diffusée et citée au Canada et concernant les articles de pêche en plomb et leur incidence sur le huard et la sauvagine ne satisfait pas à ces critères.

De fait, les professionnels de la pêche et de la faune ne reconnaissent pas qu'il existe un problème de mortalité de la sauvagine lié aux articles de pêche en plomb. Il existe de solides indications selon lesquelles la sauvagine entre rarement en contact avec des pesées ou des appâts de quelque nature que ce soit. Le Service des ressources naturelles de l'État de l'Illinois a mené des recherches exhaustives sur la présence de plombs de fusil de chasse de nature toxique et non toxique dans la sauvagine dans la voie migratoire du Mississipi. L'étude comprenait 13 États et 93 secteurs d'échantillonnage en 1996-1997.

Des 16 651 canards examinés, un seul avait ingéré un plomb pour la pêche.

La motion à l'étude au Parlement pourrait influencer de façon néfaste sur des milliers d'emplois canadiens dans l'industrie de la pêche et du tourisme—pourtant [la députée présentant cette motion] ne s'est jamais donné la peine de parler à un représentant de l'industrie de la pêche récréative—qui comprend les personnes les plus affectées. L'incidence économique de sa motion au Québec sera grave, particulièrement dans les régions rurales. Il en sera de même partout au Canada.

En réalité, jamais un organisme du gouvernement fédéral, y compris Environnement Canada et le Service canadien de la faune, n'a communiqué avec l'industrie de la pêche sportive pour discuter de quelque aspect que ce soit des articles de pêche en plomb ou de toute mesure législative proposée—y compris la motion à l'étude.

L'industrie de la pêche est toujours disposée et prête à collaborer avec le gouvernement fédéral—et à montrer la voie à suivre sur le plan de la conservation du poisson et de la faune. Premièrement, il y a lieu de tenir une discussion inclusive avec les personnes dont le gagne-pain est affecté et ayant des renseignements pertinents à fournir. S'il y a lieu d'adopter une mesure législative, elle devrait être le résultat d'un processus de consultation intégrant les faits communiqués par les personnes en possession de l'information la plus pertinente—et cela ne s'est manifestement pas produit ici. Toute une industrie a été laissée pour compte dans ce processus.

L'industrie canadienne de la pêche sportive estime que cette motion est mal formulée, exprimée en termes trop vagues et essentiellement inutile. L'industrie de la pêche recommande que le Parlement vote contre cette motion.

C'est un très long extrait de la lettre, mais je tenais à vous en faire part. Les parlementaires doivent tenir compte des faits. Beaucoup de personnes seraient grandement touchées par cette mesure, et celles-ci n'ont pas été consultées. Il n'y a pas lieu de précipiter l'adoption de cette mesure à ce stade-ci. Il faut effectuer les recherches pertinentes. Nous pouvons laisser parler nos émotions, comme j'ai pu le constater aujourd'hui, et nous pouvons aussi agir de façon raisonnable et nous fonder sur de judicieuses données scientifiques.

Par conséquent, tant que le plan du gouvernement n'aura pas été intégralement mis en oeuvre et que les résultats n'auront pas été communiqués aux parlementaires, je ne pourrai appuyer la motion.

• (1725)

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux d'intervenir après le député de Yorkton—Melville parce que cela me donne une occasion fantastique de réfuter presque tous les arguments qu'ils a présentés.

On se demande en écoutant le député de Yorkton—Melville s'il a réfléchi aux raisons pour lesquelles on a interdit le plomb dans l'essence, les jouets et les piles. De toute évidence, la mémoire historique du député ne remonte pas très loin, autrement il saurait

que le plomb a même été interdit à l'époque des Romains parce qu'on en connaissait la toxicité.

Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il est hilarant d'entendre le député de Yorkton—Melville affirmer que la motion est mal conçue. Ses propos sont l'illustration d'une mentalité rétrograde que je n'avais pas vue depuis longtemps.

Selon le député de Yorkton—Melville, l'aspect scientifique fait défaut. Or, les scientifiques reconnus, dans les établissements universitaires, les chimistes, les intervenants des domaines scientifiques liés à la botanique et aux sciences de la nature et les environnementalistes confirment l'existence d'un problème environnemental considérable causé par des objets en plomb fabriqués par l'homme. Les oiseaux et les autres animaux qui avalent ces objets développent des maladies graves et l'empoisonnement entraîne finalement la mort.

De toute évidence, le député de Yorkton—Melville ne tient pas compte de la réalité du problème pour soutenir comme il l'a fait qu'il faut un effort de communication, une approche volontaire et de nouvelles consultations auprès des intervenants. Il propose une recette pour l'inaction. Si nous devons faire tout ce qu'il a proposé dans son intervention d'aujourd'hui, nous pourrions passer encore 10 ou 15 ans ici.

Pourquoi le député de Yorkton—Melville pense-t-il qu'il est dorénavant interdit aux pêcheurs d'utiliser des pesées en plomb dans les parcs nationaux? Cela remonte à 1997. En 1995, dans son rapport sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, le Comité de l'environnement s'est penché sur la question des pesées en plomb et a recommandé leur élimination progressive. Deux ans plus tard, la ministre de l'Environnement de l'époque en a interdit l'utilisation dans les parcs nationaux, et c'est tout à son honneur. Pourquoi a-t-elle pris cette décision? Ce n'est certainement pas parce que les données scientifiques étaient incomplètes ni parce que cette décision entraînerait, comme l'a affirmé le député, la perte de milliers d'emplois au Québec. Une telle affirmation s'avère absolument ridicule.

Cela me rappelle précisément les mêmes arguments qui avaient été présentés au début des années 80 quand il s'était agi pour nous de nous prononcer sur les mérites de l'essence sans plomb. On avait dit à l'époque qu'il n'était pas possible de faire de l'essence sans plomb, car cela risquait d'entraîner la disparition de milliers d'emplois et d'imposer aux raffineries des coûts insurmontables, sans compter que les preuves scientifiques de la dangerosité et de la nocivité du plomb étaient insuffisantes.

• (1730)

D'innombrables études démontrent que le plomb nuit aux facultés d'apprentissage de l'enfant. Cela a été prouvé dans les collectivités voisines des usines fabriquant des batteries au plomb à Toronto et Montréal. Le problème a été observé dans tous les grands centres comptant sur leur territoire une usine de batteries à base de plomb.

Le député de Yorkton—Melville a-t-il jamais visité une telle usine? A-t-il pris connaissance des études effectuées à ce jour avant d'en réclamer de nouvelles? Il dit qu'elles ne sont pas suffisamment nombreuses et que s'imposent une meilleure communication et de meilleures consultations auprès des intéressés. C'est vouloir reculer de 100 ans.

Nous devrions plutôt féliciter la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert pour sa motion qui arrive à point nommé et que nous espérons depuis longtemps déjà pour toutes les raisons que l'on pourra citer.

Initiatives parlementaires

Nous avons eu le privilège de recevoir le mois dernier, au Comité de l'environnement, le professeur Vernon Thomas, de l'Université de Guelph, qui a étudié la question des années durant. Cet homme est un expert international qui a consacré pratiquement toute sa vie au lien devant être établi entre la présence de plomb dans la nature et son effet sur les différentes espèces. Il a abouti aux mêmes conclusions que la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert, à savoir que ces produits ne doivent plus être utilisés car le plomb est toxique pour les oiseaux migrateurs qui l'avalent. Il intoxique tout être vivant qui ingère cette substance toxique.

Le professeur Thomas a réalisé une série d'études de fond extrêmement intéressantes dans lesquelles il déclare souhaitable de réduire progressivement l'utilisation du plomb, jusqu'à cessation complète, car il existe désormais une technologie qui nous permet de le remplacer par d'autres substances légèrement plus coûteuses. Cela ne fait aucun doute. Toutefois, l'achat de pesées sans plomb, par exemple, coûtera de 4 \$ à 5 \$ de plus au pêcheur amateur, somme dérisoire au vu du coût total de l'équipement du pêcheur sportif. Cette augmentation de frais serait modeste en soi et somme toute abordable.

À mesure qu'on délaisserait le plomb au profit d'autres métaux comme le tungstène, la production de masse permettrait alors d'abaisser le coût du nouveau produit. Dans le même ordre d'idées, le seul petit reproche qu'on peut faire à la motion dont nous sommes saisis, c'est qu'elle ne vise que les pesées et les leurres de pêche et qu'elle n'englobe pas les grenailles et les plombs de chasse. Il faudrait les inclure dans ce débat général, car ils devraient aussi être interdits.

L'utilisation de plombs pour la chasse à la sauvagine a été interdite ou a été annoncée comme une politique éventuelle d'Environnement Canada en 1999; il y a donc une mesure qui a déjà été annoncée. Il suffit de la mettre en application. Malheureusement, aucune des provinces n'a pris de mesures semblables dans ses champs de compétence, à moins que cela n'ait été fait au Québec. Je m'en remets à mon distingué collègue du Québec, qui fait aussi partie du Comité de l'environnement. Ce n'est probablement qu'une question de temps. Voilà une situation où les provinces pourraient faire preuve de leadership avec le gouvernement fédéral.

• (1735)

L'idéal serait d'interdire les pesées de pêche en plomb et les plombs de chasse à l'échelle du Canada, de manière à ce que nous cessions de penser que nous avons besoin de plus d'études et de consultations des groupes d'intérêts au sujet d'une question qui a déjà été étudiée à outrance.

M. Garry Breitzkreuz: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député m'a fait passer pour un homme de paille et il a dénaturé mes propos. Je me demande quand j'aurai la permission de lui répondre.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Malheureusement, le député s'est déjà exprimé et les règles de la Chambre ne permettent pas un deuxième tour pour le moment. Le député voudra peut-être rencontrer son collègue plus tard.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Madame la Présidente, je félicite le député de Davenport qui a résumé le sujet de façon éclairée et informée, comme il sait le faire. Il se comporte comme le doyen de la Chambre des communes par le leadership qu'il montre sur nombre de questions environnementales et je l'en félicite. Cette question-ci ne fait pas exception. Ce n'est pas une mince affaire que de suivre le député de Davenport, car il aborde les questions de ce type avec toute sa fougue et sa vivacité.

La motion est louable et elle va dans le bon sens. On pourrait la décrier ou la critiquer en disant qu'elle a une grande envergure. Elle fait appel au gouvernement pour qu'il interdise cette matière. Comme le député de Davenport l'a souligné fort à propos, le plomb est un métal qui a longtemps été sur la liste des produits toxiques. Il est nocif pour toutes les créatures vivantes, grandes ou petites. Les preuves à cet effet ne manquent pas. D'ailleurs, les dommages causés par le plomb font l'objet d'une abondance de preuves.

La Convention concernant les oiseaux migrateurs est un protocole entre le Canada et les États-Unis, et la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs en fait une loi canadienne. Elle confère au gouvernement fédéral la responsabilité et l'obligation de protéger les oiseaux migrateurs. La motion renferme plusieurs éléments qui auraient des répercussions sur d'autres créatures. En effet, un oiseau empoisonné au plomb, soit parce qu'il a été tiré au fusil ou qu'il a avalé un leurre, peut être la proie d'un autre animal. Une fois intoxiqué, cet oiseau ne se reproduit peut-être plus normalement.

Pensons un peu à ce qui se produit quand un oiseau est intoxiqué au plomb. Cet oiseau éprouve des transformations physiologiques et comportementales à mesure que le plomb se désagrège dans son estomac et que le poison se propage dans son sang, altérant ainsi ses principaux organes, comme le cerveau et les reins. L'oiseau perd ensuite l'équilibre, halète, tremble et ne peut plus voler. Il devient alors vulnérable aux prédateurs, a de la difficulté à se nourrir, à s'accoupler, à faire son nid et à s'occuper de ses oisillons. Il maigrit à mesure que son système digestif se détériore, puis il meurt après cette terrible, lente et douloureuse agonie.

J'aimerais démontrer, comme le député de Davenport l'a fait au cours de son intervention, la clarté de la science. Les conséquences de l'ingestion de ce type de substance ont été prouvées. Au Canada, il se perd chaque année quelque 500 tonnes de pesées en plomb. Près de trois millions de livres de plomb sont perdues aux États-Unis annuellement. L'ingestion d'une seule pesée en plomb suffit pour causer la mort d'un oiseau.

Il existe des solutions. Il est important de le souligner. Et elles ne sont pas de nature à dévaster une industrie. On peut remplacer les pesées en plomb et les leurres à bout plombé par des articles semblables fabriqués avec de l'étain, du bismuth, de l'acier et de tungstène-nickel. Comme les pêcheurs le savent, bon nombre de ces pesées en plomb sont recouvertes d'une couche de caoutchouc pour imiter la forme d'un verre ou d'un autre appât. C'est souvent cela le problème. Les oiseaux se nourrissent de ces mêmes organismes dont les leurres imitent la forme. Une fois que le plomb se trouve dans leur système, ils sont littéralement condamnés à une mort lente et horrible.

Ces pesées en plomb peuvent être ingérées directement ou indirectement, lorsqu'un oiseau avale un poisson ayant lui-même avalé une pesée. Les oiseaux prédateurs, tels que les aigles, ingèrent souvent des pesées contenues dans l'organisme de leur proie. Les canards de surface, les huards, les grèbes, les canards de mer, les grues, les hérons, les oies sauvages, les cygnes, les aigles, les faucons, les balbuzards pêcheurs et les vautours peuvent être touchés de cette façon, de même que des espèces menacées comme le faucon pèlerin et la grue blanche. Il est horrible de penser que ces belles créatures, dont certaines sont menacées d'extinction, pourraient mourir de cette façon.

Initiatives parlementaires

Dans la partie est de l'Amérique du Nord, environ la moitié de tous les plongeurs huards trouvés morts avaient succombé à l'ingestion d'une pesée en plomb ou d'un leurre à bout plombé. Une étude menée en 1980 et 1986 par l'Université du Minnesota a révélé que 138 des 650 aigles traités à ce centre avaient été victimes d'un empoisonnement au plomb.

• (1740)

Dans l'eau, les pesées en plomb dégagent des toxines lentes dans l'environnement. Le taux de dissolution du plomb dépend des niveaux de nitrate, de chlore et d'oxygène dans l'eau, mais de toute façon, il est certain que la substance libérée dans l'environnement a un effet nocif.

Pour ce qui de la quantité de plomb ingérée, la mort peut survenir rapidement, par empoisonnement aigu au plomb, ou plus lentement, quand l'oiseau devient tellement faible qu'il meurt de faim. Les sédiments pollués par les toxines accumulées peuvent affecter les fonds marins et les espèces de fond, comme la crevette, le crabe, les huîtres et les palourdes, qui deviennent alors impropres à la consommation par les humains et les oiseaux.

Les hauts niveaux de mercure contenus dans certains types de poissons, notamment l'espadon, le requin et le thon, limitent déjà la consommation de poisson à une fois semaine. L'agence américaine de protection environnementale et le conseil consultatif des sciences des États-Unis ont recommandé que le plomb soit considéré comme un agent cancérigène probable pour les humains. Il est clair que le plomb constitue un véritable danger tant pour les humains que pour les oiseaux.

Nombre des personnes consultées ont exprimé leur appui à ce type d'interdiction. Canards illimités Canada appuie la motion. Le Service canadien de la faune a déjà commencé à appliquer des interdictions dans les parcs nationaux et les réserves nationales de faune, tel qu'indiqué précédemment. Parcs Canada a pour sa part entrepris d'interdire le plomb, il y a plusieurs années, dans les parcs nationaux et les réserves fauniques. Le ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse a lancé des mises en garde au sujet du plomb, notamment dans des feuillets et des documents diffusés dans toute la province. Le comité consultatif de la pêche sportive du cap Breton a lancé des mises en garde similaires.

En 2000, les États américains du Maine et du New Hampshire ont interdit les pesées et les turluttés plombés d'un diamètre inférieur à un pouce. La Grande-Bretagne a également interdit le plomb et impose, depuis 1987, des restrictions sur l'utilisation des pesées plombées.

La question est soulevée depuis un certain temps, mais le problème perdure. Par conséquent, j'appuie la motion. Nous avons l'obligation de concrétiser notre effort en passant aux actes. Le député de Davenport, un membre compétent et actif du Comité de l'environnement, voudra sans doute réagir à cette initiative. Je suis certain qu'il a déjà fait des efforts dans ce sens. La moindre des mesures que nous pouvons prendre est de présenter un projet de loi interdisant l'utilisation du plomb.

La motion devrait obtenir l'appui des députés de tous les partis et de tous les coins de la Chambre. Cette question n'a rien à voir avec la ligne de parti. Comme je l'ai déjà dit, nous devons insister sur le fait que cette motion n'aura aucun impact sur l'industrie. Il existe d'autres matériaux. De même, elle n'empêchera pas les parents d'enseigner à leurs enfants comment pêcher et ne les empêchera pas de séjourner à certains endroits ou de profiter de leurs loisirs.

Voilà une initiative simple, directe et logique que le Parti progressiste-conservateur appuie totalement. Il est malheureux qu'il

ait fallu tant de temps pour parvenir à cette étape. Malgré tout le respect que je porte à notre collègue d'en face, je crois qu'il est scandaleux que le gouvernement n'ait pas présenté plus tôt un projet de loi sur la protection de l'environnement. Cette semaine, nous avons adopté un projet de loi qui a mis neuf ans à voir le jour.

J'appuie les efforts en vue d'interdire l'utilisation de pesées en plomb pour la pêche, comme le font certains groupes, notamment le Service canadien de la faune. Les huards du Canada sont gravement menacés. Les huards meurent empoisonnés par le plomb parce qu'ils mangent des poissons qui ont des pesées ou des leurres en plomb dans l'estomac, probablement parce qu'ils les ramassent au fond des lacs. Le plomb est parfois dissous en partie dans le foie et se retrouve dans le sang et les tissus de ces magnifiques oiseaux.

En Nouvelle-Écosse, les statistiques montrent que de nombreux oiseaux ont été empoisonnés par des pesées de plomb. Il est difficile de fournir des statistiques précises et des données scientifiques car bon nombre des oiseaux ne sont jamais retrouvés. Ils meurent à cause de la toxicité et calent au fond des lacs ou sont dévorés par d'autres animaux. Cependant, au cours des dernières années, le ministère des Ressources naturelles a trouvé, dans ma province natale, trois ou quatre huards morts par empoisonnement au plomb comme les tests l'ont démontré.

Les députés de notre parti appuient de tout coeur l'interdiction des pesées en plomb pour la pêche. J'espère que les autres députés feront de même.

• (1745)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Madame la Présidente, c'est avec une grande joie que j'interviens aujourd'hui sur la motion de ma collègue de Saint-Bruno—Saint-Hubert. C'est une motion que je lirai tout à l'heure, mais qui m'apparaît tellement évidente qu'il est difficile d'en venir à faire un discours de 10 à 20 minutes. C'est d'une évidence assez élémentaire.

Qu'on se pose la question suivante: comment se fait-il que des députés de cette Chambre puissent s'opposer à une mesure aussi simple, aussi concrète, et qui ne représenterait pas des coûts aussi considérables que ce que mon collègue de l'Alliance a semblé faire croire il y a quelques minutes?

La motion de ma collègue de Saint-Bruno—Saint-Hubert demande:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, conformément à la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, modifier son règlement afin de substituer l'utilisation de pesées et de leurres de pêche en plomb par toute autre matière non toxique qui permettrait d'enrayer le phénomène d'intoxication des oiseaux migrateurs, dont le huard, provoqué par l'ingurgitation de plomb.

Comme mon collègue de Davenport l'a indiqué il y a quelques minutes, nous avons eu la chance d'étudier cette question pendant un court laps de temps. À tout le moins, nous avons eu la chance de nous faire une idée quant à l'impact que peut avoir l'ingestion de plomb, entre autres, par des espèces fauniques comme le huard.

En comité, on a reçu récemment, comme mon collègue l'a indiqué, un spécialiste de la question, le D^r Vernon Thomas, qui avait étudié la question de façon particulière. On voyait qu'il avait vraiment à coeur cette question.

C'est en tant que parlementaire, bien sûr, mais aussi en tant qu'amateur de pêche que je prends la parole aujourd'hui sur cette motion. Bien que ce que l'Alliance semble vouloir nous faire croire, ce n'est pas vrai, à mon avis, que les pêcheurs ne veulent pas s'engager vers le développement de solutions de rechange en matière de pêche sportive.

Initiatives parlementaires

Je suis profondément convaincu que les amateurs de pêche sont d'abord des amateurs de la nature. Ce sont des gens qui croient que la patrimoine naturel, que le patrimoine faunique québécois et canadien, doit être protégé.

J'écoutais mon collègue de Champlain nous parler de ses excursions au bord de certains lacs québécois, alors qu'il entendait les huards le soir, d'un lac à l'autre. C'est un événement assez intéressant. À cet égard, on veut justement, comme parlementaires, faire en sorte qu'on adopte des mesures afin d'améliorer et de préserver notre patrimoine naturel.

Des études nous indiquent que le plomb contenu dans les dandinettes et dans les leurres de pêche serait responsable de l'intoxication du huard. Le plomb serait responsable des causes de mortalité du huard dans 5 à 50 p. 100 des cas. Cela varie naturellement d'une région à l'autre. Cependant, pour le Québec, l'intoxication par le plomb est la principale cause de mortalité du huard.

Quand on sait que le huard, jusque dans une certaine mesure, constitue un symbole important au Québec, on doit faire en sorte de présenter des mesures simples et évidentes, comme celles de ma collègue, pour faire en sorte de protéger cette espèce.

De plus, lorsqu'on sait que chaque année, il y a plus de 500 tonnes de plomb qui se retrouvent dans nos cours d'eau canadiens, il y a de quoi s'interroger surtout lorsqu'on est profondément convaincu qu'il y a un impact direct entre la mortalité du huard et l'ingestion de plomb par celui-ci.

S'il ne s'agissait que du huard, je pourrais comprendre à la limite l'opposition de certains collègues. Cependant, ce n'est pas la réalité.

• (1750)

Plusieurs espèces fauniques et plusieurs sauvagines sont directement touchées par l'ingestion de plomb. Cela a un impact sur la mortalité de ces dernières. Lorsque le Service canadien de la faune nous indique qu'il a retrouvé dans le corps de plusieurs bernaches, dont au moins deux au Québec, du plomb ingéré par ces dernières, lorsqu'on sait qu'il a retrouvé dans la gorge de certains goélands des pesées de plomb, qu'on a également retrouvé dans des nids de hérons des plombs de pêche, lorsqu'on sait que cela affecte aussi le cormoran, on ne peut que vouloir agir de façon simple, évidente et durable pour protéger ces espèces.

Il faut comprendre une chose. On a beaucoup parlé du huard. Naturellement, la motion en traite de façon directe. Cependant, tous les oiseaux plongeurs sont directement affectés par ce type de pratiques de la pêche sportive, alors que plusieurs solutions de rechange sont disponibles.

Nous avons déjà beaucoup parlé de l'impact du plomb sur les enfants. On a parlé de la question des jouets et de l'utilisation du plomb dans leur fabrication comme d'un aspect important d'une bataille que l'on a appelé une bataille de santé environnementale. Par la force des choses, c'est devenu non seulement une question de santé publique, mais également une question de santé environnementale. On ne peut que vouloir faire en sorte de développer le même type d'approche quant à la protection de notre patrimoine naturel.

Cette motion a également trouvé un écho chez plusieurs organismes canadiens dont Canards Illimités. Je rappelle que Canards Illimités est un organisme de conservation international sans but lucratif. Sa mission est justement de conserver les milieux humides et les habitats qui s'y rattachent au bénéfice de la sauvagine

nord-américaine et de promouvoir un environnement sain pour la faune et les humains.

Le 25 mars 2002, ma collègue de Saint-Bruno—Saint-Hubert recevait une lettre d'appui de Canards Illimités quant à ce débat que nous avons aujourd'hui sur l'utilisation du plomb dans la pêche sportive. Deux raisons motivaient cet appui. D'une part, eux aussi sont profondément convaincus que l'ingestion de plomb provoque la mortalité, entre autres chez le huard. D'autre part, dans la lettre qu'ils ont écrite à ma collègue, ils indiquent que c'est d'autant plus souhaitable qu'il existe des solutions de rechange déjà disponibles sur le marché.

Lorsqu'on est un pêcheur sportif, on sait fort bien qu'on peut pratiquer son sport ou son loisir préféré tout en utilisant des leurres non toxiques. Je pense donc que les deux arguments mentionnés dans la lettre du 25 mars de Canards Illimités sont des arguments de poids pour faire en sorte que ce Parlement agisse dans le cadre de ses responsabilités. À mon avis, la Loi sur les oiseaux migrateurs de 1994 permet cette disposition modifiant la loi canadienne afin de protéger l'espèce. En vertu de la convention, le gouvernement fédéral peut très bien agir dans ses champs de compétence, tout en s'assurant de protéger les oiseaux plongeurs.

En tant que Parlement, il faut faire ce virage et que nous soyons capables d'indiquer clairement que nous n'acceptons pas l'utilisation de pratiques qui nuisent à la protection de notre patrimoine naturel. Si nous voulons continuer à profiter de celui-ci tout en pratiquant des activités sportives, il faut justement adapter nos lois en conséquence.

• (1755)

[Traduction]

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole ici aujourd'hui sur la motion de la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert, concernant la réglementation des pesées et des leurres de pêche en plomb.

J'appuie l'intention de la motion et je félicite la députée de porter cette importante question à l'attention du Parlement et de la population canadienne.

Chaque année, au Canada, des oiseaux aquatiques meurent d'avoir ingurgité des pesées et des leurres de pêche en plomb. Les pesées et les leurres de pêche en plomb posent un problème, car les oiseaux aquatiques risquent de les prendre pour de la nourriture ou pour les pierres qu'ils avalent en vue de favoriser leur digestion, ou de les avaler avec le poisson appâté qu'ils mangent. Il suffit d'une seule pesée ou d'un seul leurre de pêche pour exposer un huard ou un autre oiseau aquatique à une dose létale de plomb.

Les pêcheurs sportifs attachent souvent des poids à leur ligne pour que l'hameçon et l'appât ou le leurre calent. Ils peuvent utiliser aussi des leurres en plomb, qui sont des hameçons lestés. Les pesées de pêche existent sous toutes sortes de formes et de tailles, et des scientifiques estiment que près de 500 tonnes de pesées et de leurres en plomb sont perdus chaque année dans les eaux du Canada.

Au Canada, le plongeur huard est l'oiseau qui s'empoisonne le plus souvent à ingurgiter des pesées en plomb. On sait que le canard, l'oie, le cygne et le héron ingurgitent aussi des pesées de pêche, habituellement celles d'au plus 50 grammes ou deux centimètres.

Initiatives parlementaires

On ne sait pas combien au juste d'oiseaux s'intoxiquent avec du plomb, car les oiseaux empoisonnés ont tendance à se cacher et à aller mourir dans des lieux isolés où on ne les trouve jamais. Ils arrivent aussi qu'ils soient mangés par des prédateurs qui ne laissent aucune trace de leur proie. Ce que l'on sait, c'est que, selon les endroits, jusqu'à la moitié des huards que l'on trouve morts dans l'est du Canada et des États-Unis ont été intoxiqués par ingestion de pesées ou de leurres en plomb.

Beaucoup de populations d'oiseaux diminuent par suite de la destruction de leur habitat. L'intoxication au plomb est un autre problème pour ces oiseaux. Voilà pourquoi il importe de les protéger contre les dangers que nous sommes en mesure de prévenir.

Le gouvernement est sur le point de promulguer la loi sur la protection des espèces en péril. À ce jour, on n'a rapporté aucun cas d'oiseau d'une espèce menacée qui soit mort d'avoir ingurgité des pesées ou des leurres en plomb. Nous devons faire preuve d'une vigilance accrue avec ces espèces, car la mort de quelques individus seulement risque de compromettre la survie de toute l'espèce.

Comme le laisse entendre la motion, le huard est l'une des principales espèces touchées. Nous savons qu'entre 250 000 et 500 000 plongeurs huards se reproduisent au Canada et que, généralement parlant, la population de huards n'est pas en déclin.

Différents contaminants environnementaux, notamment les pluies acides, le mercure et le plomb, nuisent aux plongeurs huards. Toutefois, l'on ne sait pas exactement quel est l'effet relatif de ces éléments et autres facteurs de stress, dont la maladie, la prédation et les intempéries, sur la santé des populations de huards. Il ne s'agit pas de minimiser l'effet du plomb sur les oiseaux aquatiques et les huards.

Nous savons que l'on retrouve dans l'environnement plus de 500 tonnes de pesées et de turlottes en plomb que près de 5,5 millions de pêcheurs à la ligne perdent chaque année dans nos cours d'eau, en s'adonnant à la pêche d'agrément. Cela représente environ 14 p. 100 du plomb libéré dans l'environnement.

Nous savons aussi que l'empoisonnement au plomb affecte la faune, surtout les oiseaux aquatiques dont les huards. Nous savons que, à certains endroits où la pêche à la ligne est pratiquée, l'ingestion de leurres ou de pesées de plomb entraîne la mort de huards adultes et qu'elle est la cause première de mortalité chez les huards dans ces régions. Des études récentes ont révélé que, au Canada, lorsque les facteurs de mortalité sont connus, l'empoisonnement au plomb compte pour 22 p. 100 de la mortalité chez les oiseaux adultes.

C'est en raison de tous ces faits que le gouvernement est déterminé à régler le problème. Nous devons prendre des dispositions auxquelles adhéreront tous les intervenants. Le problème de la toxicité du plomb n'est pas de date récente et le gouvernement s'est déjà penché sur la question dans le passé, notamment lorsqu'on a constaté que le plomb avait des effets sur la faune.

Quand on a compris la gravité du problème d'empoisonnement de la sauvagine par le plomb, le gouvernement a entrepris d'interdire l'utilisation du plomb progressivement.

● (1800)

À compter de 1991, le Canada a interdit l'utilisation des plombs de chasse dans les endroits sensibles du pays, les endroits où, bien entendu, l'empoisonnement de la sauvagine par les plombs de chasse était reconnu pour être un problème. Ces zones se trouvaient surtout dans l'est du Canada et on a adopté une interdiction complète en Colombie-Britannique.

Depuis, le ministre de l'Environnement a interdit l'utilisation des plombs pour chasser dans les réserves nationales de faune et pour abattre la plupart des oiseaux migrateurs dans les marécages ou autour de ces derniers. Une interdiction complète au niveau national est entrée en vigueur à l'automne de 1999.

Comme nous avons pu le constater avec les plombs de chasse, une réglementation appliquée immédiatement aux pesées et aux leurres de pêche aurait des répercussions très importantes sur les fabricants et les détaillants. Ces entreprises ont maintenant des stocks pour la saison de pêche d'été qui s'en vient et en fait, beaucoup ont des pesées et des leurres de pêche en quantité suffisante pour la prochaine année ou les deux prochaines années. De plus, il faudra un petit peu de temps à l'industrie pour veiller à ce qu'il y ait suffisamment de pesées et de leurres de pêches sans plomb pour les pêcheurs à la ligne.

Le fait d'adopter trop rapidement un règlement, par exemple, pourrait créer des problèmes de disponibilité quant aux articles de rechange. Cependant, il est important de noter que le nombre et la disponibilité des produits de rechange non toxiques continuent de s'accroître et, chose importante, le coût de ces articles est semblable à celui des pesées et des leurres de pêche avec plomb.

La députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert propose qu'on agisse et c'est ce que nous allons faire. Chose plus importante encore, nous allons consulter tous les intervenants et veiller à ce qu'un règlement ou un autre texte réglementaire touchant la prévention ou le contrôle relativement aux appâts et aux pesées puisse s'appuyer sur une analyse complète des répercussions.

À partir de notre expérience avec les plombs de chasse dont on a parlé plus tôt, il est clair qu'un programme d'éducation et de sensibilisation aiderait à assurer une transition sans heurts vers d'autres articles non toxiques. Il serait important de collaborer avec l'industrie pour déterminer la meilleure façon de fournir des échantillons de ces articles de rechange aux pêcheurs à la ligne. Par exemple, l'utilisation accrue de programmes d'échange dans le cadre desquels ceux qui possèdent des pesées en plomb pourraient les échanger contre des produits non toxiques pourrait favoriser une transition plus rapide vers des pesées et des leurres sans plomb. Il faudra établir le coût et les avantages de ces types de programmes.

Je suis persuadé que, grâce à toutes ces initiatives et d'autres, nous finirons par réaliser l'objectif de la motion n° 414, en obtenant l'appui des gens mêmes qui vont déterminer en fin de compte si ces efforts aboutissent et en ouvrant la voie à l'adoption de règlements, d'autres textes réglementaires ou d'une autre approche.

Je voudrais remercier la députée pour l'intérêt qu'elle porte à cette question et au bien-être de la faune du Canada.

● (1805)

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir à la Chambre aujourd'hui concernant la motion de la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert concernant le règlement sur les pesées et les leurres de pêche en plomb.

Selon cette motion, le gouvernement devrait, conformément à la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, modifier son règlement afin de substituer l'utilisation de pesées et de leurres de pêche en plomb par toute autre matière non toxique qui permettrait d'enrayer le phénomène d'intoxication des oiseaux migrateurs, dont le huard, provoqué par l'ingurgitation de plomb.

Ajournement

Je vais reprendre les observations d'autres députés qui sont intervenus aujourd'hui et dire que moi aussi j'appuie l'intention qui sous-tend cette motion d'initiative parlementaire. D'une façon particulière, je voudrais m'associer aux propos du député de Davenport. De toute évidence, il a consacré une bonne partie de sa carrière à étudier cette question et je conviens avec lui que, peu importe si le plomb fait du tort aux êtres humains et aux animaux, à ce moment-ci, la question n'a pas besoin d'être approfondie davantage. Il n'est pas nécessaire de procéder à d'autres études, ni de tenir d'autres débats à la Chambre.

Il est reconnu que le plomb nuit à l'environnement, à la faune et à la santé humaine. Tous les députés savent que c'est une substance toxique aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. À l'instar d'autres ordres de gouvernement, le gouvernement fédéral a été extrêmement actif pour faire disparaître les dangers posés par le plomb dans l'environnement en favorisant son élimination de l'essence et de produits d'entretien comme la peinture.

Nous avons également exigé que les fabricants, notamment les affineurs de métaux communs et d'acier, dont les procédés supposent la libération de plomb dans l'environnement, mettent en oeuvre des mesures de contrôle pour réduire ces émissions.

Le plomb est un métal qui se trouve naturellement partout dans notre environnement. Même si les concentrations de plomb dans l'environnement ont augmenté sensiblement après la révolution industrielle, l'augmentation la plus frappante s'est produite évidemment depuis 1920...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Malheureusement, il ne restait au député que deux minutes.

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Madame la Présidente, le 15 avril, j'ai demandé au ministre des Pêches et des Océans quelle était la valeur de la participation du Canada à l'OPANO si cette organisation n'avait pas réussi à protéger l'industrie canadienne des pêches.

Certaines collectivités de la Nouvelle-Écosse, notamment Canso et Mulgrave, subissent depuis des années les répercussions de la surpêche. Je signale entre autres qu'un chalutier russe a récemment capturé 247 tonnes de sébaste immature. Incidemment, c'est pour cette même espèce que le ministre des Pêches a refusé d'augmenter les quotas de transformation du poisson de localités comme Canso et Mulgrave.

Le ministre soutient que ce n'est pas une pêche illégale, en vertu de la convention de l'OPANO, que les quotas de pêche de sébaste ne sont pas réglementés et qu'il n'y a pas de règlement sur la taille nette des prises. C'est essentiellement une pêche avec remise à l'eau pour ceux qui enfreignent les règles de la surpêche. Je crois personnellement que le ministre ne peut à la fois appliquer les règlements

laxistes de l'OPANO et faire fi des besoins des collectivités comme Canso et Mulgrave.

Cette question a de sérieuses répercussions sur les collectivités comme Canso et Mulgrave, où des gens dont le gagne-pain repose sur l'industrie de transformation du poisson se trouvent maintenant obligés de songer à déménager. Or, certains de ces citoyens sont acculés à la faillite et n'ont même pas les moyens de s'installer ailleurs. Une tragédie humaine terrible se déroule au moment même où nous parlons dans cette Chambre.

J'ai été stupéfait d'apprendre, récemment, que le ministre des Pêches et des Océans avait rejeté le rapport unanime de son propre comité, moins de 24 heures après le dépôt de celui-ci. Le ministre a déclaré: «Je m'en tiens aux faits. Le comité a tendance à se fier à ses perceptions et à tenir compte des témoignages qu'il a entendus.»

Quelle déclaration étonnante. Il est évident que les comités tiennent compte des témoignages qu'ils entendent. Il est évident qu'ils tiennent compte des faits qu'on leur présente. C'est l'évidence même. Le ministre a pourtant rejeté les recommandations de son propre comité. Des députés ministériels ont fortement encouragé le ministre à comparaître de nouveau devant le comité afin de dire ce qu'il compte faire au sujet des échecs de l'OPANO à protéger l'industrie canadienne des pêches.

Le ministre s'est tout simplement contenté d'ignorer le pillage d'une ressource vulnérable et vitale par des pêcheurs étrangers, en dépit des difficultés économiques et des problèmes que cela cause aux habitants de sa province natale.

Le ministre est resté les bras croisés tandis que des chalutiers russes, espagnols et féroïens pêchaient des sébastes immatures au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il refuse pourtant les demandes de quotas de ces collectivités canadiennes, qui désespèrent d'en obtenir un jour.

Le ministre a fait plusieurs promesses, mais il n'a pas livré la marchandise aux travailleurs de cette industrie depuis son accession au poste de ministre des Pêches.

Encore une fois, je presse le ministre de revoir la question de l'attribution des quotas, d'aller rencontrer les intervenants dans des endroits comme Canso et de modifier son attitude irresponsable, de manière à assurer que les Canadiens dans sa propre province aient accès à la ressource et qu'ils puissent gagner leur vie et prospérer dans l'industrie des pêches.

● (1810)

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de Pictou—Antigonish—Guysborough de l'intérêt soutenu qu'il porte à la situation à laquelle fait face la localité de Canso, en Nouvelle-Écosse.

Le ministre a entendu les frustrations exprimées par les pêcheurs et les représentants de l'industrie à l'échelle du Canada atlantique, relativement au non-respect des règles de l'OPANO par les étrangers.

Le gouvernement du Canada prend très au sérieux la question de la surpêche étrangère. Nous savons à quel point des localités comme Canso, dont la subsistance dépend d'une pêche prospère et saine, sont durement ébranlées par ce problème.

Ajournement

Nous avons pris des mesures. Nous avons fermé nos ports aux flottilles de pêche des îles Féroé et de l'Estonie, parce qu'elles n'avaient pas respecté les mesures de conservation de l'OPANO.

Nous nous réjouissons aussi du fait que les autorités soviétiques ont répondu sérieusement aux préoccupations exprimées par le Canada et ont révoqué le permis autorisant l'*Olga* à pêcher dans la zone assujettie à la réglementation de l'OPANO pour le reste de l'année, et du fait que ces autorités se sont engagées à enquêter davantage sur les activités de ce bateau.

Le Canada ne tolérera pas les abus systématiques et délibérés que ces flottilles ont commis par rapport aux quotas et aux règles de l'OPANO. Des représentants du MPO continuent de surveiller les activités de pêche de toutes les flottilles dans la zone assujettie à la réglementation de l'OPANO, pour assurer le respect des règles. S'il est clair que les règles ne sont pas respectées, les mesures qui s'imposent seront prises au cas par cas.

Cela étant dit, le ministère est parfaitement conscient qu'il faut faire davantage.

À la dernière réunion de l'OPANO, qui a eu lieu au Danemark, du 29 janvier au 1^{er} février, nous avons soulevé le problème de la surpêche. Nous avons obtenu de bons résultats sur de nombreux fronts.

Néanmoins, certaines de nos propositions clés pour la protection de la nature sont restées lettre morte.

Comme l'a déjà expliqué le ministre à la Chambre, les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans ont entrepris d'élaborer une stratégie qui sera présentée à la réunion de septembre de l'OPANO. Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement fédéral travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires, dans les provinces et l'industrie, pour présenter un dossier des plus solides à la conférence de septembre.

Je sais que certains députés préféreraient que nous prenions des mesures plus draconiennes, des dispositions unilatérales, par exemple en étendant la compétence du Canada en matière de pêche au-delà de la limite des 200 milles, de façon à inclure le nez et la queue des Grands Bancs et du Bonnet flamand. Cette solution n'est pas la bonne.

Toute décision unilatérale du Canada d'étendre sa compétence sur les pêches, que ce soit au moyen de la gestion de la garde des pêches ou de l'expansion unilatérale de la limite de 200 milles, serait considérée par la communauté internationale comme étant du pareil au même et ne serait pas conforme au droit international reconnu. Les autres pays ne l'accepteraient jamais.

Il est important que le Canada collabore avec l'OPANO, sans laquelle la totalité de la ressource halieutique des provinces de l'Atlantique risque de disparaître. Ce n'est certainement pas ce qu'on appelle une bonne gestion des pêches.

Nous avons effectivement des défis à relever en ce qui concerne l'OPANO, mais nous n'avons pas trouvé de solutions faciles pour les relever.

Nous devons faire preuve de diligence et collaborer avec nos partenaires internationaux. C'est ce que nous comptons faire quand nous présenterons notre dossier en septembre.

Entre-temps, je puis assurer au député que le ministre fera appel à tous les moyens à sa disposition pour mettre un terme à la surpêche à la périphérie de la zone canadienne des 200 milles et garantir la durabilité future de la ressource halieutique pour les pêcheurs des provinces de l'Atlantique.

● (1815)

M. Peter MacKay: Madame la Présidente, j'apprécie les paroles du secrétaire parlementaire, mais nous entendons cela depuis longtemps. On nous parle de l'attitude ferme du Canada et on nous dit que l'OPANO va prêter l'oreille à ces plaintes et pourtant la surpêche continue.

Le député a raison de dire qu'il est possible de faire plus. On peut faire beaucoup plus. Il est clair qu'il faut commencer à exiger le respect des lois. Il faut surveiller plus étroitement ces bateaux qui naviguent sur les eaux canadiennes et à l'extérieur de la limite de 200 milles.

Le député a fait allusion à la nécessité de faire comprendre à ces pays que des règles sont en place et qu'elles seront appliquées.

La surpêche a eu un impact dévastateur sur de nombreuses collectivités de la côte est, dont Canso, Mulgrave, Burgeo et Trepassey.

Le député a également raison de laisser entendre que l'état précaire des pêches sur la côte sera directement influencé par les décisions qui seront prises aux réunions de l'OPANO. Le ministre des Pêches assistera à ces réunions et nous ne le convaincrons jamais assez que, s'il défend vigoureusement la côte est, c'est toute l'industrie canadienne des pêches qui en bénéficiera.

M. Paul Harold Macklin: Madame la Présidente, permettez-moi de prendre quelques minutes pour survoler les étapes du processus entrepris par le ministre relativement à la pêche féroïenne et estonienne.

Depuis que nous avons fermé nos ports, nous avons entrepris des négociations avec ces pêcheurs et nous croyons qu'elles porteront fruit.

Pour revenir au problème fondamental, nous n'obtiendrons rien, au bout du compte, si nous n'appuyons pas le processus de réglementation de l'OPANO. Je crois que les intervenants et les intérêts provinciaux et fédéraux doivent faire front commun sur toute la ligne pour que nous arrivions à maintenir une industrie des pêches solide et florissante sur la côte atlantique.

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

[Traduction]

La Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 18.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 13 juin 2002

AFFAIRES COURANTES			
Réponse du gouvernement à des pétitions		Le Prix du meilleur vinificateur de l'année	
M. Regan.....	12643	M. Lastewka.....	12668
Loi sur le règlement des revendications particulières		Les affaires autochtones	
M. Nault.....	12643	M. Pallister.....	12668
Projet de loi C-60. Présentation et première lecture.....	12643	Le gouvernement du Québec	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	12643	M. Loubier.....	12668
Les délégations interparlementaires		La Journée de la première capitale	
M. Regan.....	12643	M. Godfrey.....	12669
Les comités de la Chambre		Les marchés publics	
Développement des ressources humaines et condition des personnes handicapées		Mme Skelton.....	12669
Mme Lill.....	12643	Le Prix du Détaillant canadien émérite de l'année	
Motion d'adoption.....	12643	M. Malhi.....	12669
M. Godin.....	12645	Le crédit d'impôt pour personnes handicapées	
M. Bigras.....	12645	M. Stoffer.....	12669
M. Stoffer.....	12645	Les lauréats du gala des Mercuriades	
M. St-Julien.....	12647	Mme Bourgeois.....	12669
M. Hearn.....	12647	Windsor (Nouvelle-Écosse)	
Mme Desjarlais.....	12647	M. Brison.....	12670
M. Regan.....	12647	L'enregistrement des armes à feu	
Motion.....	12648	M. Breitkreuz.....	12670
Adoption de la motion.....	12648	Le patinage artistique	
		Mme Scherrer.....	12670
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		QUESTIONS ORALES	
Loi sur les produits antiparasitaires		L'éthique	
Projet de loi C-53. Troisième lecture.....	12648	M. Hill (MacLeod).....	12670
M. Bigras.....	12648	M. Manley.....	12670
M. Stoffer.....	12652	M. Hill (MacLeod).....	12670
M. Bachand (Richmond—Arthabaska).....	12653	M. Manley.....	12671
Mme Girard-Bujold.....	12655	M. Hill (MacLeod).....	12671
M. Lincoln.....	12656	M. Manley.....	12671
Mme Girard-Bujold.....	12658	Mme Gallant.....	12671
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands).....	12659	M. Manley.....	12671
Mme Girard-Bujold.....	12662	Mme Gallant.....	12671
M. Cotler.....	12663	M. Manley.....	12671
Mme Girard-Bujold.....	12664	Les marchés publics	
M. Gagnon (Champlain).....	12666	M. Duceppe.....	12671
M. Herron.....	12667	M. Goodale.....	12671
		M. Duceppe.....	12672
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Goodale.....	12672
Les bourses du millénaire		M. Gauthier.....	12672
Mme Phinney.....	12667	M. Goodale.....	12672
Les marchés publics		M. Gauthier.....	12672
M. Abbott.....	12667	M. Goodale.....	12672
Les bourses d'études du millénaire		Les travaux publics et les services gouvernementaux	
M. Finlay.....	12667	M. Proctor.....	12672
La santé		M. Boudria.....	12672
M. Patry.....	12667	M. Proctor.....	12672
Le programme de prestations d'invalidité		M. Boudria.....	12672
Mme Bennett.....	12668	L'éthique	
		M. MacKay.....	12673

M. Rock	12673	Le terrorisme	
M. MacKay	12673	M. Lee	12677
M. Rock	12673	Mme Leung	12677
Mme Skelton	12673	La défense nationale	
M. Dhaliwal	12673	M. Goldring	12677
Mme Skelton	12673	M. McCallum (Markham)	12677
M. Manley	12673	M. Goldring	12678
Les marchés publics		M. McCallum (Markham)	12678
M. Lebel	12673	Les services de traversiers	
M. Goodale	12674	M. Crête	12678
M. Lebel	12674	M. Harvey	12678
M. Goodale	12674	Le programme d'infrastructures	
M. Solberg	12674	M. Calder	12678
M. Manley	12674	M. Mitchell	12678
M. Solberg	12674	La Commission des libérations conditionnelles	
M. Manley	12674	M. Cadman	12678
Les marchés publics		M. Myers	12678
Mme Gagnon (Québec)	12674	Les infrastructures	
M. Goodale	12674	Mme Girard-Bujold	12678
Mme Gagnon (Québec)	12675	M. Manley	12678
M. Goodale	12675	Le crédit d'impôt pour personnes handicapées	
La citoyenneté et l'immigration		M. Stoffer	12679
M. Sorenson	12675	Mme Leung	12679
M. Coderre	12675	Le conseiller en éthique	
M. Sorenson	12675	M. Clark	12679
M. Coderre	12675	M. Rock	12679
L'agriculture		Les travaux de la Chambre	
M. Speller	12675	Article no 29 des Affaires émanant du gouvernement	
M. Vanclief	12675	M. Boudria	12679
Le Sommet du G-8		Motion	12679
M. Robinson	12675	Adoption de la motion	12679
M. Myers	12675	Article no 23 des Affaires émanant du gouvernement	
Le crédit d'impôt pour personnes handicapées		M. Boudria	12679
Mme Lill	12676	Motion	12679
Mme Leung	12676	Adoption de la motion	12679
La défense nationale		La déclaration hebdomadaire	
Mme Wayne	12676	Mme Skelton	12679
M. McCallum (Markham)	12676	M. Boudria	12680
Le bois d'oeuvre		Question de privilège	
M. Casey	12676	La Loi sur le Régime de pensions du Canada	
M. Pettigrew	12676	M. Breitkreuz	12680
L'agriculture		M. Boudria	12681
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	12676	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
M. Vanclief	12676	Loi sur les produits antiparasitaires	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	12676	Projet de loi C-53. Troisième lecture	12681
M. Vanclief	12676	Mme Girard-Bujold	12681
La Soirée du hockey		M. Bigras	12681
M. Sauvageau	12677	M. Proctor	12682
Mme Copps	12677	M. Bigras	12684
M. Sauvageau	12677	M. Brison	12685
Mme Copps	12677	M. Gagnon (Champlain)	12685
L'agriculture		Message du Sénat	
M. Duncan	12677	Le vice-président	12685
M. Vanclief	12677	LA SANCTION ROYALE	
M. Duncan	12677	Le vice-président	12685
M. Pettigrew	12677		

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur les produits antiparasitaires

Projet de loi C-53. Troisième lecture	12686
M. Loubier	12686
M. Bigras	12688
M. Gagnon (Champlain)	12689
M. Laframboise	12690

SANCTION ROYALE

Le Président	12691
--------------------	-------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur les produits antiparasitaires

Projet de loi C-53. Troisième lecture	12691
M. Laframboise	12691
Mme Girard-Bujold	12693
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	12694

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

L'intoxication des oiseaux migrateurs

Motion	12694
M. Gagnon (Champlain)	12694
M. Breitreuz	12695
M. Caccia	12696
M. MacKay	12697
M. Bigras	12698
M. Macklin	12699
M. Murphy	12700

MOTION D'AJOURNEMENT

Les pêches

M. MacKay	12701
M. Macklin	12701

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**